

Guide méthodologique sur l'intégration du genre dans les évaluations environnementales



Innovation, équipement
et services partagés



Guide méthodologique sur l'intégration du genre dans les évaluations environnementales

Comité de rédaction et comité éditorial

Direction de la publication

Jean-Pierre NDOUTOUM, Directeur de l'IFDD

Auteurs

Karim SAMOURA, PhD., Enseignant-chercheur, Université Aube Nouvelle, Burkina Faso

Jean HÉBERT, Hydro-Québec Équipement, Chargé de projets Environnement,
Canada-Québec

Jeanne ACACHA, Consultante en Genre et Environnement, Bénin

Coordination technique

Faouzia ABDOULHALIK, Spécialiste de programme

Équipe éditoriale

E. Lionelle NGO SAMNICK, Spécialiste de programme

Louis-Noël JAIL, Chargé de communication

Hakim BEJAOUÏ, Attaché de programme, Volontaire international de la Francophonie

Bibiane KUKOSAMA, Assistante de programme

Marilyne LAURENDEAU, Assistante de communication

Mise en pages et révision linguistique

Marquis Interscript

Photos de couverture

Photo principale: Karim Samoura

Vignette 1 : Maraîchage au Burkina Faso, projet Autre Terre-Villy: Stéphane Nicolas

Vignette 2 : Projets hydroélectriques de Sélingué et de la ligne de transport électrique
Manantali-Dakar, Mali: Jean Hébert

Vignette 3 : Fabrication de foyers améliorés, Bénin : Stéphane Nicolas

Publication : 2016

112 pages

Tirage : 500 exemplaires

ISBN 978-2-89481-242-6

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

© Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) 2016

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage, Québec, Canada G1K 4A1

Téléphone: 418 692-5727

Télécopie: 418 692-5644

ifdd@francophonie.org – www.ifdd.francophonie.org

Cette publication a été imprimée sur du papier contenant 100% de fibres postconsommation,
procédé sans chlore à partir d'énergie biogaz.

IMPRIMÉ AU CANADA – décembre 2016

Mot du directeur

Depuis l'adoption de la Déclaration de Luxembourg en février 2000 par les pays membres de la Francophonie, portant sur « Femmes, pouvoir et développement », l'OIF s'est résolument engagée dans le chantier de l'équité du genre afin d'accroître la participation effective et active des femmes à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'intervention.

Différentes approches ont été adoptées parmi lesquelles l'organisation d'activités en faveur de l'autonomisation des femmes, le plaidoyer, le développement d'outils méthodologiques, etc.

Cet engagement s'est renforcé avec le VI^e Sommet de Dakar en novembre 2014, axé sur le thème « Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement ». Au niveau de l'IFDD, trois activités majeures ont permis de traduire cet engagement politique en actions concrètes : le lancement du réseau *Femme et climat* avec la collaboration du programme de l'OIF en charge de l'égalité hommes-femmes, l'animation d'un portail dédié au genre sur la plateforme Mediaterrre et la production d'outils sur la prise en compte du genre dans les processus d'évaluation environnementale.

Le rôle joué par la femme dans la gestion des ressources naturelles, notamment dans les pays en développement, appelle une analyse différenciée de l'impact de la dégradation de l'environnement. Il est évident que la pénurie des ressources naturelles ou les aléas environnementaux dus au changement climatique, à la sécheresse et à l'érosion de la biodiversité ont un impact négatif particulier sur les femmes qui gèrent en majorité ces ressources. Tous les projets, politiques ou législations dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles qui ne tiennent pas compte de cette réalité, risquent de creuser davantage les inégalités de genre existantes.

L'atelier de réflexion organisé au siège de l'OIF à Paris en 2011, et auquel ont participé une vingtaine d'experts francophones des domaines de l'évaluation environnementale et du genre, a permis de développer quelques outils pratiques d'intégration du genre dans les évaluations environnementales. Ils portent sur l'analyse croisée des enjeux liés au genre et à l'environnement, à l'analyse sexo-spécifique dans le processus d'évaluation environnementale et l'amélioration des cadres institutionnels et juridiques. Les outils produits ont ensuite été structurés, approfondis et complétés par une équipe restreinte d'experts pour aboutir au présent guide méthodologique.

J'espère que son utilisation contribuera à l'amélioration des politiques et projets en faveur de la promotion de l'égalité des genres, tel que souhaité par le 5^e objectif de

développement durable « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

J'aimerais remercier les deux principaux partenaires de l'atelier que sont le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) et le groupe « Genre en Action » qui ont accepté de mettre leur expertise à la disposition de cette initiative sur la prise en compte du genre dans le processus et les outils de l'évaluation environnementale.

Au nom de l'IFDD, j'exprime également notre reconnaissance envers tous les experts dont les noms figurent en annexe du présent guide et qui, par leur réflexion collective et leurs débats productifs, ont débouché sur le matériel de base sur lequel se fonde le présent guide.

Mes remerciements s'adressent de façon particulière à l'équipe des trois experts qui ont finalisé le présent ouvrage, Karim Samoura, enseignant-chercheur à l'Université Aube Nouvelle, Jean Hébert, Chargé de projets Environnement à Hydro-Québec Équipement, et Jeanne Acatcha, consultante indépendante en Genre et environnement.

J'espère que les lecteurs y trouveront un intérêt, pour tester, s'approprier et surtout améliorer leurs processus et pratiques d'évaluation environnementale.

Bonne lecture.

Jean-Pierre NDOUTOUM
Directeur de l'IFDD

Préface

La prise en compte des préoccupations relatives à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et au soutien aux personnes vulnérables, est essentielle pour assurer un développement équitable dans les pays africains. Ces préoccupations apparaissent d'ailleurs parmi les objectifs de développement durable, notamment dans l'Objectif 5, qui vise à « *Parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles* ». L'atteinte de cet objectif passe nécessairement par l'éducation et la formation des jeunes filles et le renforcement du pouvoir économique des femmes, qui assurent le plus souvent le rôle de pilier pour la sécurité financière de la cellule familiale, en Afrique notamment.

Depuis plusieurs années, la promotion du genre et sa prise en compte dans le développement et la gestion durable des ressources naturelles ont connu des avancées importantes en matière de conceptualisation et de développement méthodologique. Toutefois, le niveau de maîtrise des méthodes et techniques d'analyse du genre reste encore faible en dehors des cercles très restreints des spécialistes du genre. Ces méthodes et techniques sont donc très peu utilisées dans les processus d'évaluations environnementales (EE), malgré qu'elles soient pourtant considérées comme des outils efficaces pour la prise en compte du développement durable dans les projets, programmes, plans et politiques de développement. En conséquence, les mesures d'atténuation et de compensation spécifiques au genre dans les plans de gestion environnementale et sociale sont souvent peu efficaces et non exhaustives, voire inexistantes, ce qui peut mettre en cause la durabilité des projets, programmes et plans de développement concernés.

C'est donc pour contribuer à la conception et la vulgarisation des outils permettant une meilleure intégration du genre dans les évaluations environnementales que l'Université Aube Nouvelle (ISIG International) a bien voulu accepter la coordination scientifique de l'élaboration de ce guide pratique, initié par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), avec l'implication d'Hydro-Québec (Québec, Canada).

Ce document, intitulé *Guide méthodologique sur l'intégration du genre dans les évaluations environnementales*, se veut un outil pratique pour les acteurs de développement et les experts en évaluation environnementale, pour mieux structurer le questionnement sur le genre et la prise en compte de l'analyse du genre dans les étapes des études d'impact environnemental et social des projets (EIES) et dans les évaluations

environnementales stratégiques des programmes, plans et politiques de développement (EES). Il propose en outre un kit de technique de collecte et d'analyse de données permettant l'amélioration de la prise en compte des principes d'équité et de justice sociales dans le développement, adapté au contexte des pays en développement. Élaboré par des experts, praticiens et universitaires, le document expose clairement le développement conceptuel, l'analyse de cas et de valorisation de l'expérience pratique des auteurs en matière d'intégration du genre.

Il a pu voir le jour grâce à une collaboration institutionnelle entre l'IFDD/OIE, l'Université Aube nouvelle et Hydro-Québec, et l'implication de chercheurs et experts internationaux de haut niveau. C'est pourquoi nous vous invitons vivement, d'une part à son utilisation pratique et à la poursuite des échanges à travers des retours d'expériences de terrain et la démultiplication des forums d'échanges, et d'autre part à son intégration dans les outils de contrôle de la prise en compte du développement durable dans les documents de projets, programmes et plans de développement.

Gnatan Isidore KINI, Ing.
Président Directeur Fondateur
Université Aube Nouvelle

Table des matières

- Mot du directeur iii
- Préface v
- Liste des sigles et abréviations..... xi
- Liste des tableaux.....xiii
- Liste des encadrésxv
- Résumé..... xvii
- Introduction 1
- Partie I : Évaluation environnementale et rapport de genres –
nécessité d’une intégration 3**
- 1.1 Développement durable et évaluation environnementale..... 3
 - 1.1.1 Définition du développement durable 3
 - 1.1.2 Compréhension des dimensions et principes afférents
au développement durable 4
 - 1.1.3 Développement durable: quels liens conceptuels
avec l’évaluation environnementale?..... 5
- 1.2 Évaluation environnementale 6
 - 1.2.1 Définition et typologie 6
 - 1.2.2 Évaluation environnementale stratégique (ÉES) 7
 - 1.2.2.1 Définition et finalité 7
 - 1.2.2.2 Typologie des ÉES..... 8
 - 1.2.2.3 Démarche méthodologique de réalisation des ÉES 10
 - 1.2.3 Étude d’impact environnemental et social (ÉIES)..... 11
 - 1.2.3.1 Définition, objectifs et finalités 11
 - 1.2.3.2 Procédure administrative nationale type de réalisation
d’une ÉIES 12

1.2.4	Exigences environnementales des partenaires techniques et financiers (PTF)	13
1.2.4.1	Les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale	14
1.2.4.2	Les standards de performances de la Société financière internationale (SFI)	16
1.2.4.3	Les principes de l'Équateur (Equator Principles – EP)	16
1.3	Genèse de l'approche genre et développement	18
1.3.1	Définition du concept genre et ses quatre piliers	18
1.3.2	Le rôle de genre	18
1.3.3	Les piliers du genre	19
1.3.4	L'analyse selon le genre	20
1.3.5	L'approche genre et le développement durable	22
1.3.6	Le genre et la gestion de l'environnement	23
Partie II : Cadre méthodologique pour l'intégration du genre dans les évaluations environnementales (ÉES et ÉIES)		25
2.1	Typologie et évolution des approches d'analyse du genre	25
2.1.1	Évolution des approches liées au mouvement femmes et développement depuis 1950	26
2.1.2	L'éveil à l'intégration des femmes au processus de développement	26
2.1.3	Un portrait géographique des revendications des femmes	27
2.1.4	L'approche de l'intégration de la femme au développement (IFD)	28
2.1.5	L'approche genre et développement (GED)	29
2.1.6	Les politiques et pratiques IFD des principales agences de développement	30
2.2	Revue de quelques cadres et outils d'analyse du genre	35
2.2.1	Cadre d'analyse d'Harvard	35
2.2.2	Cadre d'analyse de Moser	38
2.2.3	Cadre d'analyse des vulnérabilités et des capacités	38
2.2.4	Cadre d'analyse socio-économique selon le genre (ASÉG)	39
Partie III : Intégration du genre dans les évaluations environnementales		41
3.1	État des lieux sur la relation entre évaluation environnementale et intégration transversale du genre	41
3.2	Intégration du genre dans les évaluations environnementales stratégiques	43
3.2.1	Quelques axes d'intervention pour l'intégration du genre dans les études de PPP	43
3.2.2	Quelques outils d'analyse du genre pour les évaluations environnementales stratégiques	44

3.3	Prise en compte du genre dans les évaluations environnementales stratégiques pour le secteur énergétique	48
3.3.1.	Présentation succincte du projet	48
3.3.2.	Prise en compte des préoccupations des associations de femmes	49
3.4	Intégration du genre dans les études d'impact environnemental et social	50
3.4.1	Description du contexte du projet	51
3.4.2	Description du milieu récepteur (inventaire)	56
3.4.3	Analyse des impacts et mesures d'atténuation	57
3.4.4	Plan de gestion environnementale (surveillance et suivi de l'environnement)	57
3.4.5	Les indicateurs et résultats escomptés pour la prise en compte du genre	57
3.5.	Prise en compte du genre dans les études d'impact environnemental et social de projet dans le secteur énergétique	61
3.5.1	La planification des projets - Préalables et principes de base	61
3.5.2	La collecte de données de base	63
3.5.2.1	Les éléments à inventorier	63
3.5.2.2	Les méthodes d'inventaire	66
3.5.3	La consultation et la participation des femmes	68
3.5.4	Les méthodes d'enquête	69
3.5.4.1	L'enquête par questionnaire	69
3.5.4.2	L'entrevue	70
3.5.5	Le cadre d'analyse selon le genre	72
3.5.6.	Une analyse environnementale et des mesures d'atténuation performantes	73
	Conclusion générale	75
	Annexes	79
	Bibliographie	85

Liste des sigles et abréviations

ACÉE	Agence canadienne d'évaluation environnementale
AFD	Agence Française de Développement
ASÉG	Analyse socio-économique selon le genre
BM	Banque mondiale
BaFD	Banque africaine de développement
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CNUDD	Conférence des Nations Unies sur le développement durable
CCCI	Conseil canadien pour la coopération internationale
CISS	Collectif inter associatif sur la santé
CRP	Cadre de réinstallation des populations
DD	Développement durable
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
ÉE	Évaluation environnementale
ÉES	Évaluation environnementale stratégique
ÉIE	Études d'impact sur l'environnement
ÉIES	Études d'impact environnemental et social
EP	Principes de l'Équateur
FED	Fonds européen de développement
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
GED	Genre et développement
GIZ	Agence responsable de la coopération internationale Allemande
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme
IEPF	Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie
IFD	Intégration de la femme au développement

IFDD	Institut de la Francophonie pour le développement durable
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie
ODM	Objectifs du Millénaire
ONU	Organisation des Nations Unies
ONG	Organisation non gouvernementale
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
PIR	Planification intégrée des ressources
PPP	Politique, Plan et Programme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PTF	Partenaires techniques et financiers
SFI	Société Financière Internationale
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
UVED	Université Virtuelle Environnement et Développement durable

Liste des tableaux

Tableau 1	Différentes formes de processus d'évaluation environnementale et contextes d'application	7
Tableau 2.	Principales étapes de la démarche de réalisation d'une ÉES	10
Tableau 3.	Politiques opérationnelles de la BM et ouverture à la prise en compte du genre	14
Tableau 4.	Politiques opérationnelles de la BM et potentiel de prise en compte du genre	15
Tableau 5.	Profil d'activités.	36
Tableau 6.	Profil d'accès et de contrôle	36
Tableau 7.	Facteurs d'influence (analyse des changements)	37
Tableau 8.	Synthèse des préoccupations et recommandations pour la prise en compte des problèmes spécifiques aux femmes	49
Tableau 9.	Cadre méthodologique d'intégration du genre dans la démarche de l'ÉIES.	51
Tableau 10.	Audit organisationnel du genre	52
Tableau 11.	Intégration du genre lors des consultations publiques	55
Tableau 12.	Dispositions pratiques pour intégrer le genre dans les consultations avec les parties prenantes	55
Tableau 13.	Enjeux de genre et d'environnement	62

Liste des encadrés

Encadré 1. Caractéristiques et typologie des planifications	9
Encadré 2. Thématiques couvertes par les huit (8) standards de performance (SFI, 2006)	16
Encadré 3. Contenu des Principes de l'Équateur	17

Résumé

Par de nombreuses déclarations et initiatives, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) reconnaît l'importance du rôle des femmes dans la gestion des ressources naturelles et est consciente des impacts différenciés de la dégradation de l'environnement sur les femmes et les hommes. L'organisation reconnaît les situations où les femmes sont absentes dans la formulation, la planification et l'exécution des politiques environnementales. Par ailleurs, l'OIF sait que le genre est absent dans les lois et outils de développement de politiques et stratégies environnementales.

Partant de ce contexte, l'OIF, à travers les projets «Égalité des genres pour le développement» et «Maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement», et avec la collaboration du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale et d'Hydro-Québec, a organisé un atelier à Paris en 2011 avec des expert(e)s de l'évaluation environnementale, dont le but était de fournir à ces derniers des outils permettant concrètement de prendre en compte le genre dans leurs activités récurrentes, en comprenant l'importance des enjeux de genre dans le domaine et en tenant compte dans l'établissement de politiques et de programmes environnementaux.

Par cet atelier et la façon dont il a été animé, les experts ont pu renforcer leurs capacités à appréhender le concept de genre, à identifier et à analyser les enjeux de genre liés à l'environnement et au développement durable, à intégrer les éléments-clés de l'analyse de genre dans les modules de formation en évaluation environnementale réalisés par l'IFDD et ses partenaires, à comprendre la pertinence de promouvoir l'intégration du genre dans les programmes de formation en sciences environnementales dans les pays en développement et à disposer d'outils-clés pour leurs mises en œuvre.

Cet atelier a débouché, grâce à une participation active des expert(e)s dans les travaux de groupe, sur la production d'outils initiaux pour la prise en compte du genre dans le processus d'évaluation environnementale. Il s'agit notamment d'une grille de croisement entre enjeux de genre et enjeux environnementaux, une liste de questions-clés pour l'intégration du genre dans les évaluations environnementales stratégiques et une matrice ÉES-EIE et Genre.

Parmi les recommandations issues de cet atelier figure l'élaboration d'un guide pratique/boîte à outils à mettre à la disposition des expert(e)s sur l'intégration du genre dans toutes les phases du processus d'évaluation environnementale (ÉES et EIE).

La production du guide pratique sur l'intégration du genre dans le processus d'évaluation environnementale vise à mettre à la disposition des acteurs francophones un

outil méthodologique qui facilitera la prise en compte du genre dans les activités de renforcement des capacités et de planification des politiques, plans, programmes et projets. Il a été élaboré par une équipe de recherche internationale, coordonnée par l'Université Aube Nouvelle (ancien ISIG International), basée à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Le guide s'adresse aux expert(e)s en évaluation environnementale, aux cadres des administrations publiques chargés de la planification des politiques et programmes, aux universitaires travaillant dans la recherche action-développement et aux agents de terrain, qu'ils soient de l'administration, de la société civile ou du secteur privé, chargés de la mise en œuvre de projets.

Le document présente la pertinence de la prise en compte du genre dans l'évaluation environnementale, particulièrement dans les pays du sud. La démarche et les différentes étapes sont présentées en précisant les outils à mobiliser pour chacune d'elles. Des études de cas concrets alimentent le guide pour témoigner de l'intérêt de la démarche.

Introduction

Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies s'est engagée dans la promotion d'un cadre favorable à un développement censé profiter aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Le chemin a été long et il est reconnu aujourd'hui que les inégalités liées au genre, qui perdurent, sont des obstacles importants à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Plusieurs approches de développement ont été mises en œuvre et c'est seulement suite à leurs limites que l'approche genre a vu le jour. Le genre fait référence aux rôles et responsabilités construits par la société et attribués aux femmes et aux hommes dans une culture et un espace donnés. Ils subissent l'influence des perceptions et des attentes découlant de facteurs culturels, politiques, environnementaux, économiques, sociaux et religieux, et aussi des coutumes, de la loi, de la classe sociale, de l'ethnicité et de préjugés individuels et institutionnels. Le CISS (2006) mentionne que les attitudes et les comportements de genres sont appris et peuvent être modifiés, contrairement aux caractéristiques qui sont liées au sexe, définis à la naissance et qui ne peuvent pas changer.

L'approche genre et développement, qui a fait l'objet de plusieurs débats dans le cadre de la coopération internationale, se fonde sur les relations femmes-hommes que détermine la société et non plus sur les femmes en tant que groupe. Elle est centrée sur les forces sociales, économiques, politiques et culturelles qui déterminent la façon dont les hommes et les femmes peuvent participer à un projet, en profiter et en contrôler ses ressources et ses activités. Ramener dans une perspective de développement durable cette vision de l'approche genre prend une dimension plus importante. En effet, elle permet la mise en œuvre de plusieurs principes et objectifs de celle-ci, tels que définis dans l'Agenda 21, et plus récemment dans les objectifs de développement durable définis par les Nations Unies.

Intégrer l'approche genre dans les politiques, programmes, plans (PPP) et projets de développement dans une perspective de durabilité consiste à introduire dans les processus d'évaluation environnementale des stratégies et des outils qui permettent l'intégration transversale du genre à plusieurs échelles. Cette intégration doit concerner le fonctionnement des institutions, les compétences du personnel, les mesures d'atténuation et de compensation des effets ou impacts des initiatives, à toutes les étapes de la gestion du cycle des PPP et projets. Cela contribue à promouvoir un développement équitable, l'engagement et la participation de toutes les personnes affectées par les projets, favorisant ainsi l'acceptabilité sociale et la durabilité des initiatives de développement.

Quels sont les référentiels au plan politique et réglementaire pour une meilleure prise en compte du genre dans une perspective de développement durable? Quel est le choix approprié de démarche, d'outils et de méthodes pour l'intégration du genre dans les processus d'évaluation environnementale, selon les échelles d'intervention (évaluation environnementale stratégique, étude d'impact environnemental et social)? Les réponses à ces questions sont essentielles pour assurer l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre de mesures qui seront proposées aux différentes étapes de planification et de réalisation des initiatives de développement.

Le présent document se veut un guide pratique et opérationnel pour l'intégration du genre dans les étapes d'une évaluation environnementale, aussi bien à l'échelle des programmes, plans et politiques (PPP) à travers les évaluations environnementales stratégiques, qu'au niveau des projets à travers les études d'impact environnemental et social (EIES). Il s'agit donc d'une contribution méthodologique visant à clarifier les concepts clés afférents, à rendre disponible un kit d'outils pour les praticiens et pour les décideurs, leur permettant de contribuer à rendre plus efficace, équitable et égalitaire les PPP et projets de développement.

Le document est structuré comme suit: (i) une première partie présentant des concepts théoriques afférents au développement durable, à l'évaluation environnementale et à l'approche genre et développement; (ii) une seconde partie qui traite du genre et des outils et méthodes de leur intégration dans le développement et la gestion de l'environnement et de l'application de ces outils et méthodes dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique et de l'étude d'impacts sur l'environnement. Cette deuxième partie est centrée sur les outils opérationnels et des exemples pratiques; (iii) une troisième partie qui présente des outils d'intégration du genre dans les évaluations environnementales stratégiques et dans les études d'impact environnemental et social de projet. Le cas du secteur énergétique vient illustrer les propos pour les deux types d'évaluation environnementale. Enfin, une conclusion et des recommandations sont proposées pour clôturer le guide.

Partie I

Évaluation environnementale et rapport de genres – nécessité d’une intégration

Cette première partie du guide fait une analyse des trois (3) concepts clés abordés, à savoir : le développement durable, l’évaluation environnementale et le genre. Elle comprend trois volets dont un premier est centré sur la définition du développement durable et la conceptualisation de son contenu à travers les dimensions et principes afférents. Le second volet présente les concepts de l’évaluation environnementale (ÉE), l’évaluation environnementale stratégique (ÉES) et l’étude d’impact environnemental et social (ÉIES). La procédure type de réalisation des ÉE est ensuite présentée, suivie des exigences des partenaires techniques et financiers en matière de prise en compte de l’environnement dans les PPP et projets de développement. Le troisième volet traite de l’évolution du genre de sa conceptualisation, de son lien avec le développement et de l’évolution de sa prise en compte dans les PPP et projets de développement.

1.1 Développement durable et évaluation environnementale

1.1.1 Définition du développement durable

À l’opposé du modèle de développement économique traditionnel caractérisé par la croissance matérielle rendue possible par une grande industrie très concentrée produisant en masse des biens de consommation que connût l’Occident dès le 19^e siècle (Groupe Marcuse, 2004), le développement durable (DD) est défini comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* » (Brundtland, 1987).

Dans le but de le rendre plus opérationnel, le concept de développement durable a connu plusieurs définitions interprétatives, souvent orientées vers des objectifs à atteindre ou la recherche d’outils de mise en œuvre. En effet, à l’issue du Sommet sur la Terre, trois objectifs ont été reconnus à cette forme de développement (Bitondo, Post, Van Boven, 2013). Il s’agit de : (i) la satisfaction des besoins essentiels pour tous les peuples, (ii) la protection de l’environnement et des processus qui entretiennent la vie, et enfin, (iii) la solidarité intergénérationnelle. Selon le traité de Maastricht (1993), le développement durable peut être interprété comme un « *développement harmonieux et équilibré des activités économiques, une croissance durable et non inflationniste respectant*

l'environnement». Il est défini aussi par l'UICN (1991) comme étant « *une amélioration des conditions de vie des communautés humaines respectant les limites de la capacité de charge des écosystèmes* ». Pour le CMDE (1987), il s'agit d'un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, les investissements et le développement technologique et institutionnel visent à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

1.1.2 Compréhension des dimensions et principes afférents au développement durable

L'opérationnalisation du concept de « développement durable » repose sur trois piliers classiques qui sont : l'économie, le social et l'environnement. Pour définir les contenus de ces dimensions, Joumard (2010) mentionne que la dimension économique fait référence à la croissance et l'efficacité économique, à travers des modes de production et de consommation durables ; la dimension environnementale concerne la préservation, l'amélioration et la valorisation de l'environnement et des ressources naturelles sur le long terme, en maintenant les grands équilibres écologiques, en réduisant les risques et en prévenant les impacts environnementaux ; la dimension sociale vise la satisfaction des besoins humains et la prise en compte de l'équité sociale et la participation de tous les groupes sociaux sur les questions majeures de la société. Il considère en effet le développement durable comme un développement qui doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement viable.

On peut aussi s'appuyer sur un certain nombre de principes universels, dits principes de développement durable, pour définir le contenu à lui associer. En effet, la mise en œuvre du développement durable fait appel à des principes dont les principaux, selon l'UVED (2006), sont :

(i) **le principe de précaution** selon lequel l'absence de certitude, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable ;

(ii) **le principe de prévention** qui recommande des actions préventives et de correction, à travers l'utilisation de meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable ;

(iii) **le principe pollueur-payeur** qui exige que les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci, soient assumés par le pollueur ;

(iv) **le principe de participation** qui demande que chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses ;

(v) **les principes d'équité et de solidarité** qui se traduisent notamment par la prise en compte des communautés vulnérables, dont les jeunes et les femmes, et les impacts différenciés selon les sexes, qui se regroupent sous le concept de « *genre* ». En

termes de démarche d’évaluation, la prise en compte du genre doit être basée sur trois principes stratégiques (www.developpement-durable.gouv.fr):

- *l’Universalité*: promouvoir et respecter les droits et libertés universels, notamment du droit à l’éducation, à la liberté d’expression et à un niveau de vie décent;
- *la Diversité*: assurer le respect de la diversité et du pluralisme culturels en particulier dans le domaine de l’éducation, dans la sphère culturelle et les médias;
- *la Participation*: assurer la pleine participation des femmes dans la connaissance en émergence (éducation) et leur implication dans le dialogue politique.

Ces principes du développement durable permettent de mettre en évidence d’une part le rôle d’outil à donner à l’évaluation environnementale dans la mise en œuvre du développement durable, et d’autre part la place importante du genre dans l’analyse de la durabilité.

1.1.3 Développement durable: quels liens conceptuels avec l’évaluation environnementale ?

Les liens conceptuels du développement durable (DD) d’une part avec *l’évaluation environnementale*, et d’autre part avec le *genre* se précisent à travers des outils opérationnels qui ont été développés ces dernières décennies pour le mettre en œuvre.

En juin 1992, à Rio de Janeiro (Brésil), la Conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement, connu sous le nom du « Sommet de la Terre », a adopté la Déclaration de Rio, un ensemble de vingt-sept (27) principes définissant les droits et les responsabilités des États, visant à garantir l’intégrité de l’environnement mondial dans le processus de développement. Un de ces principes mentionne l’évaluation environnementale comme un outil essentiel pour la mise en œuvre du DD. En effet, le principe 17 de la Déclaration de Rio affirme que l’EIE doit être entreprise lorsque des activités envisagées risquent d’avoir des effets nocifs importants sur l’environnement et dépendent de la décision d’une autorité nationale compétente.

Bien que le concept d’évaluation environnementale soit antérieur à la Conférence de Rio (1992), voire au rapport *Bruntland* publié en 1987, les concepts de « développement durable » et d’« évaluation environnementale » semblent fortement liés. En effet, les experts ont recours, lors de la réalisation des évaluations environnementales, aux principes, dimensions et objectifs de développement durable comme référentiels ou critères d’évaluation. Inversement, les évaluations environnementales (ÉE), aussi bien l’évaluation environnementale stratégique (ÉES) de PPP, que l’étude d’impact sur l’environnement des projets (ÉIE), sont reconnues comme des outils efficaces de mise en œuvre du développement durable.

De nombreux outils dits « outils de gouvernance environnementale et sociale » sont utilisés pour la prise en compte des dimensions environnementales et sociales dans les différentes phases de planification et de réalisation de PPP et de projets de développement. Ils se regroupent en deux (2) catégories :

- Les outils d'évaluation prospective ou d'évaluation ex ante, utilisés dans la phase de planification : indicateurs de développement durable, évaluation environnementale stratégique, étude d'impact environnemental et social.
- Outils de gestion de l'environnement, utilisés lors des phases opérationnelles (construction ou réalisation, exploitation des installations, fermeture, etc.) : système de management environnemental, audit environnemental, surveillance et suivi de l'environnement, etc.

En tant qu'outil de gestion de l'environnement, l'ÉE contribue à la prise en compte intégrée des dimensions et principes afférents au développement durable. En effet, elle vise la prise en compte intégrée des dimensions économique, sociale et environnementale comme l'indique l'Agenda 21 (chapitre 8.3), qui stipule que : « *l'objectif d'ensemble de l'évaluation environnementale est de restructurer le processus décisionnel afin d'intégrer pleinement les considérations socio-économiques et la question d'environnement et d'obtenir une plus large participation du public* ».

Dans ce guide, nous nous limiterons à discuter de la prise en compte du genre dans les outils dits d'évaluation ex ante, notamment l'évaluation environnementale stratégique et l'étude d'impact environnemental et social.

1.2 Évaluation environnementale

1.2.1 Définition et typologie

La notion d'évaluation environnementale (ÉE) a fait son apparition de manière sporadique dans les années 1960, en même temps que les préoccupations sur le devenir de l'environnement prenaient de l'importance (Lerond et coll., 2003). Elle regroupe l'ensemble des processus qui visent la prise en compte de l'environnement dans la planification des actions et du développement de programmes, de plans, de politiques et de projets (Banque mondiale, 1999a).

André et coll. (2003) définissent l'ÉE comme « un processus systématique qui consiste à évaluer et à documenter les possibilités, les capacités et les fonctions des ressources, des systèmes naturels et des systèmes humains afin de faciliter la planification d'un développement durable et la prise de décision générale, ainsi qu'à prévoir et à gérer les impacts négatifs et les conséquences des propositions d'aménagements en particulier ». En termes simples, l'ÉE vise donc à faire le diagnostic du contexte environnemental et social avant le projet, la projection de son évolution future, l'estimation des effets (impacts) négatifs et positifs, et la proposition de voies et moyens d'éviter, de minimiser ou de compenser ces effets négatifs potentiels. En outre, elle permet aux citoyens de s'exprimer sur les modifications prévisibles de leur cadre de vie et favorise l'intégration des objectifs fondamentaux, et associés au développement durable, comme celui de la protection de l'environnement.

Il existe différentes formes d'ÉE dont l'application dépend de l'échelle dans laquelle nous nous situons dans le processus de planification, comme le montre le tableau 1. L'ensemble de ces formes d'évaluation constitue le système d'ÉE.

Tableau 1. Différentes formes de processus d’évaluation environnementale et contextes d’application

Processus	Contexte d’application
Études et stratégies	État de l’environnement et de sa gestion à différentes échelles, plan d’action environnemental
Évaluation environnementale stratégique	Programmes, plans et politiques, sectoriels ou territoriaux
Évaluation du cycle de vie	Énergie et matériaux utilisés et émis dans l’environnement depuis la conception d’un produit jusqu’à son élimination
Évaluation des impacts sur l’environnement	Projets et, parfois, programmes et plans d’activités
Évaluation environnementale interne	Activités de planification, de conception ou de modernisation au sein de l’entreprise et délégué au gestionnaire de projet
Audit environnemental ou vérification environnementale	Conformité des opérations avec des lois, règlements, programmes ou politiques de l’entreprise ou de l’État

Source: André et coll. (2003)

En somme, le système d’évaluation environnementale est souvent recentré autour de l’ÉES, de l’ÉIE et des audits environnementaux. Il est indissociable aussi de la participation publique qui améliore sa transparence et garantit son acceptabilité.

Dans le présent document, nous traiterons uniquement des concepts d’ÉES et d’ÉIES. Toutefois, la participation publique, qui est transversale, est mentionnée à plusieurs reprises.

1.2.2 Évaluation environnementale stratégique (ÉES)

1.2.2.1 Définition et finalité

L’évaluation environnementale stratégique s’inscrit dans une perspective d’amélioration de la planification en faisant porter l’analyse des politiques, plans et programmes sur la justification des choix de développement et sur l’analyse comparative de différentes options, selon André et coll. (2003). Thérivel et coll. (1999) définissent l’ÉES comme « *un processus systématique formel et exhaustif servant à évaluer les effets environnementaux de politiques, plans ou programmes (PPP), ainsi que leurs alternatives, donnant lieu à un rapport écrit dont les conclusions sont utilisées dans la prise de décision par des autorités publiques imputables.* »

Selon l’Agence canadienne de l’évaluation environnementale (ACÉE, 1996), l’évaluation environnementale stratégique (ÉES) est un outil efficace qui aide les décideurs à promouvoir le développement durable. Elle fournit une approche systématique qui permet de déterminer, en amont de la planification, les conséquences sur l’environnement des politiques, des plans et des programmes. Selon Lerond et al. (2003), l’ÉES peut constituer un des outils du développement durable, en anticipant et en atténuant les conséquences environnementales des politiques, plans et programmes, en même

temps que les implications économiques et sociales. C'est un outil efficace qui aide les décideurs à promouvoir le développement durable. Il fournit une approche systématique qui permet de déterminer, en amont de la planification, les conséquences sur l'environnement des projets de politiques, de plans et de programmes.

Une analyse de ces définitions et d'autres par Samoura et Waaub (2010) montre qu'elles font référence essentiellement à :

- prendre en compte l'environnement en amont des projets ;
- mettre en place un processus systématique ;
- une compréhension globale des implications environnementales, sociales et culturelles d'une politique, d'un plan ou d'un programme (PPP), en plus des aspects économiques ;
- atteindre des objectifs de développement durable et, pour ce faire, elle privilégie l'examen d'options, de scénarios alternatifs ;
- la nécessité d'anticiper et d'évaluer la portée des enjeux ;
- accorder une place importante à la consultation publique ou, tout au moins, se présentant comme un processus transparent et soumis à l'examen du public ;
- assurer l'intégration des propositions de PPP et donner lieu à un rapport écrit ;
- une intervention dans le processus décisionnel et la nécessité d'identifier des autorités imputables.

La réalisation d'une ÉES dans le cadre d'un programme aboutit généralement à l'élaboration d'un Cadre de gestion environnementale et sociale et d'un Cadre politique de réinstallation comme l'indique le schéma ci-dessous.

Le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) permet de guider la gestion environnementale et sociale des différents projets inclus dans le programme ou le plan et d'aider à assurer leur conformité avec les législations nationales et internationales. Il détermine aussi le cadre de suivi et les dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du programme ou du plan.

1.2.2.2 Typologie des ÉES

La définition des types d'ÉES peut se faire en tenant compte de différents aspects, dont les objectifs visés, la portée de l'étude et les approches méthodologiques adoptées.

La typologie selon les objectifs tient compte des objectifs visés par l'étude. En effet, certaines ÉES peuvent se focaliser sur les effets écologiques, alors que d'autres intègrent les trois dimensions de la durabilité : environnementale, sociale et économique.

La typologie selon la portée de l'étude permet de distinguer plusieurs types d'ÉES. Cette distinction peut se faire en fonction de l'échelle d'intervention (portée liée au niveau stratégique) ou des types d'activités analysées. La distinction selon le niveau stratégique définit les niveaux politiques, plans et programmes. Sa pertinence s'explique par le fait que l'échelle d'intervention peut influencer sur le choix des méthodes et outils à utiliser pour la réalisation de l'ÉES. La portée relative aux types d'activités permet de distinguer : l'*ÉES sectorielle* qui s'applique à un secteur de développement donné, soit

l’énergie, les transports, les déchets, le tourisme, etc. ; l’*ÉES spatiale (ou régionale)* qui peut couvrir toutes les activités sur un territoire (exemple : schéma d’aménagement du territoire, plan de développement régional, etc.).

La typologie selon les approches méthodologiques prend en compte la méthode de planification suivie dans l’élaboration des PPP (voir encadré ci-dessous). Elle permet de distinguer :

(i) Des ÉES non intégrées aux processus fondamentaux de planification ou conduites parallèlement à ceux-ci. Il s’agit des ÉES de mise en œuvre pour évaluer un dispositif PPP existant ou un dispositif qui est sur le point d’être révisé, afin d’en déterminer les conséquences pour l’environnement.

(ii) Des ÉES intégrées aux processus de planification, d’élaboration de politiques, plans et programmes. Ce type d’ÉES, dites interactives, tend vers un processus de planification évaluative incluant l’environnement au même titre que les dimensions économiques et sociales. Elle se caractérise aussi par son ouverture à l’évaluation comparative des options ou des scénarios des politiques, plans et programmes et à une plus grande implication des parties prenantes.

Encadré I. Caractéristiques et typologie des planifications

Types de planification	Caractéristiques
Planification rationnelle globale	<ul style="list-style-type: none"> • S’appuie sur une vision globale de la situation • Met en œuvre des outils permettant d’atteindre des buts précis • Transformations structurelles et choix collectifs basés sur la connaissance des experts dans une logique positiviste, déterministe et linéaire • La communication ne se fait qu’entre l’expert et le décideur ; aucune communication externe n’est jugée utile
Planification stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • S’appuie sur la mise en place d’un cadre d’orientation nécessitant une démarche évaluative (ex ante, et ex post), et adaptative (boucles de rétroaction) s’appuyant sur la connaissance des experts • Alloue les moyens nécessaires pour atteindre des buts • Supériorité des experts : consulter des ressources internes et externes pour mieux saisir les enjeux et extraire les données pertinentes à leur modèle cognitif
Planification concertée	<ul style="list-style-type: none"> • S’appuie sur une dynamique d’interaction des acteurs basée sur le dialogue, l’échange d’opinions et la mise en évidence de logiques communes visant un mariage entre connaissances et actions (réflexion dans l’action) dans une logique constructiviste • Renvoie à des transformations structurelles et à des choix collectifs basés sur la négociation intégrative d’enjeux dans une perspective innovatrice (la confrontation est révélatrice des divergences à partir desquelles émerge une solution originale)

Source : Risse, 2004

1.2.2.3 Démarche méthodologique de réalisation des ÉES

Les principales étapes de réalisation de l'ÉES comprennent :

1. Établissement du contexte de l'étude ;
2. Délimitation du champ de l'étude ;
3. Collecte et analyse des données et description de l'état de référence dynamique ;
4. Analyse comparative des scénarios de politiques, plans ou programmes et analyse détaillée du scénario retenu ;
5. Élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale ;
6. Rédaction du rapport ;
7. Mise en œuvre des mécanismes de suivi et d'évaluation.

Ces étapes sont présentées dans le tableau ci-dessous avec les principales activités associées.

Tableau 2. Principales étapes de la démarche de réalisation d'une ÉES

Étapes de l'ÉES	Principales activités
1. Établissement du contexte de l'étude	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins • Fixation des objectifs de l'étude • Identification des parties prenantes et détermination de la portée de l'étude
2. Délimitation du champ de l'étude en concertation avec les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Revue et validation des besoins • Identification des problématiques majeures • Délimitation des zones d'étude par enjeux
3. Collecte et analyse des données sur l'état de référence du territoire concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Description des cadres réglementaires et institutionnels du ou des secteurs étudiés • Constitution d'une base de données géoréférencée sur les composantes biophysiques et humaines • Caractérisation des composantes actuelles et futures du secteur et de la typologie des enjeux associés • Établissement de l'état de vulnérabilité de l'environnement (cartes de vulnérabilité) • Mise en évidence des effets cumulatifs
4. Analyse comparative des différents scénarios et options, et établissement de scénarios durables	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de scénarios ou options du plan de gestion du secteur étudié • Construction de critères d'évaluation comparative des scénarios (validés par les parties prenantes) • Évaluation comparative des scénarios : mise en évidence des forces et faiblesses, discussions sur le choix des meilleurs scénarios (concertation avec les parties prenantes)
5. Élaboration du cadre de gestion environnementale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de l'efficacité des mesures/actions d'atténuation, de compensation et de bonification ainsi que de leur intégration dans le développement local • Proposition de cadre et outils de références pour les ÉIES : <ul style="list-style-type: none"> • contenus minima des plans de gestion environnementale et sociale compte tenu des types de projets et de la sensibilité des milieux d'insertion • Éléments de bonnes pratiques au plan méthodologique (guides sectoriels) • Identification des moyens pour le renforcement des capacités de gestion des enjeux, des mesures envisagées et des moyens de leurs mises en œuvre.

6. Rédaction des rapports	<ul style="list-style-type: none">• Information sur l’état de l’environnement• Définition d’opportunités de développement associées à l’exploitation des ressources• Élaboration de guides sectoriels d’études d’impact environnemental et social par type de projets et selon les régions• Élaboration de plans-cadres de gestion environnementale et sociale des projets• Proposition d’améliorations aux réglementations en vigueur
7. Mise en place de mécanismes de suivi de la mise en œuvre des recommandations	<ul style="list-style-type: none">• Définition d’actions de renforcement des capacités et d’accompagnement des parties prenantes et autres acteurs concernés• Mise sur pied de comités de suivi et de tables de concertation permanentes sur le développement du secteur• Développement de plans d’évaluation et d’actualisation de l’étude

1.2.3 Étude d’impact environnemental et social (ÉIES)

1.2.3.1 Définition, objectifs et finalités

L’OCDE (1996) définit l’étude d’impacts sur l’environnement (ÉIE) comme une procédure qui permet d’examiner les conséquences, tant bénéfiques que néfastes, qu’un projet de développement envisagé aura sur l’environnement afin de s’assurer que ces conséquences sont dûment prises en compte dans la conception du projet.

Dans le cadre d’une ÉIE, l’évaluation prend en compte tant les impacts sur le milieu biophysique que ceux sur le milieu humain. Selon André et coll. (2003), le processus d’évaluation doit examiner tant les impacts pris individuellement que les effets cumulatifs générés par l’addition, dans le temps et dans l’espace, de plusieurs projets ou activités.

En général, il ressort de l’analyse de la littérature (André et coll., 2003 ; Leduc et Raymond, 1999 ; Banque mondiale, 1999a ; Sadar, 1996) que l’objectif réel de l’ÉIES est de prévoir la dégradation de la qualité de l’environnement et de proposer des mesures possibles pour éliminer ou prévenir les conséquences nuisibles qui en résultent. L’ÉIES constitue une démarche destinée à :

- documenter les différents enjeux et le fonctionnement du milieu récepteur afin de mieux apprécier sa vulnérabilité face aux composantes du projet ;
- intégrer les préoccupations environnementales et sociales lors de la conception d’un projet ;
- informer et conscientiser le public et le faire participer à la prise de décision, ce qui accroît l’acceptabilité sociale du projet et assure sa pérennité ;
- éclairer l’autorité administrative pour l’approbation ou le refus du projet en tenant compte des enjeux économiques, environnementaux et sociaux, des mesures d’atténuation ou de bonification et de suivi ;
- prévoir les moyens techniques, humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre du plan de surveillance, à son contrôle et à son intégration aux actions de développement local.

1.2.3.2 Procédure administrative nationale type de réalisation d'une ÉIES

L'ÉIES est à la fois une procédure administrative, une démarche scientifique basée sur l'analyse de données factuelles et un processus de négociation. En tant que procédure administrative, l'ÉIES au niveau national comprend les étapes types suivantes :

Le tri préliminaire: Le tri préliminaire (*screening*) est la phase du processus au cours de laquelle on détermine la nécessité d'une ÉIES et l'envergure qu'elle prendra (André et al., 2003). Le tri préliminaire doit avoir lieu le plus tôt possible afin de permettre au promoteur de prendre connaissance de ses obligations avant de s'engager dans la conception et le développement du projet. Cet exercice, habituellement réalisé par les autorités gouvernementales compétentes, est précisé dans la réglementation et prend souvent la forme d'une directive émise à l'endroit du maître d'ouvrage.

Le cadrage: Le cadrage permet de définir ce sur quoi doit porter l'ÉIES. Il vise à déterminer les enjeux qui ont de l'importance dans la prise de décision relative au projet et à définir les exigences et les limites de l'étude d'impact (MECV, 2007). Cette étape est réalisée par les autorités et/ou le maître d'ouvrage.

La réalisation de l'ÉIES: La réalisation de l'ÉIES relève de la responsabilité du maître d'ouvrage. Elle consiste à déterminer les conditions de base de l'environnement biophysique et humain, à évaluer les impacts du projet sur les composantes de l'environnement préalablement définies, et à proposer les mesures d'atténuation de compensation ou de bonification des impacts. L'ÉIES peut être réalisée en régie par le maître d'ouvrage ou sous traitée par une expertise agréée (bureau d'étude, consultant indépendant, groupement de bureaux d'études) (André et al., 2003). Cette étape conduit à la production d'un rapport d'ÉIES qui permet à la population d'apprécier la qualité de l'étude menée et aux autorités de prendre une décision.

Les examens des rapports d'ÉIES: Il s'agit de vérifier la pertinence du rapport et l'acceptabilité des impacts du projet en regard de ses objectifs et de ses retombées. Deux types d'examens se font parallèlement en général :

- L'examen interne qui vise à vérifier si tous les points prévus à la directive gouvernementale sont présents dans le rapport d'ÉIES et à apprécier la qualité du contenu. Cet examen se fait en fonction de critères précis (France, 1995a; André et coll. 2003) : les critères de recevabilité d'un dossier en référence au décret d'application de l'ÉIES; les critères de qualité de l'évaluation portent sur une vérification approfondie de la qualité de l'analyse du problème et des solutions proposées; les critères de conformité aux normes et lois en vigueur; les critères liés à la protection de l'environnement en dehors du contexte normalisé; les critères de conformité avec les orientations et stratégies nationales en matière de protection de l'environnement.

- L'examen externe fait appel aux avis gouvernementaux et du public et particulièrement des personnes affectées par le projet. Il peut s'appuyer sur : l'expérience acquise dans le cadre de projet similaire, la visite d'installation du même type, l'analyse de rapports, les visites du site d'implantation du projet, les modes de participation du public, les contre-expertises.

La décision: La prise de décision s’appuie sur les éléments du rapport d’ÉIES, notamment le contexte général et politique, les variantes de localisation, les options technologiques, l’opinion publique, les mesures d’atténuation et de compensation, les programmes de surveillance et suivi, les conclusions et recommandations. Les critères de décision relèvent des valeurs du décideur (André et al., 2003).

La surveillance et le suivi de l’environnement: Les programmes de surveillance et de suivi définissent les directives et critères environnementaux à respecter dans la conception, la construction et l’exploitation des ouvrages. La surveillance permet de s’assurer de la prise en compte des exigences environnementales pendant la construction du projet. Elle doit s’effectuer par un spécialiste de l’environnement et le budget y afférent doit être prévu à l’avance. L’objectif de la surveillance est de réduire les désagréments pouvant être générés par le projet, alors que le suivi détermine les changements environnementaux résultant de la mise en œuvre du projet. Il permet de confirmer par la pratique les hypothèses émises dans le rapport d’ÉIES et l’efficacité des mesures d’atténuation. Les observations effectuées lors du suivi doivent être consignées dans un rapport et le cas échéant, des correctifs doivent être apportés pour mieux atténuer les impacts (André et al., 2003).

1.2.4 Exigences environnementales des partenaires techniques et financiers (PTF)

La gouvernance environnementale à la disposition des États pour la mise en œuvre du développement durable comprend un arsenal du cadre législatif et réglementaire, ainsi que des outils, dont des évaluations environnementales. Dans ce cadre, il convient de noter que la plupart des pays se sont dotés de réglementations en matière d’études d’impact environnemental et social des projets (cf. 1.2.2.2).

À travers la coopération internationale, de nombreux projets, plans et programmes de développement sont partiellement ou intégralement financés, soit par des partenaires multilatéraux (Banque mondiale [BM], Banque africaine de développement [BAfD], etc.) ou bilatéraux (Agence française de Développement [AFD], Affaires mondiales Canada, USAID, GIZ, etc.) par des accords de crédits ou de dons, ou encore par des banques commerciales qui accordent des prêts aux investisseurs privés. Ces partenaires techniques et financiers (PTF) assortissent en général leurs apports financiers de conditions environnementales, dont la réalisation d’une évaluation environnementale et sociale du projet concerné. Ces exigences, qui ne se substituent pas aux procédures nationales, visent essentiellement la réduction des risques sociaux pour les investisseurs et la promotion du développement durable.

Nous présenterons ici les exigences environnementales de certains de ces PTF, dont la Politique de sauvegarde de la Banque mondiale (BM), les standards de performance de la Société financière internationale (SFI), et le Principe de l’Équateur auquel adhèrent plusieurs banques privées commerciales.

1.2.4.1 Les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale

Depuis 1987, la BM a mis en place les bases formelles d'actions en faveur de l'environnement, à travers le développement de deux principaux axes: (i) l'obligation d'incorporer systématiquement les préoccupations environnementales et sociales dans chacun des projets financés par la Banque; (ii) le développement d'une fonction environnementale et sociale au sein même de l'institution.

Les principes et les procédures de la BM applicables à l'évaluation environnementale et sociale ont pour objet de: (i) veiller à ce que les choix de développement envisagés soient écologiquement rationnels et durables; (ii) faire en sorte que les conséquences sur l'environnement soient identifiées le plus tôt possible en vue de leur prise en compte dans la conception du projet. Ils visent à aider son personnel à promouvoir des approches de développement socialement et écologiquement viables, et à veiller à ce que les opérations de la Banque mondiale ne portent pas préjudice aux populations ni à l'environnement.

Tableau 3. Politiques opérationnelles de la BM et ouverture à la prise en compte du genre

Politiques opérationnelles	Objectifs
OP 4.01 - Évaluation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les projets proposés à la Banque pour financement soient solides et durables sur les plans environnemental et social • Informer les décideurs de la nature des risques environnementaux et sociaux • Accroître la transparence et la participation des décideurs au processus de prise de décisions
OP 4.04 - Habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les habitats naturels et leur biodiversité • Assurer la durabilité des services et produits que les habitats naturels procurent à la société humaine • La Banque ne finance pas des projets qui modifient ou dégradent les habitats naturels critiques • Requiert qu'on montre qu'il n'existe aucune alternative réaliste au projet et requiert l'inclusion de mesures d'atténuation, si une transformation ou dégradation significative d'un habitat naturel (non critique) est nécessaire à la réalisation des objectifs du projet; inclus comme compensation la création ou le renforcement d'une zone écologiquement similaire
OP 4.09 - Lutte antiparasitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les activités de lutte antiparasitaire suivent une approche de lutte biologique intégrée • Minimiser les dangers pour l'écosystème et la santé humaine • Développer la capacité nationale à mener la lutte biologique intégrée et réglementer et contrôler la distribution et l'utilisation des pesticides
OP 4.10 - Populations autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les populations autochtones: <ul style="list-style-type: none"> • jouissent du respect de leur dignité et de leurs spécificités culturelles dans le processus de développement • ne subissent pas des effets négatifs • reçoivent des avantages socio-économiques culturellement compatibles • bénéficient d'une consultation préalable et d'une participation informée

OP 4.11 - Patrimoine physique et culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources culturelles physiques sont identifiées et protégées dans les projets de la Banque mondiale • Que les lois nationales régissant la protection du patrimoine culturel physique soient respectées • Couvre les sites archéologiques et historiques, les zones urbaines historiques, les sites sacrés, les cimetières et sépultures
OP 4.12 - Réinstallation forcée	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter ou atténuer la réinstallation involontaire et la perturbation relative, y compris l'accès restreint aux aires protégées • Offrir des procédures transparentes et justes de compensation pour l'acquisition involontaire de terres • Assister les personnes affectées dans leurs efforts pour améliorer leurs conditions de vie ou pour au moins les restaurer au niveau prédéplacement
OP 4.36 - Forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Les forêts sont gérées de manière durable • Pas de financement des exploitations dans les zones forestières humides primaires • Les droits des communautés à utiliser leurs zones forestières traditionnelles de manière durable ne doivent pas être compromis
OP 4.37 - Sécurité des barrages	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce qu'une forte attention soit accordée à la sécurité des barrages dans les projets impliquant la construction de nouveaux barrages, ou qui peuvent être affectés par la sécurité ou la performance d'un (des) barrage(s) existant(s) ou en construction

L'analyse des objectifs de ces politiques permet d'identifier des potentiels d'intégration du genre comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 4. Politiques opérationnelles de la BM et potentiel de prise en compte du genre

Politiques opérationnelles	Principes favorisant la prise en compte du genre
OP 4.01 - Évaluation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • respect du droit à l'éducation, à la liberté d'expression et à un niveau de vie décent • respect de la diversité et du pluralisme culturels • analyse des impacts différenciés homme/femme et proposition de mesures adéquates
OP 4.04 - Habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> • prise en compte du genre dans l'établissement des règles pour l'accès aux ressources
OP 4.09 - Lutte antiparasitaire	<ul style="list-style-type: none"> • analyse des impacts différenciés homme/femme • respect de l'égalité homme/femme pour l'accès aux ressources forestières
OP 4.10 - Populations autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • respect du droit à l'éducation, à la liberté d'expression et à un niveau de vie décent • respect de la diversité et du pluralisme culturels
OP 4.11 - Patrimoine physique et culturel	<ul style="list-style-type: none"> • respect de la diversité et du pluralisme culturels
OP 4.12 - Réinstallation forcée	<ul style="list-style-type: none"> • respect du droit à l'éducation, à la liberté d'expression et à un niveau de vie décent • respect de la diversité et du pluralisme culturels • participation et engagement des femmes pour leur implication dans le dialogue social et la mise en œuvre des actions
OP 4.36 - Forêts	<ul style="list-style-type: none"> • respect de l'égalité homme/femme pour l'accès aux ressources forestières
OP 4.37 - Sécurité des barrages	<ul style="list-style-type: none"> • respect des droits des femmes dans la prévention et le dédommagement ou la compensation

1.2.4.2 Les standards de performances de la Société financière internationale (SFI)

Adoptés pour la première fois en 2006 par la SFI, les standards de performance reprennent essentiellement les exigences contenues dans les politiques opérationnelles présentées plus haut, mais de manière mieux adaptée au secteur privé. Il s'agit de critères utilisés pour l'évaluation de demandes de prêts introduites par un investisseur privé ou emprunteur, au même titre que pour les études de faisabilité techniques et économiques proposées par un État.

Encadré 2. Thématiques couvertes par les huit (8) standards de performance (SFI, 2006)

- Évaluation et gestion des risques et impacts sociaux et environnementaux
- Conditions de travail
- Efficacité des ressources et prévention de la pollution
- Santé et sécurité des communautés
- Acquisition des terres et déplacement involontaire
- Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- Peuples indigènes
- Héritage culturel

Des révisions récentes de ces standards ont permis d'élargir les exigences environnementales aux dispositions institutionnelles ou structurelles que doivent prendre les entreprises pour promouvoir le développement durable et la justice sociale dans leurs pratiques. Il faut citer dans ce cadre, entre autres, une référence à la responsabilité du secteur privé de respecter les droits humains, une exigence de développement d'une politique environnementale et sociale formelle reflétant les principes des standards de performance, une exigence de conditions comparables pour les travailleurs migrants et non migrants, une exigence de surveillance des conditions de travail des travailleurs sous l'âge de 18 ans. Ces exigences additionnelles consolident directement ou indirectement la protection des couches vulnérables en général, au niveau desquelles une attention particulière devra être accordée à la situation des femmes.

1.2.4.3 Les principes de l'Équateur (Equator Principles – EP)

Les principes de l'Équateur (EP) ont vu le jour en juin 2003 à l'initiative d'un groupe de banques internationales privées. Ils ont pour objectif, pour les établissements financiers signataires, de s'assurer que les projets qu'ils financent sont réalisés en tenant compte de critères sociaux et environnementaux. Au nombre de 10 (dix), les EP ont pour vocation de servir de base et de référence commune pour la mise en œuvre, par chaque institution financière signataire, de ses propres politiques, procédures et normes internes en matière sociale et environnementale de financement de projets. Ils ont connu une évolution à travers des révisions successives en juillet 2006 et en juin 2013.

Encadré 3. Contenu des Principes de l'Équateur

Principes	Contenu/intitulé
Principe 1 : Examen et catégorisation	L'institution financière signataire des EP (EPFI) se doit de catégoriser les projets pour lesquels un financement est sollicité en fonction de l'importance de ses impacts et risques potentiels en matière sociale et environnementale. Il existe trois catégories allant des impacts sociaux et environnementaux potentiels significatifs, hétérogènes et irréversibles (catégorie A) à minimales ou nulle (catégorie C).
Principe 2 : Évaluation sociale et environnementale	Pour chaque projet de catégorie A ou B, l'emprunteur doit fournir une évaluation des conséquences sociales et environnementales liées au projet et également proposer des mesures d'atténuation et de gestion pertinentes adaptées à la nature et à l'échelle du projet envisagé.
Principe 3 : Critères sociaux et environnementaux applicables	Les critères de performance de l'IFC ainsi que les directives spécifiques du secteur d'activité en matière d'environnement, de santé et de sécurité sont d'application pour les projets localisés dans les pays de l'OCDE qui ne sont pas considérés à haut revenu ou dans les pays hors OCDE.
Principe 4 : Plan d'action et système de gestion	Obligation de la part de l'emprunteur de rédiger un plan d'action sur la base des conclusions de l'évaluation. L'emprunteur doit également établir un système de gestion sociale et environnementale.
Principe 5 : Consultation et communication	Le gouvernement, l'emprunteur ou l'expert indépendant doivent consulter des communautés affectées, et ce, d'une manière coordonnée et adaptée.
Principe 6 : Mécanisme de règlement des griefs	Mise en place d'un mécanisme de règlement des griefs par l'emprunteur afin de recevoir les plaintes et de faciliter la résolution des conflits avec des individus ou des groupes affectés par le projet.
Principe 7 : Expertise externe	Nomination d'un expert externe indépendant en matière sociale et environnementale sans lien direct avec l'emprunteur afin d'examiner l'évaluation, le plan d'action et la documentation relative au processus de consultation.
Principe 8 : Obligations de faire ou de ne pas faire	L'incorporation d'obligations de conformité est l'un des piliers des Principes de l'Équateur; pour les projets de catégorie A ou B, l'emprunteur s'engage dans la documentation financière à respecter toutes les lois et réglementations sociales et environnementales du pays d'accueil, à respecter le plan d'action, à informer périodiquement sur ses obligations de conformité, à mettre hors service ses installations, là où il convient, selon un plan de démantèlement convenu.
Principe 9 : Indépendance du suivi et du <i>reporting</i>	Nomination d'un expert indépendant pour vérifier les conclusions.
Principe 10 : Présentation des rapports par les EPFI	Chaque institution financière signataire s'engage à publier, au minimum sur une base annuelle, un rapport sur ses procédures et ses résultats de mise en œuvre des EP.

1.3 Genèse de l'approche genre et développement

1.3.1 Définition du concept genre et ses quatre piliers

Le genre est une construction sociale qui est différente des caractères innés que sont les caractères biologiques. Cette construction sociale, basée sur la culture des communautés, est marquée dans toutes les régions du monde par une hiérarchisation et des inégalités au détriment des femmes. En particulier, les hommes sont dominants en matière de pouvoir et de prise de décision au niveau politique et économique, tandis que le travail gratuit domestique et ménager des femmes, qui constitue la base de l'organisation des sociétés et du travail humain productif, reste invisible et non pris en compte dans le calcul des richesses nationales. Les relations de genre comme construction sociale sont donc codifiées, hiérarchisées, dissymétriques, mais aussi variables dans l'espace et le temps, et le milieu socioculturel.

Les rapports de genre ne sont pas statiques, ils changent dans l'espace et dans le temps vers plus ou moins d'égalité. Ils s'observent non seulement dans les relations entre les personnes de sexes différents, mais aussi entre les personnes de même sexe (mère-fille par exemple), parce qu'ils contribuent à la « fabrication du genre » par la transmission de valeurs et représentations liées aux féminités et aux masculinités. Enfin, parce que les femmes et les hommes ne constituent pas des groupes homogènes, l'approche genre prend aussi en compte les relations de genre dans toute la diversité sociale des femmes et des hommes (âge, classe, ethnicité, religion, sexualité, handicap).

Succinctement, le genre est un acquis, dynamique et spécifique à chaque société, à un moment donné de son histoire, et représente le produit des forces sociales telles que : la culture, la tradition, la race, le politique, l'éducation, l'économie, le cycle de vie et la classe sociale.

La compréhension des rapports de genre est une condition indispensable à un développement efficace et durable (voir le lexique des concepts afférents au genre en annexe A.). Elle se fonde sur la justice sociale et les droits humains. La lutte contre la pauvreté n'est possible que si l'on considère les contributions des hommes et des femmes et que l'on renforce le pouvoir des plus défavorisés.

1.3.2 Le rôle de genre

Le genre assigne trois rôles à l'individu :

- Le rôle de reproduction qui relève plus du domaine familial comme la conception et l'éducation des enfants, les soins aux malades et personnes-ressources, les entretiens domestiques ou la cuisine. Ces fonctions changent à différents stades de la vie ; elles sont non comptabilisées socialement, non valorisées, donc invisibles et sont assumées surtout par les femmes.

- Le rôle de production (public) comme le commerce, les services, le travail salarial et agricole. Ces rôles sont visibles, rémunérés et socialement valorisés. À ce niveau, les hommes sont principalement plus représentés que les femmes.
- Le rôle communautaire qui relève du fonctionnement des partis politiques, de la solidarité et du mouvement syndical. Ces fonctions relèvent de la sphère sociopolitique et ressortent du devoir social.

1.3.3 Les piliers du genre

L’analyse du genre prend en compte :

- La division du travail qui consiste en une répartition des rôles et des fonctions entre les hommes et les femmes (rôles productif – reproducteur – communautaire).
- L’accès et le contrôle des ressources correspondent aux occasions et aux opportunités offertes à la personne pour profiter des ressources existantes. Le contrôle des ressources correspond au pouvoir de décision qui détermine comment utiliser la ressource et qui a le droit d’y accéder. Dans la plupart des cas, les femmes ont accès à la ressource sans toutefois en avoir le contrôle.
- Le pouvoir décisionnel est la capacité de faire des choix, en fonction des informations disponibles où interviennent l’offre, la demande, les disponibilités et les contraintes. Il dépend du niveau de contrôle des ressources et suppose autorité, pouvoir et reconnaissance par autrui.
- L’autonomisation signifie « une plus grande confiance en soi et une transformation intérieure de sa conscience qui permet de surmonter les barrières externes à l’accès aux ressources ou à des changements dans les idéologies traditionnelles » (Sen et Batliwala, 2000).

Travailler pour l’égalité du genre et l’autonomisation des femmes signifie permettre aux femmes d’exprimer leur potentiel, comme productrices, directrices de ressources et prestataires de services, au bénéfice de leur ménage et de leur communauté (Rotondo et Vela, 2004). Il s’agit de les responsabiliser en leur permettant de se « rattraper et d’acquérir les moyens et la capacité de participer à la tradition du développement économique et social ». Ces quatre piliers varient selon le contexte d’analyse. La prise en compte du contexte a amené une diversité de discours par rapport à l’émancipation de la femme. Par exemple, alors que les femmes occidentales réclament la liberté de leur corps ou l’égalité dans la répartition des travaux domestiques, les femmes du sud, africaines et latino-américaines, réclament le droit à l’accès aux ressources, à la planification familiale et à la représentation dans les prises de décision.

La prise en compte du contexte entraîne donc une pluralité des formes de revendications liées aux besoins des femmes selon le niveau de développement. En conséquence, il faut replacer le développement dans le contexte des relations entre les hommes et les femmes et dans le contexte général des rapports sociaux pour identifier les situations différenciées et définir des stratégies pour les faire évoluer vers un développement réducteur des inégalités, c’est-à-dire dans un double souci d’efficacité et de justice sociale.

Les rapports sociaux en général varient selon la culture et particulièrement les rapports sociaux de sexe. La culture apparaît donc comme le socle de la diversité des rapports sociaux en général et des rapports sociaux de sexe en particulier, ce qui explique une pluralité de discours.

1.3.4 L'analyse selon le genre

La généralisation de l'analyse selon le genre est une stratégie pour tendre vers l'égalité entre les hommes et les femmes dans les actions de développement. Elle est basée sur l'application du genre de manière transversale dans les programmes. Les hommes et les femmes sont pris en compte de manière équitable dans les politiques, programmes, et stratégies. Les décideurs de politiques et de stratégies (États, institutions d'aide au développement, et la société civile [ONG, associations et autres groupes communautaires]) peuvent l'utiliser. Elle implique des responsabilités aux acteurs du développement à différents niveaux pour sa mise en œuvre (gouvernement, ministères sectoriels et subdivisions administratives, programmes et projets de développement, élus locaux, etc.) et peut être prise en compte dans le processus d'étude d'impact environnemental et social lors de la collecte des données, de la conception du projet, de l'analyse des impacts et de la détermination des mesures d'atténuation.

La « généralisation de l'analyse selon le genre » est donc bien plus qu'une stratégie. Elle est un processus qui consiste à intégrer dans les activités principales d'une organisation et dans ses processus de prise de décisions essentielles ce qui peut sembler marginal (UNESCO, 2003). La généralisation de l'analyse selon le genre permet d'évaluer les incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière à ce que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer (ECOSOC, 1997).

La généralisation de l'analyse selon le genre ne relève pas seulement de la justice sociale et des droits humains, mais constitue un facteur essentiel à la garantie d'un développement humain équitable et durable passant par les moyens les plus efficaces et effectifs. Une démarche d'équité entre les sexes ne s'adresse pas aux femmes de façon isolée, mais au contraire évalue la situation des femmes et des hommes – à la fois en tant qu'acteurs des processus de développement, et en tant que bénéficiaires de ces processus (ECOSOC, 1997).

Plutôt que de faire participer davantage les femmes aux stratégies et programmes déjà existants, la généralisation de l'analyse selon le genre a pour but de transformer les structures sociales et institutionnelles inégales afin d'y intégrer une perspective sensible au genre. Par conséquent, la généralisation de l'analyse selon le genre diffère de l'approche « femmes et développement » en ce que son point de départ consiste en une analyse rigoureuse et approfondie de l'état du développement, plutôt qu'en des

suppositions a priori sur les rôles des femmes et sur leurs problèmes. L’expérience a montré que les problématiques de genre diffèrent selon le pays, la région et le contexte. Parallèlement, l’expérience a aussi prouvé qu’une analyse attentive au genre révèle invariablement des besoins et des priorités qui diffèrent selon les sexes, ainsi que des inégalités entre femmes et hommes en ce qui concerne les opportunités et les résultats. La généralisation de l’analyse selon le genre tente de corriger ces problèmes (Aguilar et al., 2007).

Employer une perspective d’égalité de genre exige d’analyser et de comprendre les différents rôles et responsabilités, les besoins et les projets des femmes et des hommes, ainsi que leur degré respectif de participation et d’influence de la prise de décision. Cela va au-delà de la simple reconnaissance des différences, vers l’établissement de relations plus justes entre femmes et hommes.

L’analyse de genre permet l’identification et la déconstruction des stéréotypes liés aux identités féminine et masculine, ainsi que le questionnement des normes sociales et économiques qui conditionnent les rapports entre les sexes (hétérosexualité, patriarcat, domination, productivisme, etc.) et qui contribuent à reproduire les inégalités de genre. Elle permet de mettre en évidence les rapports de pouvoir et les inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que leur répercussion sur l’aptitude et les possibilités de participation au développement des hommes et des femmes.

Ce type d’analyse suppose la pleine participation des femmes et des hommes dans l’identification des enjeux, contraintes et opportunités que les femmes et les hommes rencontrent dans un espace donné, et des intérêts et besoins spécifiques aux deux sexes. L’analyse de genre met en évidence les liens qui existent entre les inégalités de genre et les autres formes d’inégalités et de clivages – économiques, sociaux, générationnels, culturels, ethniques, religieux et politiques – au sein des sociétés et entre elles, notamment entre le nord et le sud. Dès lors, elle s’inscrit dans une approche globale d’analyse critique des rapports sociaux et de transformation sociale. L’approche de genre peut s’appliquer à toutes les sociétés du sud comme du nord, en rendant compte de la dimension universelle des rapports inégalitaires entre femmes et hommes.

L’analyse de genre permet l’accès à l’*empowerment* qui signifie émancipation, renforcement des capacités, autonomie et prise de pouvoir pour les femmes.

Le but de l’approche genre est d’amener les sociétés à respecter les femmes et les hommes en tant qu’êtres humains à part entière, et à reconnaître que leurs droits et leur dignité sont inaliénables quel que soit leur sexe.

Promouvoir l’égalité de genre signifie reconnaître que les femmes et les hommes sont des citoyennes et des citoyens pleinement libres et égaux (sur le plan légal et pratique), avec les mêmes droits, capacités et opportunités de choisir et de conduire leur vie, de bénéficier du développement et d’y contribuer.

Rechercher l’égalité signifie se défaire progressivement des rapports de domination d’un sexe sur un autre – qui engendrent notamment les violences contre les femmes –, et favoriser, pour les deux sexes des choix de vie (métiers ou situation familiale par exemple) non influencés par des stéréotypes et des représentations sociales de genre. Il s’agit de promouvoir une transformation sociale profonde dans laquelle les femmes et

les hommes ne vont pas devenir « identiques », mais auront la même « valeur sociale », car ils ne seront pas discriminés par leur sexe. Les activités réalisées par les femmes seront valorisées autant que celles des hommes. Il ne s'agit pas « d'imposer » que les femmes et les hommes fassent forcément les mêmes choses (pas de 50/50 partout!), mais de créer les conditions pour que les personnes des deux sexes aient le droit et la possibilité de se répartir les rôles et responsabilités librement, dans toutes les sphères de la vie privée et publique, sans pression sociale liée à l'appartenance à un sexe ou un autre, sans domination d'un sexe sur l'autre, sans violence.

L'égalité entre les sexes est une condition *sine qua non* du développement humain durable. Elle est aussi un facteur déterminant de développement *tout court*. Les pays qui négligent l'égalité substantielle – voir ci-dessous – se privent d'un important potentiel de développement social, culturel et... économique. La participation pleine et égale des femmes et des filles dans tous les domaines et niveaux du développement, y compris dans la prise des décisions, est un vecteur de développement durable. L'accès des femmes et des filles aux ressources du développement, aux services publics et privés, à la connaissance et à l'information, au contrôle de leurs choix – que ce soit leur fertilité ou leur vote – favorisent le développement des ménages, des communautés et des sociétés. Les hommes qui accueillent favorablement et soutiennent l'égalité de genre sont eux-mêmes d'importants facteurs de progrès pour leur société.

Il existe deux « versions/visions » **principales de l'égalité**, à savoir :

(i) *L'égalité formelle/normative* part de la vision d'un « universalisme abstrait ». Dans cette vision, les décideurs et les acteurs du développement, au sens large, partent du principe que puisqu'ils naissent égaux en droits, les femmes et les hommes doivent recevoir le même traitement, sans discrimination. Les lois et les programmes sont alors « neutres », ne faisant pas de distinction entre les sexes. Cependant, en oblitérant le fait que les femmes et les hommes ne sont pas sur le même pied d'égalité « dans la vie », même s'ils le sont « dans les lois », cette approche peut en fait contribuer à perpétuer les inégalités.

(ii) *L'égalité substantielle/réelle* reconnaît que l'absence de discrimination dans les lois et les règles (égalité normative) ne signifie pas qu'il y a égalité dans les faits (exercice de la justice sociale). Dans cette approche, les décideurs et acteurs du développement des deux sexes non seulement favorisent la mise en place de lois et de mesures favorables à l'égalité, mais surtout veillent à leur application. Ils cherchent à créer les conditions nécessaires, au-delà des textes, pour que les femmes et les hommes jouissent réellement et concrètement de l'égalité et de leurs droits. Parce qu'elle reconnaît les inégalités de fait (malgré les textes de loi ou les textes religieux qui peuvent exister), cette approche propose un traitement différencié (par ex. des actions positives) pour avancer vers l'égalité. C'est ce qu'on appelle l'équité. L'équité est une stratégie pour aller vers l'égalité.

1.3.5 L'approche genre et le développement durable

Le concept de développement durable tel que défini dans la partie I comporte la dimension de l'équité sociale qui se traduit entre autres par la prise en compte des

préoccupations relatives à l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes et le soutien aux personnes vulnérables. Ces préoccupations relatives au genre apparaissent aussi dans les objectifs de développement durable, notamment dans l’Objectif 5, « Parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». De plus, le rapport 2014 des Nations Unies concernant les enquêtes sur le rôle des femmes dans le développement recommande de faire le lien entre l’égalité des sexes et le développement durable, puisque « [...] les causes et les facteurs sous-jacents de la non-durabilité et de l’inégalité des sexes sont profondément liés ».

L’analyse des liens entre le genre et le développement durable peut se faire aussi à travers certains principes qui sous-tendent celui-ci. Il s’agit de voir dans quelle mesure les priorités et visions des femmes sont prises en compte ou encouragées dans les PPP et projets de développement, particulièrement dans ceux relatifs à l’éducation, à la science, à la culture, à la communication et à l’information. Ce lien est mis en évidence par ailleurs à travers les principes d’équité et de solidarité, desquels découlent souvent des critères de prise en compte du genre.

Basée sur les forces sociales, économiques, politiques et culturelles, cette approche caractérise la manière dont les femmes et les hommes peuvent participer à différentes activités et tirer des bénéfices en termes de profit et de contrôle des ressources. Intégrer l’approche genre au développement contribue au développement équitable, donc durable. Pour y arriver, il faut travailler à la prise de conscience, au développement de stratégies et d’outils d’intégration du genre au niveau institutionnel, au niveau du renforcement des capacités des acteurs et dans toutes les étapes de gestion du cycle des programmes et des projets. La toile d’institutionnalisation présentée à l’annexe B, est un des outils utilisables à cet effet.

1.3.6 Le genre et la gestion de l’environnement

Les femmes jouent des rôles déterminants dans la gestion de l’environnement. Leur principale responsabilité consistant à subvenir aux besoins de leurs foyers, elles ont un fort impact sur les tendances de consommation. Elles assurent donc des rôles déterminants dans les modes de consommation, de gestion des ressources naturelles et de production durable et écologiquement rationnelle.

La dégradation de l’environnement, la sécheresse qui tarit les sources d’eau par exemple, n’affecte pas de la même manière tous les membres d’une même communauté, voire d’une même famille, car les capacités à gérer les crises sont variables. La pénurie d’eau affecte les femmes dans toutes leurs activités, alors qu’elle n’affectera que les hommes qui s’adonnent à des activités exigeantes en eau comme l’élevage ou l’agriculture irriguée. Les femmes et les filles dans les pays en développement sont chargées de la collecte, de l’utilisation et de la gestion des ressources hydriques. La pénurie d’eau augmente leur charge de travail (plus de distance à parcourir pour aller chercher l’eau), met en danger le bien-être de leur famille et peut avoir des effets secondaires tels que la réduction du taux de scolarité pour les filles et la diminution des opportunités d’engagement dans les activités rémunérées pour les femmes.

C'est pour toutes ces raisons que le Programme d'action de Beijing (1995) a souligné la nécessité de «faire participer activement les femmes à tous les niveaux de prise de décisions concernant l'environnement et d'intégrer une perspective sexo-spécifique dans toutes les stratégies en faveur du développement durable».

La participation des femmes dans les décisions prises en lien avec le développement durable et l'environnement doit être à l'avant-plan des politiques et des approches mises en place par les nations. De plus, la transmission du savoir, des connaissances et l'accès aux ressources naturelles (terre, eau, etc.) sont des conditions *sine qua non* pour permettre aux femmes de protéger l'environnement et pour leur protection personnelle due aux conséquences de la dégradation de l'environnement.

La Commission de la condition de la femme des Nations Unies (1997), a proposé de promouvoir une active participation des femmes à tous les niveaux de la gestion de l'environnement, notamment en inscrivant les programmes et politiques relatifs à l'environnement dans une perspective d'égalité entre les sexes. Elle recommande des mesures en vue d'encourager l'intégration d'une perspective sexo-spécifique dans la recherche sur l'impact des polluants et autres substances nocives, y compris leurs conséquences sur la santé reproductive des femmes et des hommes, et de favoriser la participation active des femmes dans l'élaboration et l'application des politiques environnementales visant à promouvoir et à protéger la santé des femmes.

L'égalité des sexes et l'émancipation de la femme – et la gestion saine de l'environnement – ont été au cœur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) et sont des conditions à remplir pour surmonter la pauvreté, la faim et la maladie. Les femmes doivent avoir des pouvoirs décisionnels sur leur vie équivalents à ceux des hommes pour leur permettre d'accéder à une autonomie complète. C'est ce qui explique de nos jours que la promotion de l'égalité des sexes et de la condition de toutes les femmes et filles soit une priorité. L'égalité de genre est un facteur déterminant du développement durable.

La destruction des écosystèmes, l'érosion, la pollution et la perte de fertilité des sols sont des impacts dus à la croissance démographique, à la mauvaise gestion des ressources naturelles, et aux mauvaises pratiques agricoles. Il s'impose donc d'évaluer les impacts différenciés selon le genre pour identifier à l'avance les conséquences d'un PPP ou d'un projet en vue de prendre les mesures nécessaires spécifiques qui permettront de contrôler et de limiter les impacts négatifs.

PARTIE II

Cadre méthodologique pour l'intégration du genre dans les évaluations environnementales (ÉES et ÉIES)

Cette deuxième partie du guide présente les outils et techniques d'analyse du genre et leur application dans le cadre des évaluations environnementales.

Elle comprend deux volets dont le premier traite de la revue des approches d'analyse du genre et leur évolution, le second présentant des outils et méthodes d'intégration du genre dans les activités et projets de développement.

2.1 Typologie et évolution des approches d'analyse du genre

L'évolution des discours dans le temps sur la prise en compte des impacts différenciés homme/femme et des couches vulnérables, marque des niveaux différenciés de besoins qui se sont fait connaître. Mieux encore, ces formes de besoins se sont exprimées à des époques différentes et selon le groupe social. Pour mieux comprendre l'origine du concept de genre, de son approche et de son utilité dans les actions de développement, une présentation des différentes approches sur l'émancipation de la femme dans le passé est nécessaire.

L'approche d'intégration de la femme au développement (IFD) a été développée et utilisée à partir de 1975 par de nombreuses agences de développement international, au moment où les Nations Unies décrétaient la Décennie de la femme pour le développement (1975-1985). Depuis la fin des années 1980, l'approche selon le genre (GED) est de plus en plus utilisée en sociologie, en anthropologie et en géographie pour la réalisation d'études environnementales auprès de populations diverses.

De nombreux praticiens/praticiennes et auteurs en développement international se réfèrent en effet de plus en plus à l'approche selon le genre dans le contexte actuel d'éveil face aux exigences d'un développement durable, qui stipulent notamment comme principes la participation active de la population ainsi que l'équité entre les populations actuelles et avec les générations futures.

L'approche selon le genre dans le contexte d'un développement durable, tant dans la gestion de projets dans les pays développés que dans ceux du tiers monde, désigne un ensemble de concepts qui englobent diverses questions sociales telles que l'intégration de la femme au développement, les relations entre les femmes et les hommes et les relations entre les différents groupes sociaux, ethniques, d'âge, etc.

2.1.1 Évolution des approches liées au mouvement femmes et développement depuis 1950

Années 1950-60: Les premières initiatives sur l'émancipation de la femme ont fait abstraction des rôles des femmes dans le développement. Avec la modernisation, quelques projets en santé maternelle et infantile orientés vers l'émancipation des femmes ont pris en compte les expériences des hommes en les transposant aux femmes.

Années 1960-70: Les femmes étant totalement absentes dans les planifications nationales, des procédés et des activités spécifiques aux femmes étaient organisés dans des structures féministes. Pendant ces premières phases de revendication sur l'émancipation, les *études se penchaient surtout sur des questions liées aux rôles de mère (santé maternelle, « planning familial », etc.)*.

Années 1970-80: Les thèmes de recherche ont évolué vers la valorisation des différentes activités productives des femmes, notamment dans le secteur informel et agricole où leur accès et leur contrôle sur les ressources (terre, intrants, formations, etc.) étaient inévitables.

Années 1980 à nos jours: Persistance des inégalités nécessitant une nouvelle vision, un nouveau cadre d'analyse et des outils appropriés favorables à l'intégration de la femme. Il s'agissait d'une nouvelle vision pour assurer une meilleure utilisation des ressources qui profiterait de manière plus équitable aux hommes et aux femmes au sein de chaque société. C'est de ces réflexions que le concept de genre a vu le jour. Depuis, il a été renforcé dans sa mise en application par d'autres caractéristiques liées au développement selon les domaines et les objectifs à atteindre.

2.1.2 L'éveil à l'intégration des femmes au processus de développement

Une des principales revendications du mouvement féministe a longtemps concerné l'obtention du droit de vote pour les femmes. D'autres luttes ont marqué le vingtième siècle en Occident et dans le monde pour favoriser l'accès des femmes à l'éducation, à l'égalité politique, au marché du travail, au contrôle des naissances et à l'égalité juridique. Le droit au travail a constitué un autre cheval de bataille pour les femmes dans nombre de pays.

Il apparaît important de situer le mouvement femmes et développement au sein même du mouvement des femmes en Occident et en parallèle avec un événement mondial ayant eu un impact majeur: la Décennie de la femme pour le développement, décrétée par les Nations Unies, de 1976 à 1985. La Décennie des Nations Unies pour la femme a en effet contribué par sa portée internationale à favoriser la recherche et la communication entre groupes de femmes du nord et du sud pour faire avancer la compréhension de la situation des femmes et des relations entre les femmes et les hommes dans le domaine d'études qu'est devenu Femmes et développement. C'est au cours de cette décennie qu'a eu lieu une période intense de réflexion et d'action sur le rôle et la place des femmes dans le développement. Dans les universités américaines et canadiennes sont créées des chaires d'études sur les femmes et des groupes de femmes

émergentes dans tous les secteurs de la société : comités de condition féminine des syndicats, centres de femmes, maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, etc. Ces ministères et institutions établissent des priorités et tentent de répondre aux besoins des femmes au niveau juridique, social et économique.

La Décennie des femmes pour le développement a tenu deux autres conférences : à Copenhague, en 1980, et à Nairobi, en 1985. Un bilan des législations et des acquis des femmes y fut fait par les représentants et représentantes officiels des gouvernements présents et par les individus qui ont assisté aux conférences parallèles, appelées Forum des ONG, et où se réunirent des femmes du nord et du sud.

Nous pouvons recenser en l'espace de vingt ans toute une panoplie d'articles, d'études, de livres et de documents publiés par des auteurs/auteures indépendants et des agences financières internationales qui ont contribué à enrichir ce champ de recherche. Des chercheurs/chercheuses de plus en plus nombreux, issus des départements de sociologie, de géographie, d'anthropologie, d'économie et de science politique d'universités dans les pays du nord et du sud apportent une réflexion substantielle basée de plus en plus sur des études réalisées sur le terrain et par un échange nord/sud plus marqué. Les contributions à la littérature sur cette question s'inscrivent désormais dans l'avant-garde de toute réflexion en vue d'intervenir de façon éclairée et précise avec les populations visées par des projets de développement. L'élaboration des approches d'IFD et de GED s'inscrit au cœur des courants sociaux contemporains du mouvement des femmes, des théories féministes ainsi que des différents courants développementaux (assistance, équité, lutte à la pauvreté, efficacité et *empowerment*) qui ont jalonné l'histoire du développement.

Les résultats de ces réflexions firent ressortir, dès les années 1980, tout un ensemble de contraintes et de limites auxquelles devraient faire face les planificateurs de projets, soit :

- peu de projets ont été planifiés en tenant compte de données socio-économiques précises sur la situation des femmes en particulier ;
- l'implantation des projets n'a pas toujours amélioré l'accès des femmes à des moyens de production et a souvent augmenté la disparité des ressources entre les hommes et les femmes ;
- les projets planifiés pour améliorer les conditions de vie des populations en général n'ont pas répondu ni aux besoins ni aux intérêts des femmes ;
- et les femmes elles-mêmes, comme membres du personnel d'assistance technique ou comme bénéficiaires, avaient eu peu d'influence et de place dans la consultation et la prise de décision (Lexow : 1988, 36-39).

2.1.3 Un portrait géographique des revendications des femmes

Afrique : Les principales revendications des femmes africaines ont porté sur la production alimentaire, les droits de propriété et les droits sociaux (droit de choisir son mari,

droits des veuves). L'accent fut surtout mis sur l'organisation matérielle des femmes par la technologie appropriée (foyers améliorés, pompes manuelles) pour alléger les tâches traditionnelles de ces dernières. Quelques pays africains ont vu émerger de nombreuses organisations féminines dans ce sens : le Burkina Faso, le Niger, l'Ouganda et le Zimbabwe.

Asie : En Asie, les principales luttes des femmes ont été très diversifiées selon les régions : la protection de la forêt et de l'environnement (en Inde), l'industrie du tourisme sexuel (Indonésie, Thaïlande), la main-d'œuvre féminine à bon marché dans les zones franches d'exportation (Corée du Sud), les droits sociojuridiques face à la dot et au mariage forcé (Inde).

Amérique du Sud : En Amérique du Sud, les femmes se sont regroupées sur des thèmes économiques et d'opposition à la violence militaire. Nous avons tous entendu parler des « Mères de la place de Mai » (association pour retrouver les disparus) en Argentine, au Chili et au Guatemala. Les luttes des femmes ont porté beaucoup aussi contre les programmes d'ajustement structurel exigés par le Fonds monétaire international (FMI) en République dominicaine, au Salvador et en Jamaïque.

Moyen-Orient : Les féministes de la Méditerranée et des pays arabes se sont regroupées autour des thèmes de la liberté maritale, de l'oppression religieuse et contre la polygamie.

Occident : En Amérique du Nord et en Europe, les luttes féministes ont porté sur l'égalité politique et juridique des femmes (un salaire égal pour un travail d'égale valeur), sur les garderies et sur l'accès au pouvoir. Elles ont milité aussi contre la violence faite aux femmes et contre la pornographie.

2.1.4 L'approche de l'intégration de la femme au développement (IFD)

Le concept original d'IFD était basé sur l'impact négatif des programmes de développement sur les activités économiques des femmes. La tendance des agences financières internationales ayant été axée surtout sur une approche « assistancielle » et de bien-être, les femmes furent perçues principalement dans leur rôle de mère et comme des bénéficiaires passives du développement. Avec l'approche des besoins essentiels, il devint plus facile de parler d'équité dans les projets de développement et de demander que les femmes fassent partie intégrante de la planification et de la mise en œuvre des projets (Boserup, 1990). Le principal reproche fait aux planificateurs du développement concernait la non-reconnaissance de la productivité économique des femmes dans la diversité des rôles qu'elles accomplissaient dans les pays du tiers monde (Kardam, 1987).

L'approche de l'IFD est donc apparue aux États-Unis au début des années 1970 dans un souci d'égalité entre les femmes et les hommes comme bénéficiaires des projets de développement. Les politiques d'IFD adoptées dans les années 1980 par les agences financières internationales de développement ont mis l'accent notamment sur les concepts de division du travail selon le genre et sur l'accès et le contrôle des ressources et bénéfices entre les femmes et les hommes. L'approche d'IFD a permis de faire

reconnaître aux différents acteurs du développement (gouvernements, organisations non gouvernementales et agences d'exécution) la contribution économique des femmes dans la diversité des rôles qu'elles accomplissent dans les pays du tiers monde. L'approche IFD a donné naissance à une vaste expérimentation de projets adressés aux populations mixtes avec une composante pour les femmes ou de projets adressés spécifiquement aux femmes. Cela a généré un certain nombre de recherches et d'analyses socio-économiques sur les femmes de différents pays du sud dans de nombreux domaines.

Entre 1970 et 1985, de nombreuses recherches et études ont permis de compléter partiellement les données et les statistiques nationales précisant la contribution économique des femmes du sud. D'autre part, des informations et des collectes de données différenciées selon le sexe ont été recueillies et compilées dans des annuaires et des documents statistiques pour définir et préciser le statut des femmes du tiers monde dans les domaines du travail, de l'éducation, de la santé et du droit (Paquot, 1982 ; Sivard, 1985).

Bien qu'axée davantage sur l'efficacité et la poursuite d'une intégration économique des femmes au développement, l'approche IFD ne fut pas en soi une source de questions face au processus même du développement ou par rapport aux causes qui sous-tendent les inégalités de genre. Si l'approche de l'IFD a permis de découvrir la réalité des femmes à travers leurs expériences et leur point de vue, l'approche GED a contribué à développer un cadre d'analyse qui inclut les préoccupations de genre, de classe, d'ethnie et d'âge dans un contexte relationnel, global et qui vise la transformation sociale.

2.1.5 L'approche genre et développement (GED)

Cette approche permet d'intégrer les concepts de position des groupes sociaux, de besoins pratiques des femmes et des hommes, de participation des populations et d'*empowerment* des groupes démunis. Enfin, l'approche sociologique selon le genre constitue une grille d'analyse appropriée pour la réalisation d'études d'impact sur le milieu humain en environnement, car elle s'appuie sur la compréhension holistique des réalités diverses qui tissent les relations hommes/femmes dans le monde et dans le milieu naturel. Trois éléments essentiels la caractérisent. Elle est relationnelle, globale et vise la transformation sociale.

- **L'approche GED est relationnelle** parce qu'elle met l'accent sur les rapports de genre, et non pas seulement sur les femmes comme les approches précédentes. Elle repose sur la distinction entre le terme sexe, qui décrit des caractéristiques déterminées biologiquement (principalement les fonctions de reproduction de l'homme, par la paternité, et de la femme, par la maternité), et le terme genre, qui se réfère à des caractéristiques déterminées socialement ou culturellement par les sociétés. Les caractéristiques de genre sont enracinées dans les institutions et les instances sociales, politiques, économiques et culturelles qui régissent nos sociétés. L'approche est aussi relationnelle parce qu'elle analyse les relations entre les hommes et les femmes, entre les classes sociales, entre les ethnies, entre les jeunes et les aînés, dans une société donnée, sous l'angle des mécanismes de pouvoir et de contrôle qui régissent le fonctionnement de cette société. Elle analyse les relations et les modes de fonctionnement entre les hommes et les femmes en tenant compte que ceux-ci s'inscrivent dans un contexte historique et culturel propre

à chaque société, et qui n'est nullement figé dans le temps. C'est pourquoi l'analyse GED soutient que les rapports de genre évoluent constamment, dans le temps et l'espace, et doivent s'adapter à de nouvelles réalités selon les facteurs exogènes (sociaux, environnementaux, économiques, politiques, culturels, religieux) qui influent sur une société donnée.

- **L'approche est globale** parce qu'elle a pour objet d'étudier l'ensemble de la vie des gens et les relations des groupes sociaux entre eux. Elle reconnaît que les relations sociales sont déterminées par plusieurs facteurs tels que : le genre, la classe sociale, la religion, l'ethnie ou l'âge. L'approche GED analyse la complexité des forces sociales, économiques, politiques et idéologiques qui interagissent dans chaque société. Elle considère également le lien entre le personnel, la sphère domestique, la communauté et les domaines nationaux et internationaux, d'une part, et le fait que certains groupes sociaux, notamment les femmes et les pauvres, soient défavorisés ou subordonnés dans le monde, d'autre part.

- **L'approche GED vise, enfin, la transformation sociale** en changeant les rapports d'inégalité qui existent dans les sociétés. Elle fait la démonstration que les genres (masculin-féminin) et les positions des individus et des groupes dans la hiérarchie sociale créent des modèles de domination/subordination dans tous les secteurs de la vie. Ces réalités sont à la base de situations d'injustice et de mal développement. L'approche GED vise à atteindre un équilibre dans les rapports entre les femmes et les hommes en permettant aux femmes de contrôler davantage leur propre vie par une stratégie d'*empowerment* (Antrobus, 1989), afin de participer pleinement comme actrices du développement, de concert avec les hommes, à un processus collectif de décision.

2.1.6 Les politiques et pratiques IFD des principales agences de développement

Depuis une quarantaine d'années maintenant, plusieurs agences financières en développement international ont adopté des politiques visant l'intégration des femmes au développement dans leur programme d'aide. La plupart des agences multilatérales en développement, telles que l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, ainsi que les agences bilatérales se sont dotées de politiques IFD. Concrètement, trois types de recommandations ont été implantés dans les agences financières internationales pour répondre aux lacunes identifiées dans l'élaboration d'une politique IFD :

- des programmes de formation pour les femmes ;
- des recherches et des collectes de données sur les femmes et la mise en place de programmes ;
- des budgets et du personnel féminin concernant les programmes femmes et développement.

Le premier type d'actions s'est mis en branle surtout par des programmes de formation à l'IFD et des séminaires IFD (Overholt, Anderson, Cloud & Austin, 1985). La grille d'analyse IFD, développée à partir de la méthode des études de cas par

l'USAID et le Harvard Institute, demeure le système d'analyse qui a été le plus utilisé jusqu'à présent par les agences de développement. L'USAID et plusieurs agences des Nations Unies ont adopté ce cadre d'analyse pour aborder l'IFD.

Le second type d'interventions a été d'identifier des projets pouvant favoriser l'IFD. Deux tendances ont eu cours depuis 1975, soit des projets planifiés et dirigés seulement vers des femmes et des projets mixtes, s'adressant à l'ensemble d'une communauté, mais avec un volet femme.

- *Les projets-femmes*: Quelques agences financières internationales telles que l'UNIFEM (Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes) et INSTRAW (Institut de recherche et de formation des Nations Unies pour l'avancement des femmes) ont opté pour mettre sur pied des projets qui s'adressaient uniquement aux femmes dans le cadre de leur politique IFD. D'autres agences comme le PNUD, la Banque mondiale, l'USAID aux États-Unis, ont utilisé à la fois des projets-femmes et des projets mixtes avec une composante femme. Une des raisons principales pour lesquelles les agences financières internationales ont privilégié les projets-femmes, c'est qu'ils permettaient aux femmes d'acquérir des connaissances et un savoir-faire traditionnels, en général, non stéréotypé dans d'autres cas, dans un espace non compétitif et non menaçant pour elles et pour les hommes.

- *Les projets mixtes avec composante femme*: Une autre option utilisée pour rejoindre les femmes fut de mettre sur pied des projets mixtes, c'est-à-dire s'adressant aux populations en général, hommes et femmes, et de créer un volet femmes au sein du projet. Les projets de type développement communautaire, développement à la base ou développement rural ont été très populaires dans les années 1970 et 1980, surtout auprès des ONG. S'inspirant de la participation communautaire et des racines culturelles des localités du sud, ces projets impliquaient une coopération active entre les bénéficiaires et les agences de développement international.

De plus, l'IFD s'inscrit dans une conjoncture sociopolitique où la défense des droits humains et le respect de principes démocratiques sont de plus en plus partie prenante des conditions évoquées pour favoriser un développement durable dans le contexte de l'aide internationale.

- *Politiques et pratiques de la Banque mondiale*: L'approche de la Banque mondiale concernant le rôle des femmes dans le développement s'est inscrite dans une stratégie globale, au début des années 1970, afin de contribuer au bien-être des populations pauvres des pays du tiers monde et pour les intégrer comme partenaires actifs dans le processus du développement. La Banque publiait, dès 1975, une brochure intitulée « *Integrating Women into Development* », dans laquelle elle reconnaissait les rôles majeurs que jouent les femmes du tiers monde, plus particulièrement dans le développement économique des sociétés rurales. Cependant, c'est en 1977 que la Banque a nommé une conseillère en IFD au sein de la division des politiques opérationnelles. Le rôle de cette conseillère a été de promouvoir l'importance de la place des femmes dans les projets de la Banque et d'améliorer la méthodologie d'analyse des projets en tenant compte de bases de données différenciées selon le genre.

Dans les années 1970 et 1980, la Banque a dirigé ses efforts en IFD dans les secteurs suivants : la formation et la sensibilisation de son personnel, des directives d'encadrement de projets par domaine d'intervention (en agriculture, en santé et en éducation par exemple), des recherches sectorielles sur les femmes (incluant des revues de programme, des études sur la foresterie et le crédit), des stratégies IFD par pays et des programmes d'initiatives spéciales en agriculture (*Women Farmers and Food Security in Africa*) et en santé maternelle (*Safe Motherhood Initiative*).

En 1991, la Banque Mondiale met officiellement l'accent sur les ressources humaines comme élément essentiel d'un développement durable. Les questions des femmes dans le développement de l'éducation, de la santé, de la nutrition et des populations sont au cœur de tous les aspects du développement et des activités de la Banque. Les activités de la Banque concernant les femmes se sont considérablement accrues au cours des dernières années. À cette époque, il y avait environ 40 % des opérations de la Banque qui contenaient des recommandations spécifiques pour intégrer les femmes dans le processus du développement. Comme plusieurs autres agences ou institutions financières internationales, la Banque mondiale considère maintenant la dimension IFD dans une approche plus globale et en tenant compte des relations de genre dès la phase de planification d'un projet et tout au long du cycle de projet.

- La Banque africaine de développement : En 1985 et en 1986, deux séminaires portant sur le rôle et les contributions des femmes au processus de développement à la fois comme agentes et comme bénéficiaires ont permis à la Banque d'identifier les nombreux obstacles que les femmes africaines rencontrent quant à leur participation au développement économique et social de leur pays respectif.

Afin de concrétiser la préoccupation de la Banque à l'égard du rôle des femmes dans le processus de développement, la BAD a créé, en mars 1987, une unité « Femmes et développement » au sein du Département central des projets de la Banque suite à un accord avec le PNUD. Les objectifs à long terme de l'unité sont d'augmenter la capacité de production des femmes africaines et de bâtir un cadre permettant leur intégration efficace dans le processus de développement. Elle a préparé un document de politique générale rassemblant les procédures et directives auxquelles le personnel de la Banque recourt dans la préparation des projets qu'elle finance. L'unité contribue également à la sensibilisation des gouvernements des pays membres dans les projets qui mettent en valeur la participation des femmes tels que : l'accès des femmes au crédit, l'organisation des coopératives rurales, l'installation de foyers féminins à vocation professionnelle et les programmes de soins de santé primaire maternelle et infantile (BAD, 1989). Depuis, la BAD s'est engagée dans de nouvelles initiatives susceptibles d'apporter des réponses financières mieux adaptées aux réalités économiques du continent africain. Ces innovations techniques se regroupent en cinq axes : le dialogue sur les politiques, la gestion de l'environnement, la promotion et l'intégration des femmes dans le processus de développement, la participation renforcée du secteur privé et l'intégration régionale des économies des États membres. Les principales mesures prises par la BAD en matière de politiques IFD sont les suivantes :

- réalisation d'activités de sensibilisation à l'IFD auprès des pays membres régionaux et du personnel de la Banque;
- création d'un programme de formation en IFD pour la direction et le personnel de la Banque;
- préparation de directives et de répertoires pour intégrer les questions de genre dans les projets et les programmes de la Banque;
- création d'une banque de données sur l'IFD;
- adoption de documents de politiques sectorielles dans sept secteurs d'intervention de la Banque: l'éducation, l'industrie, la santé, l'eau et l'assainissement, l'agriculture et l'environnement, ainsi que la promotion du secteur privé.

Enfin la BAD souhaite concentrer ses activités dans certains secteurs prioritaires pour intégrer les femmes au processus de développement, soit: l'agriculture, l'éducation et la formation, la santé et le secteur informel. Afin de tenir compte davantage des besoins des femmes, la Banque encouragera les pays membres à considérer la dimension du genre dans la collecte des données et dans le développement des secteurs d'intervention (BAD, 1990).

En terme de bilan des politiques et des pratiques des agences de développement international, il ressort clairement que toutes les agences financières, qu'elles soient multilatérales, bilatérales, non gouvernementales ou privées, se sont dotées, surtout depuis 1985, de politiques et d'orientations en IFD pour la gestion de leurs projets. Par ailleurs, depuis 1990, quelques-unes ont commencé à utiliser une approche selon le genre spécialement pour la collecte de données à la phase de planification de projets.

Concernant la nature des interventions sur le terrain, les expériences des agences ont fait ressortir deux types de projets: les projets intégrés ayant un volet femmes et les projets-femmes. À la lumière des différentes pratiques, il s'avère qu'il n'y a pas une seule formule pour rejoindre les besoins des femmes. Les deux types d'intervention peuvent être appropriés selon le niveau d'organisation des groupes féminins visés par le projet. Certaines agences préfèrent travailler avec des partenaires féminins déjà formés afin de renforcer leur capacité organisationnelle dans certains secteurs d'intervention. D'autres agences privilégient de s'adresser à des groupes mixtes parce qu'ils s'adressent à la population en général par la nature de leurs interventions; c'est le cas notamment des projets en agriculture, en agroforesterie ou en aménagement des terroirs. Le défi consiste alors pour une agence d'exécution à cerner les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des groupes sociaux, femmes et hommes, qui composent leur population cible. La prise en compte des concepts de la division du travail selon le genre ainsi que de l'accès et du contrôle des ressources et des bénéfices s'avèrent essentiels dans ce cas pour atteindre les objectifs socio-économiques d'un projet dans le cadre d'une approche selon le genre.

Les agences financières multilatérales de développement comme les Nations Unies ou la Banque mondiale n'ont pas été des pionnières par rapport à l'intégration de la femme dans le développement dans leurs pratiques. Par contre, l'ONU a contribué à

sensibiliser les différents gouvernements du monde à l'importance du rôle des femmes dans le développement en décrétant la Décennie de la femme pour le développement, de 1975 à 1985.

Les trois banques régionales (la Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque asiatique de développement) se sont donné des politiques et des orientations IFD et GED claires et articulées mettant l'accent sur la sensibilisation du personnel sur les questions de genre, tout autant que sur la collecte de données différenciées selon le genre et sur la préparation de profils régionaux sur les femmes.

Des agences gouvernementales bilatérales comme l'USAID ont adopté des stratégies IFD similaires basées sur le cadre d'analyse de la Harvard Institute. Les stratégies IFD des deux agences s'inscrivent dans une politique d'aide visant la croissance économique des pays du tiers monde. L'intégration des femmes au processus de développement s'est faite à partir de la création d'une division « Femmes et développement » dans chaque agence et par la formation du personnel aux concepts de la grille d'Harvard, soit : la division du travail selon le genre, l'accès et le contrôle des ressources et des bénéfiques et l'analyse des facteurs d'influence. Pour les deux agences, la stratégie IFD passait par des objectifs visant à augmenter la productivité des femmes et à hausser leurs revenus. Ces objectifs ont été ensuite véhiculés dans la réalisation de projets-femmes ou de projets intégrés avec un volet femmes.

- **Les acquis et les obstacles relatifs à l'IFD et l'approche GED :**

En résumé, les principaux acquis relatifs à l'IFD et à l'approche selon le genre ont trait à :

- la sensibilisation générale de toutes les agences financières internationales et autres concernant le développement international sur l'IFD ;
- l'embauche de personnel IFD spécialisé dans l'ensemble de ces agences ;
- la mise en place de politiques, de plans d'action et de stratégies IFD au sein de ces agences ;
- la création et l'utilisation de matériel et d'outils méthodologiques en IFD/GED pour la mise en œuvre de projets de développement, notamment la grille d'analyse IFD de la Harvard Institute (développée par l'USAID et la Harvard Institute) et l'approche d'analyse sociale selon le genre (développée par la Coady Institute pour l'ACDI) ;
- la réalisation de collecte de données différenciées selon le genre par pays et par régions géographiques par des agences de l'ONU, la Banque mondiale et les agences bilatérales ;
- la réalisation de nombreuses études sectorielles, de profils de la femme par pays et de documents de recherche sur FED par l'ensemble de ces agences ;
- et la mise en place de sessions de formation en IFD pour le personnel de la plupart des agences financières en développement international.

- **L'intégration de l'approche GED dans les activités d'une entreprise:**

Succinctement, nous pouvons dégager quatre volets pour assurer l'intégration de l'approche genre et développement au sein d'une organisation :

- se doter d'une politique IFD/GED pour être en mesure par la suite de se fixer des objectifs réalistes à atteindre dans l'implantation de ses projets ;
- profiter de l'expertise développée par les institutions et les centres de recherche en ce qui a trait à la question des femmes ;
- mettre au point des outils méthodologiques en IFD/GED adaptés aux activités de l'organisation ;
- former le personnel de l'organisation aux exigences de l'IFD/GED.

C'est en fait les efforts visant à opérationnaliser le concept de développement durable par chaque acteur social qui assurera à la fois l'intégration des dimensions écologiques et humaines des processus de développement, et ce faisant, respectera les besoins et conditions de vie spécifiques des différents groupes qui composent les sociétés.

2.2 Revue de quelques cadres et outils d'analyse du genre

Le cadre d'analyse est un format standard qui contient les informations spécifiques servant à l'analyse d'un contexte social en vue de l'implantation d'une nouvelle politique ou d'un nouveau projet. On dénombre plusieurs cadres d'analyse du genre. Nous en présentons ici quatre qui sont les plus fréquemment utilisés, soient le cadre d'analyse d'Harvard, le cadre de Moser, le cadre des vulnérabilités et des capacités et le cadre d'analyse socio-économique selon le genre (ASÉG).

2.2.1 Cadre d'analyse d'Harvard

Le cadre d'analyse d'Harvard a été créé par des chercheurs de l'Institut pour le développement d'Harvard, aux États-Unis. C'est un outil de collecte de données qui a pour but d'organiser et de répartir les informations recueillies pour trois thèmes présentés dans autant de tableaux. Les trois thèmes sont le profil des activités, le profil de l'accès et du contrôle et les facteurs d'influence.

- **Profil des activités:** C'est un tableau de diagnostic qui, à l'aide d'interrogations (Quand? Comment? Où?), recense toutes les tâches pertinentes liées au rôle reproductif, productif et communautaire. Il permet de mettre en valeur le temps consacré (minutes, heures) et les moyens utilisés (manuels ou technologiques) par genre (hommes et femmes) pour accomplir ces tâches.

Tableau 5. Profil d'activités

Activités	Les femmes – filles			Les hommes – garçons		
	Quand?	Comment?	Où?	Quand?	Comment?	Où?
Reproduction						
Approvisionnement en eau						
Tâches domestiques (construction/ réparation des maisons, préparation des aliments, etc.)						
Production						
Agriculture/élevage						
Création de revenus						
Communautaire						
Ouverture des pistes						
Soins de santé						

Profil de l'accès et du contrôle: Il permet de recenser les différentes ressources disponibles et indique qui y a accès (liberté, permission, droit d'usage) et qui les contrôle (maîtrise, droit de décision).

Tableau 6. Profil d'accès et de contrôle*

Ressources	Qui y a accès?		Qui les contrôle?	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ressources économiques ou productives				
Terre				
Équipements				
Main d'œuvre				
Argent liquide				
Ressources politiques				
Expériences des affaires publiques				
Leadership				
Formation				
Bénéfices				
Revenus				
Possession des biens				
Éducation				
Pouvoir politique				

Autorité/prestige

Besoins essentiels (nourriture, vêtements, logement)

Autres...

* Extrait des fiches pédagogiques « GENRE & DÉVELOPPEMENT », 2010, F3E (AFD).

Facteurs d'influence: Il s'agit d'identifier les facteurs antérieurs ou actuels qui permettent de déceler la tendance des modifications/changements à venir sur les rapports entre les hommes et les femmes. Quels facteurs ont des répercussions sur la division du travail, l'accès aux ressources ou le contrôle de ces ressources? Quelles contraintes ces facteurs imposent-ils dans la promotion du genre? Pour une analyse plus détaillée, on pourrait aller aux sous-catégories de femmes (filles, jeunes femmes célibataires, femmes mariées, femmes âgées...) et d'hommes (garçons, jeunes hommes, hommes mariés, vieillards...).

Tableau 7. Facteurs d'influence (analyse des changements)

Facteurs d'influence	Impacts	Possibilités pour l'égalité F/H	Contraintes
Politiques?			
Économiques?			
Culturels?	Sur la division du travail		
Juridiques?			
Internationaux?			
Autres?			
Politiques?			
Économiques?			
Culturels?	Sur l'accès aux ressources		
Juridiques?			
Internationaux?			
Autres?			
Politiques?			
Économiques?			
Culturels?	Sur le contrôle des ressources		
Juridiques?			
Internationaux?			
Autres?			

Ce cadre d'analyse est un outil efficace de collecte de données qui permet d'organiser et de répartir l'information en tableaux et il peut être adapté à de nombreuses situations. L'information recueillie peut être générale, détaillée ou spécifique à un secteur voulu. Ce cadre d'analyse peut être aussi un outil efficace de formation et de sensibilisation, tant pour les organisations de développement que pour la collectivité.

2.2.2 Cadre d'analyse de Moser

Le cadre d'analyse de Moser, développé par Caroline Moser, permet d'explorer la division du travail entre les femmes et les hommes. Il a pour but d'établir une planification « des questions de genre ». Il dispose de six (6) outils, à savoir :

- Outil 1 : Identification des rôles relatifs au genre (rôle triple : reproduction, production, communautaire) ;
- Outil 2 : Évaluation des besoins relatifs au genre (besoins pratiques, besoins stratégiques) ;
- Outil 3 : Données ventilées au sein du ménage ;
- Outil 4 : Matrice de politique générale IFD/GED avec cinq (5) approches genre ;
- Outil 5 : Planification liée pour équilibrer le rôle triple ;
- Outil 6 : Incorporation des femmes, des organisations de genre sensibles et des planificateurs dans le processus de planification.

2.2.3 Cadre d'analyse des vulnérabilités et des capacités

C'est un cadre de planification en suivi-évaluation qui a été adapté à l'analyse genre. C'est une méthode qui procure un cadre d'analyse de la vulnérabilité et de la capacité d'adaptation des hommes et des femmes face aux impacts projetés. Elle se base sur les connaissances et stratégies endogènes des acteurs locaux lors de la collecte des données et du processus d'analyse.

La méthode du cadre d'analyse des vulnérabilités et des capacités se base sur un cadre de « conditions favorables » à l'adaptation à base communautaire (ABC). Elle permet d'obtenir des informations essentielles et spécifiques sur la vulnérabilité locale. La collecte, l'analyse et la validation des informations encouragent un dialogue précieux au sein des communautés, entre les communautés et avec les autres parties prenantes.

La méthode du cadre d'analyse des vulnérabilités et des capacités peut être utilisée et adaptée pour collecter et analyser des informations permettant de concevoir des stratégies d'adaptation pour les hommes et les femmes et de les intégrer dans les plans de gestion des moyens de subsistance et des ressources naturelles.

2.2.4 Cadre d'analyse socio-économique selon le genre (ASÉG)¹

L'analyse socio-économique selon le genre (ASÉG) vise à identifier les besoins, les responsabilités et les priorités des différents groupes de la population.

Elle s'intéresse aux rôles et aux relations entre hommes et femmes en tenant compte des variables telles que l'âge, le niveau socio-économique, l'appartenance ethnique et la religion. Elle met en exergue les interactions de ces facteurs sociaux, environnementaux, économiques et politiques à tous les niveaux de la société. Cette approche globale, complète, permet de :

- définir les besoins, les contraintes et les priorités des hommes et des femmes dans un groupe social particulier ;
- repérer les interdépendances entre les politiques, les programmes et les projets et leurs effets sur les moyens d'existence de la population ;
- déterminer les potentialités d'action pour le changement.

L'ASÉG est menée à trois niveaux ou échelles, à savoir :

- **macro**, où elle traite des questions socio-économiques et de genre dans le processus d'élaboration des politiques et programmes, en général et au niveau national ;
- **intermédiaire**, où elle se concentre sur les institutions, les structures et les services qui font le lien entre les politiques au niveau macro et sur le terrain ;
- **terrain**, où elle se focalise sur les personnes, les ménages et les communautés.

On peut distinguer aussi trois principes directeurs, qui sont :

- les rôles et les relations inhérents au genre qui sont déterminants ;
- les personnes défavorisées qui constituent une priorité ;
- la participation de toutes les parties prenantes qui est fondamentale pour le développement durable.

L'ASÉG vise à renforcer les capacités institutionnelles et les compétences des agents du développement, à tous les niveaux, pour formuler et mettre en œuvre des politiques, des programmes et des projets dans une perspective de **développement durable, efficace et égalitaire**. L'analyse des différences et des complémentarités liées au genre identifie et évalue les rôles dévolus par la société à chaque partie prenante afin de mieux comprendre ses activités, les ressources dont elle dispose pour les conduire et les bénéficier qu'elle en tire, ainsi que la capacité de contrôle sur ces ressources et ces bénéficiaires. Les besoins et les priorités peuvent ainsi être appréciés par rapport aux contraintes existantes.

1. Guide technique, Gestion du cycle de projet-ASÉG- Analyse socio-économique selon le genre. FAO 2002.

Partie III

Intégration du genre dans les évaluations environnementales

La troisième partie du guide présente des outils d'intégration du genre dans les évaluations environnementales stratégiques et dans les études d'impact environnemental et social de projet. Le cas du secteur énergétique vient illustrer le propos pour les deux types d'évaluation environnementale.

3.1 État des lieux sur la relation entre évaluation environnementale et intégration transversale du genre

L'évaluation environnementale est un processus qui permet d'assurer que les facteurs liés à l'environnement soient intégrés à la prise de décision concernant les projets pouvant affecter l'environnement. Elle a pour but d'assurer qu'il existe une opportunité permettant d'éviter ou d'atténuer les éventuels impacts environnementaux indésirables et d'identifier les possibilités d'impacts bénéfiques. En effet, la prise en compte du genre dans les évaluations environnementales trouve sa légitimité dans la mesure où les hommes et les femmes n'influencent pas de la même manière la gestion de l'environnement et ne subissent pas les impacts environnementaux de la même manière. L'analyse du genre aborde donc les inégalités dans la vulnérabilité aux impacts et dans la capacité de réagir et de s'adapter aux changements liés à l'environnement. Dans ce processus, la participation du public, y compris celle des parties intéressées et affectées (femmes et hommes), ainsi que la consultation entre agences jouent un rôle primordial pour la réussite de l'évaluation de l'impact environnemental.

L'analyse selon le genre dans ce processus est inséparable de l'approche participative active qui prend en compte les besoins des différentes parties prenantes et met l'accent sur la différenciation des groupes cibles, la liaison des niveaux micro et macro dans la démarche, la coopération et les échanges avec les acteurs de la communauté.

Peu de perspectives de genre sont mentionnées dans les énoncés des politiques (nationales, régionales, internationales) comme dans ceux de leur mise en œuvre ou évaluation. Or, selon le rapport de l'OCDE à la CNUDD de 2008, intitulé *Gender and Sustainable Development: Maximising the Economic, Social and Environmental Role of Women* (*Genre et développement durable: optimiser les rôles économique, social et environnemental des femmes*), «le développement durable ne peut être atteint que s'il repose sur des investissements à long terme dans le capital économique, humain et

environnemental. Or, aujourd'hui, le capital féminin, qui représente la moitié du capital humain, est sous-évalué et sous-employé partout dans le monde. En tant que groupe, les femmes – et leur potentielle contribution aux changements économiques, au progrès social et à la protection environnementale – ont été marginalisées ».

De la même manière, le PNUE a admis la nécessité de prendre en compte le genre dans l'ÉIE (touchant les changements climatiques, l'agriculture, l'énergie, la pauvreté, l'eau) : « les enjeux de genre traversent les rencontres, usages, connaissances et évaluations environnementales ; les rôles, responsabilités, attentes et normes de genre et la division du travail sont parties intégrantes des relations humaines à l'environnement » (PNUE, 2005).

Par ailleurs, dans une déclaration adoptée lors de la 44^e session de la CEDEF, qui s'est tenue du 20 juillet au 7 août 2009 à New York, le Comité de la CEDEF demande aux États d'inclure l'égalité de genre comme principe directeur fondamental dans l'accord de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Dans de très nombreux pays, les femmes jouent un rôle particulièrement important dans l'adoption des modes de consommation et de production, ainsi que dans la gestion des ressources naturelles. La participation des femmes à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques environnementales reste cependant limitée. Le Programme d'action adopté à Pékin en 1995 (point 11 de la plateforme « Femmes et environnement ») souligne la « nécessité de renforcer la participation des femmes aux décisions relatives à l'environnement, d'intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques de développement durable et de renforcer l'évaluation de l'impact des politiques environnementales sur les femmes ».

L'implication des personnes les plus socialement marginalisées et les plus quotidiennement concernées par les grands axes de développement durable, à savoir les femmes, est d'autant plus une priorité. D'ailleurs, le guide *Orientations pour la mise en œuvre d'une revue par les pairs* rappelle que « la mise en œuvre des SNDD est fortement liée à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), notamment par la cible 9 de l'objectif 7 qui vise à « intégrer les principes du développement durable dans les politiques et les programmes des pays et [à] renverser la tendance à la dégradation des ressources environnementales ». L'objectif 3 des OMD considère également que le développement ne peut se faire sans les femmes. Les politiques à définir et à mettre en œuvre et les outils à instaurer et à acquérir doivent donc prendre en compte les deux objectifs de façon conjointe.

Pour réussir en aval l'intégration du genre dans l'évaluation environnementale et sociale qui est un outil d'aide à la prise de décision, il est nécessaire d'établir en amont dans les SNDD ou autre PPP un contexte de développement équitable. Il faut donc travailler à :

- avoir une politique d'intégration du genre,
- introduire des stratégies et des outils pour l'égalité des sexes dans les modes de fonctionnement des institutions,

- élaborer des termes de référence de PPP sensibles au genre (objectifs, approches, indicateurs) de manière à se concentrer sur l'apport, la participation et les bénéfices des plus pauvres et des exclus (femmes),
- planifier et concevoir des projets qui répondent aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques des parties prenantes, en particulier les plus pauvres et les exclus du développement (femmes),
- faire refléter les dimensions socio-économiques et de genre dans les propositions de projet,
- former les scientifiques hommes et femmes en genre,
- constituer des équipes multidisciplinaires pour conduire la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques, stratégies, programmes et projets,
- former les organisations/entreprises/bureaux d'étude de femmes dans le but d'améliorer leurs capacités à répondre aux appels d'offres,
- intégrer la budgétisation sensible au genre.

3.2. Intégration du genre dans les évaluations environnementales stratégiques

La prise en compte du genre à l'échelle stratégique présente des bénéfices importants. Elle entraîne en effet un meilleur statut pour les femmes et plus d'égalité (salaires, emplois, responsabilités politiques, etc.), favorise l'*empowerment* (autonomisation et responsabilisation) et amène des changements dans les rapports de sexe. Elle permet de s'inscrire plus globalement dans une vision du développement humain équitable et durable visant la transformation sociale et politique de la communauté.

3.2.1 Quelques axes d'intervention pour l'intégration du genre dans les études de PPP

Les axes d'intervention suivants peuvent contribuer à une meilleure intégration du genre dans les évaluations stratégiques de PPP, notamment :

- **Favoriser l'accès aux ressources sur la base de l'égalité homme/femme et de la prise en compte des couches vulnérables :** L'approche genre vise dans ce cas à faire une analyse différenciée de l'accès des hommes et des femmes aux droits élémentaires et aux ressources. À l'échelle stratégique, notamment de l'élaboration des politiques sectorielles ou intégrées, il faut, au-delà de l'accès, que les femmes participent de façon égale au contrôle et à la gestion d'une ressource. En effet, plusieurs ressources dont l'eau, les terres agricoles et l'énergie sont utilisées essentiellement par les femmes. Leur implication dans ce cas ne doit pas se limiter à un droit d'accès ; elle doit couvrir toute la gestion de la ressource concernée, notamment la définition des facilités et des bénéfices tirés tout le long de la chaîne de production, transport, stockage et utilisation finale.
- **Promouvoir l'intégration transversale du genre ou le *gender mainstreaming* :** Le *mainstreaming* du genre correspond à l'« analyse comparative selon le sexe, ou

analyse différenciée selon les sexes ». Il s'agit de mettre en place des stratégies d'intervention permettant de prendre en compte les relations sociales et les inégalités entre les sexes de façon transversale dans l'élaboration des politiques, stratégies, projets, dans leur mise en œuvre, leur évaluation, et au sein des pratiques institutionnelles, avec la participation de tous les acteurs et actrices.

- **Élaborer des indicateurs de mesure de la prise en compte du genre pour mieux orienter et suivre les interventions à l'échelle des projets :** Les indicateurs de genre sont importants pour s'assurer que les programmes de développement ont tenu compte des rôles et des besoins spécifiques des femmes et des hommes. Il s'agit de mesures qualitatives et quantitatives qui montrent le changement avant et après le projet, dans les relations entre les femmes et les hommes dans les conditions de vie et les rôles.

3.2.2 Quelques outils d'analyse du genre pour les évaluations environnementales stratégiques

L'intégration du genre dans les études environnementales de niveau stratégique (ÉES) peut être favorisée par des suites d'activités et de questions suscitant des réflexions à chaque étape de la démarche d'analyse ou de réalisation de l'ÉES. Les outils 1 et 2, présentés ici sous forme de tableaux d'analyse du genre dans le processus d'EES, permettent cette intégration selon le contexte et le niveau d'intervention.

Outil 1. Matrice de prise en compte du genre dans le processus de l'évaluation environnementale stratégique

Étape de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES)	Comment favoriser l'intégration du genre?
1. Établissement du contexte et des objectifs	<p><i>Analyse du contexte</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire une analyse de genre des différentes conventions/cadres environnementaux (cohérence, points d'ancrage, contradictions, écarts politiques, etc.). • Désagréger les données stratégiques nationales en rapport avec le secteur concerné. Ex. : énergie – infos sur l'accès des H/F à l'énergie (domestique, productive, forme de collecte des sources d'énergie). • Veiller à une représentation non stéréotypée du genre (femmes victimes). <p><i>Objectifs</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes dans les conventions, plans et politiques nationales liées à l'environnement. • Développer des stratégies pour éliminer les logiques d'exclusion et d'inégalités dans les cadres légaux, politiques... • Prendre en compte des rapports de force entre PTF dans les négociations. Où sont les femmes, où est le genre? Indicateurs.

2. Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les profils et compétences des acteurs en termes de genre (sexes, âges, langues, profils professionnels, etc., dans les équipes). • Rechercher la place du genre dans les espaces d'échange (écoles, colloques, instances à différents niveaux). • Utiliser des méthodologies d'analyse et d'intervention sensibles au genre. • Budgétiser en accord avec les orientations politiques sur l'égalité femmes/hommes et en reflet des rapports et inégalités repérés dans le contexte.
3. Information et orientation du processus décisionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir que les mécanismes de partage des infos entre partenaires et acteurs sont inclusifs des femmes et des hommes dans les différents groupes concernés – développer des stratégies rectificatives de l'exclusion. • Définir une vision claire du genre et de l'objectif « égalité » dans les processus et outils de capitalisation entre partenaires. • Prendre des mesures pour la parité et une représentation équitable F/H dans les instances créées au niveau stratégique des politiques.
4. Suivi et évaluation	<p>Développer des indicateurs sexo-spécifiques (<i>baseline</i>) pour suivre l'évolution du contexte:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'aménagement forestier, par ex. liens entre types d'énergie et usage par les F et les H. • Santé en lien avec l'environnement, la gestion de la santé (taux de prévalence désagrégés). • Emplois, formation, revenus liés à l'environnement. • Accès au crédit. • Production de l'info dans différents espaces et canaux (ex. marchés, petits commerces, tontines) – interrogations des circuits. • Accès à l'info (participation aux instances de décision, espace d'info). • TIC (accès radio, programmes, contenu des programmes). • Tenure foncière (coutumier, héritage). • Accès à l'habitat (difficultés en cas de conflit conjugal). • Autonomie (physique, financière, mentale, mobilité). • Violences au sein des ménages, mais aussi dans l'espace public • Indicateurs de prise en compte du genre dans les interventions.

Outil 2. Questions clés pour l'intégration du genre dans l'ÉES*

Examen des cadres légaux, politiques et stratégies

Processus	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qui sont les acteurs impliqués dans la formulation des politiques, la mise en œuvre et le suivi? Quel est le niveau d'implication dans l'opération/exécution des femmes et des hommes dans les différents groupes d'acteurs impliqués? 2. Y a-t-il des groupes représentant les intérêts des femmes? Leurs préoccupations sont-elles reflétées dans les politiques?
Intégration du genre dans les documents-cadres, politiques et stratégies	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelle est la cohérence au niveau national entre les cadres et les politiques forestières et les cadres et politiques liées à l'égalité de genre? 2. Est-ce que les politiques et stratégies du secteur forestier sont claires sur l'implication équitable des femmes et des hommes dans les processus de prise de décision? Les stratégies liées à l'exploitation ou la préservation des ressources est-elle équitable pour les deux sexes? 3. Les stratégies prennent-elles en compte une analyse de genre? 4. Comment optimiser l'exploitation des ressources pour que les bénéfices soient équitables pour les femmes et les hommes? 5. S'il y a une législation pour limiter l'accès aux ressources naturelles (protection), qui en subit les avantages? Les inconvénients? À court, moyen, long terme? 6. Les mesures de compensation prennent-elles en compte les différences et inégalités entre les femmes et les hommes? Sont-elles équitables?
Division sexuelle du travail	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quelle est la division sexuelle du travail dans le contexte concerné? Quelles sont les tâches, rôles et responsabilités des femmes et des hommes qui composent les différentes catégories/différents groupes d'acteurs (ex. : jeunes, anciens, urbains, ruraux, etc.)? <ol style="list-style-type: none"> a. <i>Rôle reproductif</i> b. <i>Rôle productif</i> c. <i>Rôle de gestion communautaire (travail collectif et bénévole)</i> d. <i>Rôle politique (élu(e)s ou nommé(e)s)</i> 2. Qui est impliqué dans quelles tâches? Quelle charge de travail (temps, énergie physique, mentale) représente chaque activité? 3. Quelles fonctions remplissent les différentes activités des femmes et des hommes? Parmi ces fonctions, lesquelles sont « incompressibles », indispensables à la reproduction sociale du ménage? 4. Quel est le temps passé par les femmes et les hommes dans les différentes activités (rémunérées, non rémunérées)? Qu'est-ce qui influence le temps passé aux différentes activités? 5. Qui décide de « qui fait quoi, où, quand et comment »? 6. Dans leurs différents rôles (cf. division sexuelle), quelles attitudes, pratiques, activités des femmes ou des hommes ont un impact négatif sur l'environnement? 7. Quel rôle jouent les ressources naturelles dans la vie des femmes et des hommes? Y a-t-il un impact négatif de l'environnement sur les femmes et les hommes?

**Division sexuelle
du travail (suite)**

8. Quel est le niveau d'implication des enfants (filles ou garçons) dans l'exploitation des ressources naturelles? Quel est l'impact sur leur éducation? Quel est l'impact sur leur santé?
9. Qui sont les acteurs impliqués dans la décision sur la gestion des ressources naturelles? Quel est le niveau d'implication dans l'opération/exécution des femmes et des hommes dans les différents groupes concernés?
10. Quelle marge de manœuvre ont les femmes et les hommes pour changer leurs activités, attitudes et pratiques? Quelles alternatives? Quelles stratégies de substitution?
11. Les modes de gestion traditionnelle des ressources naturelles (ex. : foncier) sont-ils reconnus? Qu'en est-il du rôle des femmes et des hommes dans ces modes traditionnels?
12. Les modes de gestion traditionnelle sont-ils menacés/modifiés par les modes modernes? La place et le rôle des femmes s'en trouvent-ils valorisés ou dévalorisés? Qui bénéficie du changement? Qui en pâtit?
13. Y a-t-il conflit ou interactions entre les modes traditionnels et « modernes »? Entre les modes et besoins d'exploitation par les femmes et les hommes? Quels sont les mécanismes de régulation des conflits? Au bénéfice de qui se concluent-ils généralement?
14. Y a-t-il des formes de violence basées sur le genre qui touchent et affectent les femmes/hommes dans le ménage? La communauté?

**Accès, utilisation et
contrôle des ressources****

1. Quelles ressources sont accessibles... utilisées... par qui? (ressources tangibles – intangibles – endogènes – extérieures)? Dans quels rôles?
2. Quels sont les facteurs de l'environnement culturel, sociétal, écologique ou politique qui facilitent ou limitent l'accès des femmes et des hommes aux diverses ressources? Les rapports de pouvoir/négociations, normes, etc. liés au genre sont-ils des facteurs contraignants ou favorables?
3. Quel est le niveau d'accès des femmes et des hommes aux produits issus du milieu naturel (ex. : cueillette)?
4. Quels bénéfices sont tirés de l'exploitation des ressources naturelles? Par qui? Qu'est-ce qui influence le niveau de bénéfices tirés de ces ressources par les femmes et les hommes?
5. Quelles sont les attitudes de consommation des membres (femmes/hommes) du ménage? Quels facteurs influencent ces attitudes? Quelles personnes les influencent?
6. Qui prend les décisions dans le ménage? Dans le communautaire? Décisions sur quoi? Quelle est la place des femmes dans la prise de décisions dans les différents milieux?
7. Quelles ressources (y compris revenus) sont affectées aux différents besoins des membres du ménage? Qui les fournit? Qui les attribue? Qui les contrôle?

Revenus

1. Qui fournit des revenus au ménage? De quelles sources proviennent ces revenus? Quelle proportion des revenus provient des femmes et des hommes? Quel est le lien entre l'apport des revenus et le pouvoir de décision dans les ménages?
2. Y a-t-il des apports non monétaires/non comptabilisés de certains membres du ménage, de la communauté, qui contribuent au ménage? Qui les fournit? Dans quelle proportion (ex; produits de la cueillette)? Quelle fonction remplissent ces apports?
3. Quels revenus familiaux sont liés à l'exploitation des ressources naturelles? Par qui? Qui contrôle ces ressources?
4. Qui décide de l'utilisation des revenus? Les revenus de qui, de quoi?
5. À qui coûte la protection de l'environnement (en argent, en temps, en ressources diverses (ex. quota carbone)?

Outil 2. Questions clés pour l'intégration du genre dans l'ÉES (suite)

Examen des cadres légaux, politiques et stratégiques

Analyse des besoins pratiques/besoins stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'expriment les femmes et les hommes dans les différents groupes? - Quelles satisfactions? - Quelles doléances? - Quels besoins? - Quelles discriminations? - Quelles préférences? Quelles visions? Quelles perspectives? - Quels changements souhaités dans les relations de genre, dans la division du travail, dans l'accès et le contrôle aux ressources et au pouvoir?
Conclusion de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions environnementales sont-elles des facteurs de développement? Pourquoi? Des facteurs d'appauvrissement? Pour qui? Des facteurs de discriminations? Pour qui? - Les rapports de genre (différences, inégalités) sont-ils des facteurs de dégradation ou de préservation/amélioration du milieu environnemental? - Quels changements environnementaux bénéficieraient à l'égalité hommes-femmes, ou au contraire, contribueraient à renforcer les inégalités? - Quels changements dans les rapports de genre contribueraient à un environnement moins/plus durable?

* Basé sur le cas des politiques forestières. Extrait – et amendé - du rapport du séminaire sur l'intégration du genre dans le processus et les outils de l'évaluation environnementale, Paris, 20-23 juin 2011.

** Ressources naturelles, outils, intrants, revenus, informations, capacité, temps, mobilité/espace, réseau, etc.

3.3 Prise en compte du genre dans les évaluations environnementales stratégiques pour le secteur énergétique

Nous présentons ici un exemple de prise en compte du genre dans le cadre d'une ÉES visant l'élaboration d'un cadre de gestion environnementale et sociale pour le secteur énergétique haïtien.

3.3.1. Présentation succincte du projet

Initié par le gouvernement haïtien avec l'appui financier de la Banque mondiale, le « Projet de Renforcement du Secteur de l'Énergie et d'Expansion de l'Accès en Haïti » comprend deux principales composantes (Composante 1 : Renforcement institutionnel du secteur et expansion de l'accès; Composante 2 : Soutien à la performance d'EDH et réhabilitation et expansion de l'infrastructure électrique). Son objectif est d'améliorer considérablement le niveau de service global du secteur de l'énergie et par conséquent améliorer la qualité de vie de la population et soutenir le développement économique à travers une amélioration de l'accès à l'énergie.

Les objectifs spécifiques du projet sont de: (i) renforcer la capacité de planification et de politique sectorielle du gouvernement, (ii) étendre l'accès à un service fiable

d'électricité à travers la réhabilitation des infrastructures et (iii) fournir un accès durable à des énergies de cuisson plus efficaces.

Ce projet, qui est en réalité un plan, a fait l'objet d'une ÉES qui a permis d'élaborer un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) qui devait permettre d'orienter les activités du projet de manière à ce que les questions environnementales et sociales soient prises en compte et gérées dans toutes les activités mises en œuvre.

3.3.2. Prise en compte des préoccupations des associations de femmes

La tenue de groupes de discussion auprès de certaines associations féminines a permis l'identification des contraintes et des difficultés que rencontrent les femmes à l'accès à l'énergie et le recueil des recommandations et suggestions formulées par les femmes.

Le tableau ci-dessous présente les préoccupations et recommandations spécifiques aux femmes.

Tableau 8. Synthèse des préoccupations et recommandations pour la prise en compte des problèmes spécifiques aux femmes

Associations de femmes	Préoccupations exprimées	Recommandations formulées
Association des Femmes pour le Développement de Mirebalais (AFEDDEM) – (Association qui intervient dans les domaines de la santé, de l'éducation, du reboisement, de la formation et du crédit)	<ul style="list-style-type: none"> • Sous représentativité des femmes au sein des instances de décisions (en Haïti, 5 femmes députées sur 92 et 1 sénatrice sur 30) • Énergies domestiques constituées principalement de charbon et de bois de chauffe: impact négatif sur les forêts, accentuation de la déforestation • Agression des filles qui vont collecter du bois en forêt • Charbon de bois de plus en plus cher (300 gourdes le sac, utilisable seulement pour 2 ou 3 jours) • Temps de cuisson des aliments trop long (environ deux [02] heures pour un repas avec le foyer traditionnel) • Insécurité et violence faites aux femmes (viol, vol, etc.) à cause de l'absence d'éclairage public • Les femmes utilisent les foyers de cuisson et ce sont elles qui paient le combustible • Femmes vulnérables: lessiveuses, femmes de rue, ouvrières agricoles ou domestiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un réseau d'éclairage public en particulier à travers les axes routiers, à côté des églises, près des marchés et des écoles pour lutter contre les agressions faites aux femmes et permettre aux femmes de développer des activités économiques et sociales (commerce et éducation des enfants) • Faciliter l'accès aux réchauds améliorés • Assurer la formation des membres de leur association dans la fabrication des réchauds améliorés • Introduction de réchauds solaires et de réchauds à gaz pour lutter contre la désertification et permettre aux femmes de disposer de plus de temps pour mener d'autres activités

Tableau 8. Synthèse des préoccupations et recommandations pour la prise en compte des problèmes spécifiques aux femmes (*suite*)

Associations de femmes	Préoccupations exprimées	Recommandations formulées
Mouvement d'Aide aux Femmes Liancourt Payen - Commune de Verrettes (Association intervenant dans les domaines de l'agriculture, du commerce, de l'alphabétisation, de la sensibilisation sur les IST/ SIDA et choléra et du reboisement)	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des forêts à cause de la carbonisation • Prix élevé du charbon (750 gourdes par sac pour 8 jours d'utilisation) • Important potentiel agricole de la zone non mis en valeur à cause de l'absence d'énergie électrique • Beaucoup de femmes vulnérables dans la zone (veuves, petites commerçantes de rue, femmes abandonnées, filles-mères, femmes avec « plusieurs coépouses ») 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer des prix sociaux pour l'acquisition des réchauds améliorés • Introduire des réchauds améliorés (à base d'énergie solaire) • Appliquer des prix sociaux pour l'acquisition des réchauds améliorés • Mettre en place et renforcer les lampadaires
Association « Femmes Décidées pour le Développement de l'Artibonite - Commune de Lachapelle » (association qui intervient dans les domaines de la défense des droits des femmes, de l'alphabétisation, de la santé et du reboisement)	<ul style="list-style-type: none"> • Avec le manque d'électricité, les femmes sont réduites dans leurs activités (commerces de jus, crèmes; conservation des produits, etc.) • Dégradation des forêts à cause de l'utilisation du bois de chauffe (corvée de bois et coupe de bois pour les femmes) • Les femmes sont vulnérables en général: ouvrières agricoles et petites commerçantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation des membres de leur association dans la fabrication des réchauds améliorés

Source: Faye, 2012.

Les recommandations formulées sont traduites en mesures qui sont intégrées dans le cadre de la gestion environnementale, prévoyant ainsi des lignes directrices spécifiques visant à améliorer la situation des femmes, et qui doivent être prises en compte dans les différents projets à envisager.

3.4 Intégration du genre dans les études d'impact environnemental et social

La procédure d'étude d'impact environnemental et social (ÉIES) passe par des étapes dont les plus importantes sont: la justification et la description du projet; l'inventaire du milieu récepteur; l'analyse des impacts et les mesures d'atténuation; et le plan de gestion environnementale (surveillance et suivi).

Le tableau suivant présente les éléments de réflexion favorisant l'intégration du genre dans les étapes de la démarche d'ÉIES.

Tableau 9. Cadre méthodologique d'intégration du genre dans la démarche de l'ÉIES

Étapes de l'étude d'impact environnemental et social	Comment favoriser l'intégration du genre?
Justification et description du projet (cadrage)	<ul style="list-style-type: none"> • Produire des TdR sensibles au genre (genre dans les objectifs, les approches, les indicateurs, etc.) • Présenter un argumentaire qui prend en compte la dimension genre • Travailler avec des experts compétents en genre, équipe multidisciplinaire et mixte • Prévoir des grilles d'analyse du genre
Inventaire du milieu récepteur, analyse des impacts et mesures d'atténuation	<p><u>Inventaire</u>: Voir la liste des questions à poser pour connaître le contexte du projet</p> <p><u>Analyse des impacts et mesures d'atténuation</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les impacts différenciés des mesures préconisées sur les F/H et les rapports de genre • Garantir la parité et une représentation équitable F/H dans les instances chargées de la mise en œuvre des mesures d'atténuation
Plan de gestion environnementale (surveillance et suivi de l'environnement)	<p><u>Processus de suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Garantir la parité et une représentation équitable F/H dans le développement des indicateurs • Garantir la parité et une représentation équitable F/H dans les instances, outils et mécanismes de suivi <p><u>Développer des indicateurs du suivi du milieu pour les indicateurs de base</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir des indicateurs sur la participation femmes/hommes dans toutes les activités • Prévoir des mesures d'actions positives pour favoriser la participation des femmes aux formations (ex.: bourses) • Développer des mesures d'incitation des femmes: adapter et cibler la communication • Analyser les critères et conditions des formations: sont-ils discriminants? Repérer pour les éliminer les logiques d'exclusion basées sur le genre dans les formations

De façon détaillée, la prise en compte du genre dans ces étapes est présentée ci-dessous.

3.4.1 Description du contexte du projet

La description du projet suit les étapes suivantes: (i) l'identification du porteur de projet (promoteur qui peut être une institution publique ou privée); (ii) la description des activités liées au projet appuyée par un exposé des motifs de sa réalisation et du choix du site, incluant les opinions exprimées; (iii) la démonstration de la manière dont la solution constitue la meilleure alternative parmi les solutions envisageables avec *in fine* la présentation du cadre législatif et réglementaire de l'étude d'impact environnemental dans le contexte du ou des pays engagés dans le projet.

Une série de questions peuvent être posées pour intégrer le genre dans le contexte. En voici quelques-unes :

- *Quelles sont les caractéristiques du milieu ?*
- *Quelle est l'organisation de la société ?*
- *Quelles sont les institutions présentes ?*
- *Quels sont les moyens d'existence des communautés et des individus ? Qui remplit quelles tâches/responsabilités ?*
- *Qui a accès aux ressources (eau et terre) et qui en a le contrôle ?*
- *Qui a accès aux bénéfices et qui en a le contrôle ?*
- *Qui participe aux processus de décision ?*
- *Quels besoins sont satisfaits ? Et pour qui ?*
- *Quelles sont les attentes et les priorités de chacun ?*

• **Identification du promoteur**

Un certain nombre d'outils peuvent être utilisés pour évaluer le degré de l'internalisation du genre par le promoteur. L'audit organisationnel de genre du promoteur permettra d'analyser la situation du promoteur concernant la prise en compte du genre.

Il s'agira par exemple de :

- Réunir des données désagrégées (hommes/femmes) concernant le fonctionnement et les activités du promoteur ;
- Mettre en évidence les points forts et les points faibles (inégalités genre) ;
- Analyser les causes de ces déséquilibres.

L'outil du profil d'activité décrit plus haut pourra être utilisé pour faire ce diagnostic. L'exploitation des questions contenues dans le tableau suivant peut aussi faciliter la réalisation de l'audit de genre du promoteur.

Tableau 10. Audit organisationnel du genre

	Questions
Engagement politique	Existe-t-il une volonté politique pour l'intégration du genre chez le promoteur ? Comment cet engagement est pratiqué ? Qui est responsable de l'intégration du genre chez le promoteur ? Quels sont les objectifs et les valeurs fondamentales du promoteur et dans quelle mesure intègrent-ils l'égalité de genre ?
Ressources et moyens	Le promoteur consacre-t-il des ressources spécifiques pour l'intégration du genre ? La contribution des hommes et des femmes est-elle différente/inégale ?
Responsabilité pour l'intégration du genre	L'intégration du genre est-elle de la responsabilité d'une personne bien ciblée dans l'institution du promoteur ? Son mandat est-il clair et compris des autres membres ? Cette personne a-t-elle accès à un contrôle approprié aux ressources et aux compétences nécessaires pour accomplir sa mission ? A-t-elle accès aux instances de décision pour influencer la prise en compte du genre ?

Procédures	Les procédures en vigueur chez le promoteur incluent-elles des limites/discriminations envers les femmes et les hommes? Les femmes et les hommes ont-ils le même accès à l'information?
Développement du personnel	Le genre est-il intégré dans les mécanismes en place pour le développement du personnel (formation, promotion, recrutement, etc.)? Existe-t-il chez le promoteur des conditions favorisant la participation des hommes et des femmes à toutes les activités?
Méthodologie	Existe-t-il des outils/méthodologies spécifiques pour le genre? Les activités du promoteur sont-elles suivies et évaluées par des experts maîtrisant l'approche du genre?

Les données recueillies à la suite de l'audit organisationnel du genre du promoteur peuvent être regroupées en forces et faiblesses et en opportunités et menaces. De cette analyse, des recommandations peuvent être formulées pour faciliter la mise en place de politiques d'intégration du genre par le promoteur.

- **Description des activités liées au projet**

Les questions ci-dessous permettent de favoriser l'intégration du genre à cette étape:

Les objectifs et les activités du projet ont-ils internalisé le genre? Comment est-ce que les objectifs du projet répondent aux besoins du genre? Les objectifs sont-ils formulés de manière à atteindre l'égalité hommes/femmes? Quels sont les besoins des hommes et des femmes identifiés et répercutés dans ce projet? Par quels moyens le projet se propose-t-il d'y répondre? Les activités influencent-elles positivement ou négativement plus les hommes que les femmes dans le milieu? Les activités telles que prévues vont-elles réduire les discriminations du genre ou vont-elles au contraire les amplifier? Comment est-ce que les hommes et les femmes auront accès aux opportunités fournies par le projet? Les bénéficiaires du projet seront-ils équitablement répartis?

Le calendrier saisonnier peut être utilisé pour choisir le bon moment pour le déroulement des activités. Il sera aussi utile pour la définition des mesures contenues dans le plan de gestion environnementale et sociale.

Les outils du profil d'activité, du profil d'accès et de contrôle ainsi que le tableau des facteurs d'influence (cadre d'analyse d'Harvard) décrits plus haut pourront être utilisés pour prendre en compte le genre dans cette partie du diagnostic.

- **Exposé des motifs de la réalisation du projet et du choix du site, incluant les opinions exprimées**

Consultation des parties prenantes: Certaines interrogations pourront aider à mener les consultations des parties prenantes et devront tenter de cerner les résultats du projet suivant le genre. Il s'agit entre autres de: *Comment procéder pour avoir les avis des*

hommes et des femmes pour mieux appréhender les intérêts stratégiques? Ces consultations vont-elles aggraver les écarts sexo-spécifiques? Le choix du site ne comporte-t-il pas des aspects discriminants?

La consultation du public sera réalisée avec la participation active de parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales dans un climat de confiance et de collaboration avec les parties affectées et intéressées par le projet. Cette consultation devra démarrer très tôt dans la procédure d'évaluation environnementale et impliquer les hommes et les femmes ainsi que les acteurs concernés.

Il est souhaitable que les femmes soient fortement représentées pour témoigner, mais aussi pour s'informer du projet, qui tiendra compte de leurs intérêts et de leurs préoccupations spécifiques.

Dispositions pratiques pour la facilitation des consultations: Dans l'objectif de susciter favorablement la participation des femmes, certaines mesures seraient souhaitables:

- Orienter la publicité sur les consultations vers les femmes de la communauté;
- Préparer l'animation des consultations en tenant compte des préoccupations des femmes (questions, moyens d'expression et de communication orale et écrite, opinions);
- Susciter et favoriser la prise de parole et les témoignages des femmes et répondre à leurs questions;
- Assurer le bon déroulement des consultations en tenant compte des intérêts des femmes et des hommes dans les débats et dans l'argumentaire à construire autour du projet, afin de sécuriser les femmes concernant les risques qui pourraient subvenir lors de ces audiences.

Les questions contenues dans les tableaux suivants peuvent faciliter la participation des femmes lors des consultations publiques.

Tableau 11. Intégration du genre lors des consultations publiques

Objectifs	Stratégies		Quels sont les impacts?	Y a-t-il des effets non intentionnels?
Avoir une image claire de la situation	Quelles sont les priorités?	Quels sont les points de vue sur les problèmes clés?	Femme Homme	Femme Homme
Avoir des données désagrégées	Quels sont les bénéfices différenciés?	Quels sont les échantillons représentatifs de chaque sexe?	Femme Homme	Femme Homme
Soulever les questions prioritaires pour les femmes	De quoi veulent parler...?	Identifier les problèmes importants.	Femme Homme	Femme Homme

Tableau 12. Dispositions pratiques pour intégrer le genre dans les consultations avec les parties prenantes

Avoir une équipe d'appoint	Une équipe sensibilisée à la problématique homme-femme	Les femmes sont plus à l'aise pour parler à d'autres femmes	Cibler les femmes pouvant servir de passerelles communicantes	Travailler à réduire les écarts homme-femme, jeunes-vieux, majorité-minorité, etc.
Accroître le nombre de femmes aux réunions	Rendre les réunions plus accessibles et plus pratiques aux femmes	Choisir des dates, un lieu et une heure favorables	Passer par les réseaux de femmes (groupements, associations, coopératives, églises, etc.)	Faire attention aux intérêts et priorités divergents dans le groupe des femmes
Utiliser la facilitation active	Donner du temps aux travaux avec les petits groupes	Faire des groupes séparés – Organiser des réunions séparées	Utiliser des jeux de situations ou autres méthodes pour augmenter le niveau d'assurance et de contribution des femmes	Tenir compte des différences de caste, de religions, d'ethnies, de perspectives socio-économiques, etc.

Le principe de triangulation peut être utilisé pour vérifier les informations par recoupement en confrontant les points de vue différents afin de garantir l'exactitude des résultats.

L'outil profil d'activités sera utilisé pour identifier et analyser les différentes activités du projet. Cet outil sera aussi utilisé lors de l'identification des mesures d'atténuation ou de bonification suite à l'analyse des impacts.

- **Démonstration de la manière dont la solution constitue la meilleure alternative parmi les solutions envisageables :**

Il s'agit de répondre aux questions suivantes :

La meilleure alternative a-t-elle internalisé le genre? Comment le vérifier? Les interventions de la variante du projet ont-elles pris en compte les hommes et les femmes puis les groupes marginalisés? Les impacts des solutions alternatives sont-ils en interactions positives ou négatives selon que l'on considère les femmes ou les hommes, les pauvres, les jeunes?

- **Présentation du cadre législatif et réglementaire de l'étude d'impact environnemental :**

Il s'agit de savoir *quels sont les écarts en matière de genre au niveau du cadre législatif et réglementaire.*

On formulera ensuite des recommandations en vue de cultiver un nouveau regard sur la question du genre.

3.4.2 Description du milieu récepteur (inventaire)

Elle comporte les activités suivantes : (i) la délimitation de la zone d'étude ; (ii) l'identification, description et analyse des composantes pertinentes du milieu : air, sol, flore, faune, population, infrastructures socio-économiques, etc.

La description du milieu récepteur en relation avec les ressources physiques, biologiques et humaines permet d'analyser les activités et les ressources tirées par les formes de travail des femmes et des hommes. L'utilisation de l'analyse basée sur le triple rôle (reproductif, productif et communautaire) permet également de prévoir comment les activités du projet affecteront les femmes et les hommes à travers les répercussions sur le milieu physique, biologique et les revenus issus du travail des uns et des autres.

Le profil du contexte permet d'analyser les innombrables facteurs du milieu pour déterminer ceux qui sont des contraintes ou des opportunités pour le développement. Il s'agit des facteurs passés ou présents pour connaître la tendance affectant la relation du genre dans les profils (positifs = favorables ou opportunités ; négatifs = contraintes).

Ici encore les données désagrégées selon le genre tirées de la documentation et des statistiques existantes seront d'une grande utilité pour la description de la population et des activités socio-économiques.

3.4.3 Analyse des impacts et mesures d'atténuation

La description détaillée des activités du projet met en évidence les sources d'impacts probables pour déterminer leur nature et la composante du milieu affecté. La détermination de l'importance de chaque impact peut être établie en fonction des trois critères qui sont : l'intensité, l'étendue et la durée de cet impact.

Il faut définir les impacts des activités du projet sur les hommes et les femmes en utilisant la matrice des priorités. Certaines questions peuvent se poser à ce niveau : *Quels sont les effets et les impacts du projet sur la situation des femmes et des hommes? Sur les inégalités entre femmes et hommes? Sur les processus d'évolution des rapports sociaux de sexe et d'autonomisation des femmes? Les impacts sont-ils en interactions positives ou négatives selon que l'on considère les femmes ou les hommes, les pauvres, les jeunes? Quelle est l'importance des impacts suivant le genre?*

Les données désagrégées des impacts faciliteront la détermination, selon le genre, des mesures d'atténuation ou de compensation, ainsi que de maximisation.

3.4.4 Plan de gestion environnementale (surveillance et suivi de l'environnement)

Il s'agira de proposer un programme de surveillance et de suivi tout en identifiant les responsables respectifs, d'en clarifier la méthodologie de mise en œuvre et d'en évaluer le coût.

C'est la méthodologie de mise en œuvre qui devra se baser sur l'interaction des mesures sur les femmes comparées aux autres acteurs.

Les outils du profil d'accès et de contrôle ainsi que le tableau des facteurs d'influence décrits plus haut pourront être utilisés pour prendre en compte le genre dans l'identification des actions prioritaires et l'élaboration du plan de gestion environnementale.

Un cadre logique sensible au genre facilitera la planification et la formulation des activités du plan d'action.

3.4.5 Les indicateurs et résultats escomptés pour la prise en compte du genre

Les indicateurs¹ désagrégés selon le genre peuvent servir à mesurer la réduction des inégalités. Les indicateurs d'évaluation ou de suivi peuvent être utilisés pour illustrer l'état des lieux, des impacts du projet ou des constats aux différentes étapes du cycle de projet.

Les principaux indicateurs sont présentés. Des indicateurs macro pour illustrer le contexte national et des indicateurs pertinents à l'échelle du projet.

1. Extrait du rapport du séminaire sur l'intégration du genre dans le processus et les outils de l'évaluation environnementale. Paris-siège de l'OIF, 20-23 juin 2011.

Indicateurs sur la situation des femmes et des hommes affectés/impliqués à l'échelle nationale

- ***Indicateurs sur la situation législative et des politiques nationales***
 - Niveau de budgétisation sensible au genre,
 - Politiques de genre (ratification d'accords et de textes de référence internationaux, mise en œuvre et suivi),
 - Législation en faveur de l'égalité (existence et application des lois),
 - Désagrégation des données et statistiques nationales par sexe – surtout dans le domaine environnemental,
 - Parité dans les instances de décisions et opérationnelles de haut niveau.

- ***Prise en compte du genre dans les politiques publiques***
 - Mise en place d'une budgétisation sensible au genre liée aux politiques environnementales,
 - Inclusion dans les politiques nationales des résultats relatifs à l'accès des femmes à la propriété foncière, à l'exploitation des ressources naturelles et aux infrastructures (transport, assainissement, habitat, soins, éducation...),
 - Invitation des organisations de femmes sur le terrain aux tables de concertation et consultation sur les enjeux de consommation et production durable (MPCD), de responsabilité sociale (RSO), sur les achats publics durables ou sur les politiques environnementales.

- ***Stratégies de visibilité et de capitalisation des initiatives de femmes***
 - Production et communication à l'échelle nationale des données relatives à la gestion de l'agriculture, de l'énergie, des ressources, des impacts des changements climatiques, de la pauvreté, par les femmes ou en intégrant une analyse différenciée de genre (quantitative et qualitative),
 - Diffusion des informations des bases de données des acteurs ou actrices et des bonnes pratiques et leçons retenues en matière d'ÉIE intégrant le genre et collectées sur le terrain,
 - Création et diffusion de manuels de référence diffusant les pratiques d'économie d'énergie, de préservation de la biodiversité, de consommation durable, de transversalité entre la mise en place d'infrastructures liées à la gestion de l'environnement et les impacts positifs sur la santé, l'éducation, la nutrition, la pauvreté, la mise en œuvre par les femmes et leurs organisations,
 - Diffusion des outils et éléments de capitalisation et de suivi élaborés dans le cadre de l'ÉIE sur le site Internet *Médiaterre*, sur le bulletin *Liaison Énergie-Francophonie*, sur le site ifdd.francophonie.org ou sur Objectif Terre (OT) avec une perspective de genre, c'est-à-dire par la publication de dépêches ou d'articles analysant les enjeux différenciés de genre quels que soient les outils présentés, les

domaines abordés (énergie, climat, eau), les acteurs concernés (jeunes/aînés, hommes/femmes, experts/praticiens) ou les zones géographiques.

- **Indicateurs généraux (à intégrer à minima dans les ÉIE)**
 - Division sexuelle du travail (répartition rôles/tâches/responsabilités, budget, temps, dans tous les domaines pertinents),
 - Accès/contrôle différenciés aux ressources (revenus, terre, eau, énergie...),
 - Accès/contrôle différenciés aux infrastructures (transport, école...),
 - Accès/contrôle différenciés aux postes de prise de décision (tous niveaux pertinents),
 - Accès/contrôle différenciés à la formation (scolarité, études supérieures, formation à l'ÉIE...).

- **Indicateurs spécifiques²**
 - Autonomie du corps
 - Protection légale contre les violences de genre et leurs conséquences,
 - Contrôle de la sexualité,
 - Contrôle de la reproduction.
 - Autonomie au sein de la famille et du ménage
 - Liberté de mariage et de divorce,
 - Droit de parenté des enfants en cas de divorce,
 - Pouvoir de décision et accès aux choix au sein du ménage.
 - Pouvoir politique
 - Prise de décision aux niveaux supérieurs dans le ménage (municipalité, gouvernement, parlement),
 - Proportion des femmes aux postes de haute direction.
 - Ressources sociales
 - Accès à la santé,
 - Accès à l'éducation.
 - Ressources matérielles
 - Accès à la terre,
 - Accès à l'habitat,
 - Accès au crédit.

2. Source Wieringa 1999

- Emploi et revenus
 - Répartition du travail rémunéré et non rémunéré,
 - Différentiels de revenus entre hommes et femmes,
 - Répartition de travail informel et formel selon les genres.
- Temps
 - Accès aux loisirs et au repos.
- Identité de genre
 - Rigidité de la division sexuelle du travail.

Indicateurs de la prise en compte du genre dans la réalisation de l'ÉIE et l'application des mesures d'atténuation

- ***Données désagrégées par sexe concernant :***
 - Participation des femmes et des hommes à l'ÉIE,
 - Étude de terrain de l'ÉIE,
 - Expertise dans l'évaluation et le suivi de l'ÉIE,
 - Formation sur l'intégration du genre dans l'ÉIE,
 - Fréquentation des formations, modules, rencontres, attribution des ressources,
 - Production et diffusion des publications associées à l'ÉIE,
 - Mise en œuvre et résultats de l'ÉIE.

- ***Création/référencement d'outils « genrés »***
 - Création d'outils de base pour la gestion et la valorisation des ressources naturelles (eau, forêt, énergie) et pour l'évaluation environnementale prenant en compte le genre,
 - Mise en place d'une base de données des bonnes pratiques et des leçons retenues en matière d'ÉIE intégrant le genre et collectées sur le terrain,
 - Référencement des organisations de femmes travaillant sur la préservation de l'environnement sur le terrain, mise en place de critères prenant en compte le genre dans l'ÉIE : renseignements et publication d'une grille agrégée prenant en compte le genre (division du travail, environnement, appel à l'expertise, partenariats...) en matière d'objectifs visés et de résultats obtenus par le projet ÉIE, intégration des techniques de démocratie directe en matière de communication dont les *Digital story tellings* dans les modules de formation et les rencontres liés à l'ÉIE. Collaboration avec des expert(e)s en genre et avec des praticiennes sur le terrain (privées et associatives) dans les modules de formation et les rencontres liés à l'ÉIE, prise en compte des analyses, méthodologies et pratiques existantes en matière de genre et développement durable, et de genre et d'environnement (OCDE, PNUD, PNUE, Bridge...) dans la méthodologie d'élaboration et de mise en œuvre de l'ÉIE.

3.5. Prise en compte du genre dans les études d'impact environnemental et social de projet dans le secteur énergétique

Plus spécifiquement appliquées au secteur énergétique, nous présentons les différentes données nécessaires à recueillir pour la compréhension des enjeux de genre associés à un projet. Les méthodes d'inventaire, de consultation et d'enquête appropriées sont aussi précisées.

3.5.1 La planification des projets – Préalables et principes de base

La participation des femmes ne peut s'appuyer que sur une volonté ferme de la part du promoteur de considérer l'intégration des enjeux de genre dans la réalisation de ses projets. Parmi les principaux obstacles aux approches IFD/GED dans les projets, mentionnons : le manque de conscientisation et de sensibilisation des planificateurs à la question du genre, le support inadéquat en terme de financement et de personnel spécialisé en IFD/GED, le manque de ressources spécialisées dans la réalisation des études (anthropologues, sociologues, économistes, etc.), les échéanciers trop serrés et le peu d'implication des femmes touchées par les projets.

Lorsque les projets concernent spécifiquement les femmes ou comportent un volet adressé aux femmes, la prise en compte de leurs besoins et de leurs intérêts est d'autant plus facilitée si des objectifs clairs d'intégration des enjeux de genre ont été définis dès l'amorce du projet.

Dans le cadre de projets d'aménagements hydroélectriques, les préoccupations majeures s'orientent principalement en fonction de la réinstallation des populations et trop souvent, aucune attention n'est apportée à la dimension du genre. Les impacts que subissent les femmes dans le cadre de projets de développement de type énergétique peuvent être importants ; non seulement sont-elles affectées par les projets, mais ceux-ci risquent de contribuer à leur appauvrissement ainsi qu'à une réduction de leur statut.

Dans l'atteinte de l'intégration des enjeux de genre dans les projets énergétiques, il est essentiel que les femmes soient identifiées, dès la phase de planification du projet, en tant que groupe cible au même titre que les hommes. Il est reconnu que les décisions prises dans le cadre des études préliminaires sont déterminantes en ce qui a trait à la réussite ou à l'échec d'un projet. Pour ces raisons, l'intégration des enjeux de genre dès la phase de planification du projet associée à la présence d'une personne-ressource en IFD/GED au sein de l'équipe de projet s'avère déterminante.

C'est grâce à une bonne compréhension des rapports de genre au sein de la communauté étudiée que les spécialistes vont pouvoir identifier les contraintes relatives à la participation des femmes et de déceler les facteurs de transformation de ces rapports. Ce qui permettra d'élaborer des stratégies pour créer plus d'espace de pouvoir pour les femmes et les défavorisés, assurer leur participation, ainsi que leur contrôle sur les ressources et leur accès aux bénéfices du projet. (Ly, 1994)

Le tableau suivant présente les principaux enjeux associés aux rapports de genre dans le cadre d'un projet hydroélectrique

Tableau 13. Enjeux de genre et d'environnement

Enjeux environnementaux habituellement liés aux projets de production hydroélectrique	Exemples d'enjeux de genre à considérer en lien avec les enjeux environnementaux
<ul style="list-style-type: none"> Contamination des poissons, de la faune et des humains par le mercure 	<p>Affecte la santé des populations – enjeux particuliers pour les femmes enceintes (leur propre santé et aussi leur rôle dans le soin des malades).</p>
<ul style="list-style-type: none"> Qualité/quantité de l'eau Perte de milieux humides et d'estuaires 	<ul style="list-style-type: none"> Charge de la collecte: enjeu de distance, de temps passé à la collecte, opportunité de coût, usage de l'eau pour le reproductif et le productif – possibilité de conflits entre les usages-dimensions du genre. Utilisation des bas-fonds, qui le fait, femmes ou hommes? La mise en eau a-t-elle débouché sur des pertes de revenus? Pourquoi?
<ul style="list-style-type: none"> Santé (maladies hydriques) Émanation de méthane Érosion et dépôt de sédiments 	<ul style="list-style-type: none"> Qui sont les personnes plus vulnérables à la maladie? Pourquoi? (âge, biologie [ex.: femmes enceintes], ou à cause des tâches accomplies et responsabilités professionnelles, sociales ou familiales) Qui a accès à la prévention santé? Aux soins? Pourquoi existe-t-il des niveaux d'accès entre différents groupes (sexe, âge, classe/caste, revenus, accès à l'info)? Impact de la maladie sur les revenus, les occupations, les responsabilités des personnes malades, l'éducation? Impact de la maladie sur les autres membres du ménage ou de la communauté: qui s'occupe des malades (temps, opportunité de coût)? Qui paie pour les soins?
<ul style="list-style-type: none"> Perte de superficie forestière (écosystèmes, ressources ligneuses, agroforestières et médicinales, valeurs spirituelles) Perte de zones sensibles au plan environnemental, d'espèces menacées d'extinction, d'habitats pour la faune et la flore Perte ou perturbation de ressources patrimoniales Possibilité de restriction d'accès aux ressources piscicoles, agricoles et forestières Perturbation des voies de migration de la faune Ouverture du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Qui utilise les produits ligneux, non ligneux? Pour faire quoi? Avec quels bénéfices? Rôle des différents produits dans la gestion pour les fonctions vitales du ménage (santé, alimentation, sécurité, habitat, revenus)? Qui perd/gagne quoi dans la restriction, limitation, perturbation, perte des superficies et de l'accès aux ressources? Les femmes et les hommes sont-ils au même niveau d'information sur les changements envisagés, sur les risques sur leurs conditions de vie, sur les nouvelles opportunités (formation, crédit, etc.) liées à la compensation? Y a-t-il conflit d'usage entre les différents groupes (femmes/hommes)? Autour de quels rôles? Activités? Quel est l'impact des migrations (suite à la perte de superficie ou de ressources exploitables) sur les femmes, les hommes, les communautés?

<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement des populations vivant sur les terres qui seront inondées et relocalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Le déplacement affecte-t-il de la même manière les femmes et les hommes (selon âge, handicap, statut social, etc.)? Y a-t-il des facteurs qui rendent le déplacement des femmes plus complexe (charge des enfants, des personnes âgées, moins d'accès aux transports, perte de sécurité et donc violences)? Des facteurs qui rendent les femmes plus susceptibles de perdre encore plus que les hommes dans le processus (pas de titre foncier, prise de parole et de décision limitée)? • Les femmes et les hommes sont-ils au même niveau d'information sur les déplacements?
<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles possibilités de développement socio-économique (pêche, tourisme, etc.) • Impacts des installations annexes (fondation, route d'accès, transformateur, ligne) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes et les hommes sont-ils au même niveau d'information sur les nouvelles opportunités de développement (formation, crédit, etc.)? • Les conditions d'accès à ces nouvelles opportunités sont-elles équitables dans la réalité pour les femmes et les hommes (information, capacité et « liberté » d'entreprendre, éducation, fonds pour investir, réseaux sociaux)?

3.5.2 La collecte de données de base

La collecte de données de base vise à recueillir l'information la plus complète possible à partir de laquelle les planificateurs pourront élaborer leurs projets dans une perspective d'intégration des enjeux de genre. Cette collecte vise à dresser le profil de la situation des femmes dans le pays et la région d'intervention du projet. Il s'agit le plus souvent de données statistiques et d'indicateurs socio-économiques servant à brosser un portrait général de la situation.

3.5.2.1 Les éléments à inventorier

La nature des données à recueillir varie en fonction des projets et des objectifs poursuivis. La liste suivante, sans être exhaustive, constitue une base de travail en vue de la recherche de données pertinentes à l'intégration des enjeux de genre dans les projets énergétiques. Elle doit être adaptée, réduite ou complétée en fonction des besoins spécifiques de chaque projet.

Contexte historique et culturel

La compréhension du contexte historique et culturel permet d'identifier les potentiels de développement et les contraintes culturelles limitant l'accès des femmes aux ressources et aux services.

- attitudes sociales, historiques et actuelles, quant au rôle et au statut des femmes dans la famille, l'économie et la société;
- contexte religieux et statut des femmes;
- mœurs et coutumes et leur influence sur le comportement des femmes;
- différences ethniques;

- différences selon les régions et le milieu (rural et urbain) ;
- phénomène des castes et caractéristiques associées.

Contexte politique et législatif

- lois et conventions relatives aux droits de la personne et à l'égalité des sexes ;
- dispositions du Code criminel en matière d'avortement, de prostitution, de viol, etc. ;
- droits civiques des femmes (mariage, divorce, succession, droit de vote, etc.) aux termes de la constitution, du Code civil, des traditions et des régimes religieux et juridiques du pays ;
- droits de propriété des hommes et des femmes ;
- législation du travail touchant les femmes (congés de maternité, garderies, etc.) ;
- représentation et participation des femmes aux instances législatives et administratives de l'État à l'échelle nationale, régionale et locale (conseil, village) ;
- représentation et participation des femmes aux instances officielles telles les conseils de village ;
- existence de bureaux de la condition féminine dans les institutions nationales, régionales ou locales de l'État : idéologie, mandat, position dans l'appareil de l'État, programmes, ressources humaines et financières, pouvoirs réels ;
- organisations féminines et groupes de pression non gouvernementaux : idéologie, mandat, programmes, ressources humaines et financières, appui et degré d'acceptation dont elles bénéficient.

Démographie et population

Toutes ces données doivent être réparties par sexe.

- population totale ventilée par sexe et par groupe d'âge ;
- taux de croissance de la population ;
- taux de fécondité ;
- planification familiale ;
- densité de population ;
- pourcentage de la population urbaine, féminine et masculine, par rapport à la population rurale ;
- mouvements migratoires internes et externes ;
- pourcentage des femmes-chefs de famille en milieu rural et urbain ;
- taux de divorce et de remariage ;
- polygamie.

Économie

Toutes ces données doivent être réparties par sexe.

- taux d'activité selon les groupes d'âge et les professions;
- évolution du taux d'activité dans le temps;
- PNB par habitant;
- pourcentage de la main-d'œuvre occupant des postes professionnels et administratifs par rapport à la population active totale;
- pourcentage de la population active dans le secteur agricole;
- pourcentage estimatif de la population active dans le secteur informel;
- pourcentage de la main-d'œuvre syndiquée;
- taux de chômage officiel;
- ratio du salaire hommes/femmes;
- activités d'entretien ménager, de reproduction et de soins aux enfants exécutées par les femmes;
- contribution des femmes aux activités de production (rémunérées ou non);
- pourcentage de la population vivant sous le seuil de la pauvreté.

Santé et nutrition

Toutes ces données doivent être réparties par sexe.

- taux de naissances vivantes;
- espérance de vie à la naissance;
- taux de mortalité chez les enfants de 0 à 5 ans;
- taux de survie chez les 6 à 15 ans et les 16 à 45 ans;
- moyenne d'âge des femmes à la naissance du premier enfant;
- taux de mortalité maternelle et causes associées;
- pourcentage des naissances assistées de personnes qualifiées dans les campagnes et les villes;
- principaux problèmes de santé dans les campagnes et dans les villes, chez les adultes et les enfants;
- problèmes de santé reliés à la qualité de l'eau;
- ratio des médecins et des infirmières par individu dans les campagnes et les villes;
- accès aux hôpitaux, dispensaires ou autre forme de soins de santé;
- accès à l'eau potable dans les campagnes et les villes;
- apport de calories par jour;
- pourcentage des femmes enceintes et non enceintes atteintes d'anémie par carence nutritionnelle;
- pourcentage de femmes qui allaitent.

Éducation et formation

Toutes ces données doivent être réparties par sexe.

- taux d'alphabétisation selon les groupes d'âge;
- effectifs scolaires au niveau primaire, secondaire, universitaire et professionnel;
- niveau de scolarité supérieur offert;
- durée moyenne de scolarité dans les campagnes et les villes;
- taux d'abandon scolaire dans les campagnes et les villes et causes associées;
- nombre d'inscriptions dans les programmes de formation professionnelle à court terme;
- pourcentage de femmes bénéficiaires de programmes de démonstration, de vulgarisation et de développement communautaire.

3.5.2.2 Les méthodes d'inventaire

La recherche documentaire ou bibliographique

La recherche documentaire ou bibliographique constitue la première étape de la collecte de données. Depuis la Décennie des femmes décrétée par les Nations Unies, de nombreuses recherches ont été réalisées sur la situation des femmes à travers le monde. Dans ce cadre, la recherche documentaire devrait s'avérer relativement simple et permettre de dresser un profil général pour chacun des projets. Cette première étape est essentielle au démarrage du projet, mais ne saurait suffire à elle seule à dresser un portrait complet des réalités sociales et culturelles des populations et communautés touchées par un projet. Elle doit nécessairement être complétée par une visite de terrain à partir de laquelle il sera possible de se faire une idée plus exacte du contexte dans lequel s'insère le projet (Ly, 1994).

La consultation des recueils officiels de données

Les éléments à inventorier, tel que définis à la section précédente, peuvent en grande partie être recueillis à partir de la consultation de recueils officiels de données. Riches en données macrosociales, ces recueils peuvent être obtenus auprès des services nationaux de statistiques, dans les bibliothèques, les archives et les banques de données nationales. La fiabilité des données doit être évaluée quant à leur disponibilité, à leur compilation récente, complète ou incomplète, etc. De nombreux organismes, institutions de recherche et agences de développement international possèdent également une impressionnante documentation sur la question des femmes dans le développement (Annexe B).

La consultation des données officielles peut s'avérer une méthode de cueillette de données suffisante pour certains chercheurs ou organismes. Des études démographiques concluantes peuvent par exemple être effectuées sur la base de données de recensements nationaux, régionaux, locaux ou spécifiques. Dans le cadre des programmes ou des projets de développement, la consultation de statistiques ne peut

être qu'une méthode parmi d'autres qui doit être utilisée à l'étape de la préparation de l'enquête. (Ly, 1994 : 9-10)

La rencontre des ministères et organismes

Il est nécessaire, dès la phase de planification du projet, d'identifier l'ensemble des organismes et ministères dont relève le projet. Il faudra obligatoirement répertorier les services et les structures (ministères, départements, directions, agences de développement, organisations non gouvernementales, organismes privés, associations villageoises, etc.) susceptibles d'être impliqués dans le projet et à même de fournir de l'information pertinente relativement aux enjeux de genre. En prévision d'une rencontre, ce répertoire devra identifier les personnes responsables, préciser leurs coordonnées et classer les ministères et organismes par ordre d'importance. Il permettra aux spécialistes, lors d'une mission sur le terrain, de contacter ces responsables et de s'assurer, en cas de manque de temps, d'avoir rencontré les plus importants. Dans le cas où les bureaux de la condition féminine n'auraient pas été impliqués dès le départ, il importe de promouvoir leur participation, et ce, pour l'ensemble du cycle du projet (Ly, 1994).

La liste suivante, sans être exhaustive, présente les principaux ministères et organismes des pays bénéficiaires qu'il est possible de contacter dans le cadre de la collecte de données³ :

- le ministère de l'énergie
- les ministères de l'habitation et de la planification économique
- le ministère de l'agriculture
- le ministère des ressources naturelles
- le ministère des statistiques
- le ministère des affaires sociales
- les ministères de la santé et du bien-être social
- les bureaux de la condition féminine
- le ministère de l'éducation
- les associations d'enseignants
- le ministère de la justice
- les associations juridiques
- le(s) ministère(s) de l'emploi et du travail
- les syndicats et associations patronales ou commerciales
- les organisations non gouvernementales pertinentes au projet
- les organisations féminines
- tout autre ministère ou organisme approprié identifié lors de la recherche documentaire et de la consultation des recueils officiels de données

3. Basée en partie sur le document de l'ACDI (1989), *Les femmes dans le développement et le cycle du projet*, pp.15-16.

La détermination d'indicateurs socio-économiques

L'analyse des informations recueillies permettra de déterminer des indicateurs socio-économiques en vue de cerner la situation des femmes dans les communautés touchées par le projet. Ces indicateurs peuvent avoir trait à l'alphabétisation, à l'éducation, à la santé, à la démographie, au travail et aux revenus, à la présence ou l'absence des femmes de la scène politique nationale ou locale, etc. Ces indicateurs ont pour but de caractériser la situation des femmes et de formuler des hypothèses quant aux possibilités et aux modes d'intégration des enjeux de genre dans le projet.

3.5.3 La consultation et la participation des femmes

L'objectif de l'intégration des enjeux de genre dans les projets de développement doit être de répondre aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques des femmes et de développer leurs connaissances et leurs aptitudes dans des domaines non traditionnels tout en évitant les conflits potentiels avec les hommes. La réalisation de cet objectif contribuera à développer l'autonomie et le leadership des femmes dans un contexte d'*empowerment*.

En intervenant durant les différentes phases des projets, les femmes peuvent, par la contribution de leur expérience, identifier leurs besoins et proposer des solutions efficaces dans la résolution de leurs problèmes. L'expérience démontre que lorsque les femmes sont consultées et impliquées, elles font preuve de volonté, de détermination, de persévérance et de créativité. La consultation des femmes assure une meilleure participation et une plus grande implication de celles-ci lors de la mise en œuvre des projets, contribuant ainsi à la réussite des initiatives de développement.

Plusieurs facteurs culturels et sociaux limitent effectivement la participation des femmes dans le processus de développement. Dans les pays du sud, les femmes sont la plupart du temps absentes de l'ensemble des niveaux décisionnels : gouvernemental, régional, local et communautaire. De plus, surchargées par l'ampleur des tâches domestiques, elles peuvent difficilement trouver le temps nécessaire pour participer à la consultation. L'équipe chargée de la collecte de données doit nécessairement considérer cette problématique et proposer des mesures facilitant les échanges avec les femmes. Également, le projet devra prévoir des mécanismes de consultation dans le cas des analphabètes : elles pourraient par exemple parler à un animateur qui prendra en notes leurs commentaires.

Il importe de prendre en considération que les femmes peuvent éprouver des réticences lorsqu'elles sont interviewées par des hommes ou en présence d'hommes, ne fut-ce qu'un seul, d'où l'importance de réaliser les entrevues entre femmes. Il est nécessaire, dans le but d'éviter des conflits potentiels, de consulter également les hommes dans le cadre des initiatives envisagées pour les femmes. La consultation aussi bien des hommes que des femmes est essentielle à une compréhension adéquate des relations de genre tant au niveau familial que communautaire. Elle permet de définir les potentiels et contraintes des projets et d'éviter les conflits lors de leur mise en œuvre.

À partir d'expériences vécues sur le terrain, Rubin (1991) démontre comment l'absence de consultation des femmes peut mener à une perception erronée de la situation.

In a number of situations the male members of the team explained with confidence what women thought on a number of issues. To give one example, they explained that women could not participate in training courses because they needed to stay at home to look after the domestic affairs of the household. However, when we spoke directly with women, the women outlined various strategies that would enable them to leave their families and community, and attend meetings they saw as relevant. (Rubin, 1991 :182)

La consultation des femmes permet donc l'atteinte de plusieurs objectifs, soit premièrement la collecte d'informations relatives à leurs besoins pratiques et à leurs intérêts stratégiques ainsi qu'à leur position au sein de la communauté, deuxièmement l'évaluation des impacts des projets sur les femmes et les relations de genre et, finalement, l'élaboration, en concertation avec les populations touchées, de mesures d'atténuation adéquates visant à réduire les impacts des projets et à favoriser et optimiser les retombées positives.

3.5.4 Les méthodes d'enquête⁴

3.5.4.1 L'enquête par questionnaire

Ce type d'enquête

[...] consiste à poser à un ensemble de répondants, le plus souvent représentatif de la population, une série de questions relatives à leur situation sociale, professionnelle ou familiale, à leurs opinions, à leur attitude à l'égard d'options ou d'enjeux humains et sociaux, à leurs attentes, à leur niveau de connaissance ou de conscience d'un événement ou d'un problème ou encore sur tout autre point de vue qui intéresse les chercheurs. (Quivy et Campenhoudt, 1995)

C'est une méthode de cueillette de données quantitatives recourant en général à des questions fermées. Le choix du répondant est en général restreint à « oui » et « non » ou encore à une série de réponses précodées. Le questionnaire peut être administré directement; c'est alors l'enquêteur qui pose les questions, reçoit les réponses et les enregistre sur le questionnaire directement. C'est l'enquêté qui remplit lui-même le questionnaire. La première technique garantit davantage la fiabilité des données. L'enquête par questionnaire permet de quantifier l'ensemble des données recueillies et de procéder sur cette base à une analyse de corrélation (entre, par exemple, l'éducation des femmes et leur taux de fécondité). Elle permet également de garantir davantage la représentativité des données, même si celle-ci n'est jamais absolue. Les inconvénients

4. Les informations de cette section proviennent du document de Ly (1994), *Outils méthodologiques d'intervention sur le terrain pour l'intégration de la dimension genre dans les projets hydroélectriques*, réalisé pour le Service d'études environnementales d'Hydro-Québec.

de cette méthode résident dans la lourdeur de son processus d'administration et de gestion (élaborer les questionnaires, les tester, recruter et former des enquêteurs et des superviseurs, disposer de moyens de transport, assurer le suivi de l'administration des questionnaires, etc.) et dans son coût relativement élevé. Les réponses peuvent aussi sembler superficielles : le caractère généralement fermé des questions ne permet pas l'approfondissement de certains types de thèmes. Un sondage permet difficilement, par exemple, d'explorer une problématique complexe dont les différentes dimensions ne seraient pas préalablement cernées ou maîtrisées par le sondeur. Cependant, certaines conditions peuvent accroître la fiabilité des données et permettre ainsi de mieux définir les programmes à implanter ou les interventions à effectuer.

3.5.4.2 L'entrevue

L'entrevue permet au chercheur de recueillir auprès d'une population cible des informations et des pistes de réflexion riches et nuancées. Contrairement au questionnaire, les méthodes d'entrevue permettent d'établir une relation plus souple entre le chercheur et ses interlocuteurs. La cueillette de données est effectuée à l'aide d'un guide d'entrevue qui constitue le support de l'entretien. Il peut être très structuré et ressembler à un questionnaire ou alors peu structuré. Dans ce dernier cas, il se solde par une entrevue semi-dirigée qui est l'une des méthodes les plus utilisées dans la recherche en sciences sociales. Ce type d'entrevue est aussi qualifié de semi-directif en ce sens que les questions ne sont ni entièrement ouvertes ni canalisées de façon précise. Le guide d'entrevue est constitué de questions-guides relativement ouvertes et qui laissent une grande liberté d'expression au répondant. L'entrevue peut s'effectuer auprès d'un seul répondant ou auprès d'un groupe.

Les entrevues individuelles

Les répondants interrogés peuvent être sélectionnés en fonction de leur statut social (leaders charismatiques, représentants officiels d'associations de femmes, etc.), de leur rôle-clé au sein de la population cible (personnes âgées dans la société africaine), de leurs fonctions administratives (dirigeants d'une ONG) ou de leur représentativité politique (préfet, président de la communauté rurale) ou religieuse (marabout, curé). Certaines personnes peuvent d'autre part être identifiées comme sources d'information privilégiées lors d'une enquête, même si elles n'assument aucune responsabilité particulière, et être interviewées individuellement. On s'en tient cependant rarement de façon exclusive à cette méthode, car ces personnes ne sont en général qu'un petit groupe dans une communauté dont elles constituent l'élite. De ce fait, aussi précieuses que soient les informations qu'elles livrent, celles-ci doivent généralement être complétées ou confrontées à d'autres opinions. Les entrevues individuelles ne peuvent donc représenter qu'une méthode parmi d'autres au cours d'une collecte de données. Il serait sans doute possible, par ailleurs, d'interviewer au moyen de guides semi-directifs un nombre important de répondants représentatifs de la population cible qui n'assument pas de responsabilités spécifiques. Mais l'analyse de contenu de ces entrevues risque de s'avérer extrêmement fastidieuse dans le cadre d'un projet limité dans le temps.

Les entretiens de groupe

Les entretiens de groupe effectués auprès d'une population cible (les femmes, les associations villageoises, les jeunes, les groupements d'intérêt économique, etc.) constituent l'une des méthodes d'inventaire les plus utilisées en milieu rural. La technique de l'entretien permet de recueillir le point de vue de la communauté ou d'un groupe sur le problème à traiter. Cette technique permet de susciter une réflexion de groupe qui peut s'avérer extrêmement enrichissante. Cependant, l'effet contraire peut se produire. Certaines personnes peuvent être inhibées par le groupe et ne pas exprimer leur point de vue; d'autres peuvent monopoliser la parole sans être contredites, du fait de leur statut social. Un groupe de femmes interrogées dans le cadre d'une entrevue peut être placé sous la surveillance d'un homme qui peut restreindre leur droit de parole ou orienter les débats, surtout si le chercheur ne comprend pas la langue locale. Si par contre son expérience lui permet de trouver un moyen pour éviter ces écueils, l'entretien de groupe peut s'avérer une excellente méthode d'enquête. Elle offre en outre l'opportunité d'expliquer les raisons de l'enquête, de présenter l'équipe de recherche, de se familiariser avec la population cible et de créer ainsi une bonne ambiance dès le départ.

La participation des chefs des populations locales et des différentes associations doit être promue.

Comme les organisations locales traditionnelles et les chefs ethniques et religieux sont habituellement respectés des habitants, les planificateurs et les administrateurs devraient rechercher leur participation à la planification des opérations de réinstallation chaque fois que possible, afin de faciliter les communications, la mobilisation des ressources des groupes déplacés et leur coopération. (Cernea, 1990: 18)

L'entretien de groupe doit se plier à certains critères pour s'avérer profitable: les échanges doivent être enregistrés ou tout au moins notés par un assistant afin de permettre au chercheur d'animer le groupe ou de porter une attention maximale aux participants qui s'expriment. Ces derniers doivent par ailleurs être sélectionnés avec soin afin de prévenir tout facteur d'inhibition et d'assurer un minimum de représentativité.

Quelle que soit la méthode de recueil d'informations utilisée (questionnaire, guide d'entretien, etc.), on doit être conscient:

[...] qu'il ne suffit pas de concevoir un bon instrument, il faut encore le mettre en œuvre de manière à obtenir un taux de réponse suffisant pour que l'analyse soit valable. Le rôle de l'enquêteur est alors de créer chez les personnes interrogées une attitude favorable, le souci de répondre franchement. (Quivy et Campenhoudt, 1995)

La méthode idéale consiste en fait à recourir à plusieurs techniques d'enquête et à combiner tout particulièrement des méthodes qualitatives à des approches quantitatives. Une méthode qualitative permet en effet de mieux cerner une problématique spécifique, d'identifier les divers enjeux que soulève un projet, etc. Un sondage permettra ensuite d'explorer plus systématiquement ces enjeux et d'évaluer plus clairement le pourcentage de gens qui peuvent s'estimer affectés ou qui peuvent favoriser un type de solution.

3.5.5 Le cadre d'analyse selon le genre⁵

Le cadre d'analyse d'Harvard constitue sans conteste un instrument opérationnel de premier plan pour réaliser des enquêtes et des analyses sociales selon le genre. Cet instrument résulte des expériences et des recherches conduites sur les mesures qui doivent être mises de l'avant pour intégrer les femmes au développement. Il demeure cependant un cadre général qui demande à être complété et adapté en fonction du milieu écosociologique dans lequel s'insère le projet. C'est en vertu de cette nécessité que des compléments ont été apportés à cet instrument et que le tableau initial d'Harvard a été développé.

Un facteur essentiel y a d'abord été ajouté, à savoir le temps, qui bien que considéré par l'approche du genre et du développement comme une « *denrée rare et précieuse pour les femmes* », n'est pas inscrit dans le tableau comme élément à répertorier. Il ne suffit pourtant pas de savoir dans une situation spécifique quels rôles sont assumés par les femmes, faut-il encore déterminer le temps de travail que requiert chaque tâche et surtout, si la totalité des activités des femmes leur laisse la disponibilité de se consacrer à des actions de développement telles que la formation, l'alphabétisation, etc., avant de promouvoir de telles actions. En conséquence, ce facteur temps a été intégré au tableau de cueillette de données selon le genre. Par ailleurs, chacune des activités figurant au tableau a été décomposée afin de rendre les données recueillies suffisamment détaillées sur la situation et la condition des femmes. Il s'accompagne d'exemples visant à illustrer cette méthode de cueillette et d'analyse des données.

Le cadre d'analyse se subdivise en trois grandes sections : 1) le profil d'activités ou types de travail ; 2) le profil d'accès et de contrôle des ressources et des bénéfices qui en découlent ; 3) les facteurs d'influence au sein des communautés.

1) *Le profil d'activités ou types de travail* se réfère aux trois grandes catégories que sont les activités de production, de reproduction et de travail communautaire telles que précédemment décrites à la section 3.2.

2) *L'accès et le contrôle des ressources et des bénéfices* doivent être définis pour chacun des types de travail. L'analyse GED considère comme déterminant le niveau d'accès des femmes aux ressources nécessaires à l'accomplissement de leur travail et aux bénéfices qui en résultent, de même que le contrôle qu'elles exercent ou non sur ces mêmes ressources et bénéfices.

Les ressources incluent des éléments d'ordre économique ou productif tels que la terre, le crédit, les moyens technologiques ainsi que des éléments d'ordre politique tels que les organisations représentatives, le leadership, la formation professionnelle, l'encadrement agricole, l'éducation, etc. (CCCI et al., 1991)

5. Les informations de cette section proviennent du document de Ly (1994), *Outils méthodologiques d'intervention sur le terrain pour l'intégration de la dimension genre dans les projets hydroélectriques*, réalisé pour le Service d'études environnementales d'Hydro-Québec.

Les bénéfiques incluent la production et l'achat de biens essentiels tels la nourriture, les vêtements et le logement. Ils incluent également les revenus, la possession de biens, l'éducation et la formation, le pouvoir politique, le prestige, le statut et les possibilités de poursuivre de nouveaux intérêts (CCCI et al., 1991).

3) *Les facteurs d'influence au sein des communautés* ont trait à la dynamique des rapports de genre qui se transforment au fil du temps. Divers facteurs les façonnent, les influencent et les modifient. Par exemple, dans les pays du sud, la guerre et les crises politiques, les conditions environnementales, l'éducation, la religion, la montée du mouvement de l'intégrisme religieux et les influences occidentales contribuent aux changements. La compréhension des influences passées et présentes peut aider à mieux saisir les contraintes ainsi que les possibilités ayant un impact sur les changements sociaux en général et entre genres en particulier.

3.5.6. Une analyse environnementale et des mesures d'atténuation performantes

Malgré leur « invisibilité économique » dans plusieurs sphères de travail, les femmes ne contribuent pas moins de manière substantielle au soutien de la famille et à la génération des revenus au sein des foyers. C'est pourquoi toute modification de leurs conditions de vie et de leurs moyens de subsistance risque de perturber significativement l'ensemble de la cellule familiale.

Les femmes assument une grande proportion des tâches domestiques que sont les corvées d'eau et de bois de chauffe, la préparation des aliments, les soins aux enfants, etc. Elles sont également responsables de près des trois quarts de la production agricole mondiale. Leur triple rôle dans les sphères de la production, de la reproduction et du travail communautaire sollicite une grande part de leur temps et de leur énergie, particulièrement lorsque des contraintes telles que la désertification et l'exode rural des hommes contribuent à l'accroissement de leurs tâches quotidiennes.

Dans le cadre des projets d'aménagement énergétique, les déplacements de populations représentent une source importante de stress pour les femmes puisque leurs modes de production traditionnels sont démantelés, leurs sources de revenus ne sont plus assurées et leur accès à la terre et aux cultures vivrières est compromis. Les femmes n'en demeurent pas moins responsables du bien-être de la famille.

Dans la recherche des mesures d'atténuation des impacts, les planificateurs des projets doivent prioritairement chercher à répondre aux besoins pratiques des femmes dans le but de leur procurer les ressources nécessaires et de contribuer à l'allègement de leurs tâches quotidiennes. Des mesures telles que la disponibilité et la proximité de sources d'eau adéquates ainsi que l'accès à des terres cultivables sont essentielles au maintien des conditions de vie des femmes et de leurs familles. Des actions visant à réduire la consommation du bois de chauffe et à accroître sa disponibilité pourraient également être explorées, de même que la possibilité d'électrification de certains équipements.

Dans le domaine agricole, la préservation des cultures vivrières, du bétail et du petit élevage permet de procurer aux familles une assurance alimentaire essentielle.

Également, dans le cadre de la réinstallation dans de nouveaux sites, les femmes profiteraient grandement de programmes de vulgarisation et de formation agricole de même que de l'introduction de technologies simples et efficaces. À l'exemple des pépinières du Sahel, de nouvelles initiatives peuvent aussi être proposées.

Dans le but d'éviter l'appauvrissement des communautés, lié à la réinstallation, les activités sources de revenus pour les femmes doivent être maintenues. Les initiatives issues du milieu doivent être favorisées et les femmes aussi bien que les hommes doivent être consultées pour l'élaboration de programmes de développement économique. Ces programmes doivent également prévoir des modalités d'accès au crédit pour les femmes.

Comme le maintien des réseaux sociaux et de l'assurance familiale jouent un rôle déterminant dans l'adaptation des femmes à leur nouveau milieu, celles-ci devront être consultées afin qu'elles puissent exprimer leurs préférences quant à l'aménagement des nouveaux sites. Les échanges entre les femmes pourraient être encouragés par l'aménagement d'un lieu communautaire favorable à la fois à la création de réseaux sociaux et aux activités de partage des tâches domestiques. L'électrification de ce centre permettrait de contribuer à l'allègement des tâches des femmes.

En termes de santé, il importe que les autorités soient conscientisées aux risques de maladies liées à la création de réservoirs et que des programmes adéquats d'éducation et de formation puissent être élaborés en vue de la prévention de ces maladies et de l'amélioration des conditions sanitaires des familles. Les autorités doivent également se préoccuper de la lutte pour l'éradication et le contrôle des vecteurs de maladies. Les processus de réinstallation présentent également l'occasion d'améliorer les conditions sanitaires des populations par l'aménagement d'hôpitaux, de centres de santé ou de dispensaires.

L'intégration des enjeux de genre dans les projets nécessite, pour chacun des projets, des études et des inventaires suffisamment précis en raison d'importantes disparités culturelles, religieuses, sociales ou autres pour chaque zone d'intervention ainsi qu'au sein d'une même région. Des listes de collecte de données, une grille d'analyse d'Harvard adaptée (HAVA) et des guides d'entrevues sont proposés à cet effet. Le recours à des personnes-ressources spécialisées (IFD/GED, anthropologie, sociologie, etc.) permettra de cerner les dimensions sociales des communautés et d'intervenir en portant une attention particulière aux enjeux de genre soulevés par le projet.

Finalement, l'intégration des enjeux de genre dans les projets énergétiques et l'élaboration de mesures d'atténuation appropriées ne peuvent se concrétiser que par la consultation des femmes aux phases de planification et de réalisation des projets et par leur participation dans l'identification des problèmes et la recherche des solutions. Cette approche favorise une meilleure participation et une plus grande implication des femmes lors de la mise en œuvre des projets et contribue ainsi à la réussite des initiatives de développement.

Conclusion générale

Le renforcement des capacités des experts pour comprendre le concept de genre, l'identifier et analyser les enjeux de genre liés à l'environnement et au développement durable, intégrer les éléments clés de l'analyse de genre dans les étapes des évaluations environnementales et sociales, est essentiel pour la prise en compte effective du développement durable dans les projets, programmes, plans et politiques de développement. Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif global dans les pays francophones, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et ses partenaires, s'est fixé pour priorité de promouvoir l'intégration du genre dans les programmes de formation en environnement dans les pays en développement et de disposer d'outils clés pour leur mise en œuvre.

Le présent document, dont la réalisation s'inscrit parmi les efforts déployés par l'IFDD en collaboration avec l'Université Aube Nouvelle et Hydro-Québec, est un guide pratique sur l'intégration du genre dans la démarche d'évaluation environnementale et sociale. Il vise à mettre à la disposition des acteurs francophones un outil méthodologique qui facilitera la prise en compte du genre dans les activités de renforcement des capacités ainsi que dans la planification et la mise en œuvre des politiques, plans, programmes et projets. Les auteurs se sont appuyés sur une revue documentaire et l'analyse de cas. Ils ont mis à contribution des expériences personnelles traduisant plus de 25 ans de pratiques de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude d'impact environnemental et social et d'études spécialisées sur le genre et le développement.

Le guide est structuré en trois (3) parties, à savoir :

- Une première partie présentant l'analyse approfondie des trois concepts clés et de leurs liens, à savoir :
 - (i) le développement durable et la conceptualisation de son contenu à travers les dimensions et principes afférents ;
 - (ii) les évaluations environnementales (ÉE) (évaluation environnementale stratégique [ÉES] et étude d'impact environnemental et social [ÉIES]) et leurs pratiques à l'échelle nationale et par les institutions financières à l'échelle internationale ;

(iii) le genre dont l'évolution du lien avec le développement et sa prise en compte opérationnelle dans les projets, programmes, plans et politiques de développement, sont analysés. Cela s'accompagne d'une revue des outils d'analyse du genre développés ces dernières décennies et qui fait l'objet d'un inventaire critique. Enfin, une analyse des besoins de prise en compte de genre dans les différentes étapes de développement des PPP et des projets à travers respectivement les ÉES et ÉIES.

Dans un premier temps, le guide rappelle en effet que l'opérationnalisation du concept de « développement durable » repose sur les trois piliers classiques que sont : l'économie, le social et l'environnement. En définissant les contenus de ces dimensions, elle confirme que la dimension sociale du développement durable vise la satisfaction des besoins humains et la prise en compte de l'équité sociale avec la participation de tous les groupes sociaux sur les questions majeures de la société. Cette définition de la dimension sociale du développement durable est une première ébauche des liens DD et genre. Pour relier le DD à l'évaluation environnementale, le guide démontre que les principes, dimensions et objectifs de développement durable servent de référentiels ou critères d'évaluation lors de la réalisation des évaluations environnementales. Inversement, les évaluations environnementales (ÉE), aussi bien l'étude d'impact environnemental et social des projets (ÉIES) et que l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) de PPP, sont reconnues comme des outils efficaces de mise en œuvre du développement durable. En explicitant par ailleurs certains principes du DD, dont l'équité sociale et la solidarité, la participation, la santé et autres, et en rappelant la dimension sociale du DD mentionnée plus tôt, cette partie met en évidence la nécessité d'une prise en compte des impacts différenciés selon le genre à toutes les échelles de planification.

La deuxième partie du guide traite de l'évolution du concept de genre et des outils utilisés pour sa prise en compte dans les PPP et projets de développement. Elle fait pour cela une revue historique des approches liées au mouvement « femmes et développement » depuis 1950. Cette revue permet de porter un regard critique sur l'évolution du concept de genre, ses applications et les visions des différents courants de pensées et acteurs intervenant dans le domaine.

Ensuite, un inventaire critique des cadres d'analyse comme outils d'intégration du genre dans les activités et projets de développement est présenté. Le cadre d'analyse est un format standard qui contient les informations spécifiques servant à l'analyse d'un contexte social en vue de l'implantation d'une nouvelle politique ou d'un nouveau projet. Dans cette étude, les quatre cadres d'analyse les plus fréquemment utilisés sont présentés et discutés. Il s'agit du cadre d'analyse d'Harvard, du cadre d'analyse de Moser, du cadre d'analyse des vulnérabilités et des capacités et du cadre d'analyse socio-économique selon le genre (ASÉG).

La troisième partie du guide aborde les outils d'intégration du genre dans les évaluations environnementales stratégiques des politiques, plans et programmes et dans les études d'impact environnemental et social de projets. Il traite particulièrement du cas

du secteur énergétique pour mieux illustrer le propos pour les deux types d'évaluation environnementale.

De manière générale, il est démontré que la prise en compte du genre aussi bien à l'échelle stratégique qu'à l'étape des projets, entraîne un meilleur statut pour les femmes et pour les autres couches vulnérables. Elle permet aussi plus d'égalité dans les compensations des pertes entraînées par les projets, dans l'accès aux ressources et aux emplois. Enfin, elle favorise l'autonomisation et la responsabilisation des femmes afin, notamment, de procurer plus de sécurité et de stabilité sociale aux familles.

Pour réussir l'intégration du genre dans les évaluations environnementales stratégiques, il est nécessaire de travailler à :

- avoir une politique d'intégration du genre ;
- introduire des stratégies et des outils pour l'égalité des sexes dans les modes de fonctionnement des institutions ;
- élaborer des termes de référence des PPP sensibles au genre (objectifs, approches, indicateurs) de manière à se concentrer sur l'apport, la participation et les bénéfices des plus pauvres et des exclus dont les femmes ;
- planifier et concevoir des PPP qui répondent aux besoins pratiques et aux intérêts des parties prenantes, en particulier les plus pauvres et les exclus du développement, dont les femmes ;
- faire refléter les dimensions socio-économiques et de genre dans les recommandations et dans le cadrage des projets ;
- former en genre les experts de l'ÉES et les acteurs impliqués dans leur mise en œuvre (hommes et femmes) ;
- constituer des équipes multidisciplinaires pour conduire la conception, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des politiques, plans et programmes ;
- intégrer la budgétisation sensible au genre.

De plus, des listes de questions ou de préoccupations spécifiques au genre et adaptées aux différentes étapes de réalisation de l'ÉES sont proposées ; les réponses à ces questions mèneront à des solutions opérationnelles favorisant la prise en compte réelle du genre.

De même pour l'intégration du genre dans l'ÉIES, une liste d'actions pratiques est proposée pour les différentes étapes clés de sa réalisation, à savoir : l'élaboration des termes de référence ou le cadrage, la justification et la description du projet, l'inventaire du milieu récepteur, l'analyse des impacts et des mesures d'atténuation ainsi que l'élaboration du plan de gestion environnementale et sociale (qui comprend entre autres, les programmes de surveillance et suivi environnemental et le plan de renforcement des capacités). Pour chacune de ces étapes de la démarche de l'ÉIES, des conseils pratiques sont proposés.

De plus, des indicateurs sont proposés pour évaluer ou mesurer la prise en compte du genre dans les mesures d'atténuation et de compensation. Cette grille d'indicateurs

revêt une importance particulière pour l'analyse de la qualité des rapports d'ÉIES ou l'évaluation de la pertinence des plans de gestion environnementale et sociale des projets (PGES). À noter que le PGES est le principal outil de mise en œuvre du DD qui reste à la disposition du maître d'ouvrage (promoteur), après l'approbation de son projet par l'autorité environnementale.

Enfin, les outils proposés, aussi bien pour l'intégration du genre dans les ÉES que dans les ÉIES, sont appliqués au secteur énergétique. Cette application s'appuie sur l'analyse de cas pratiques permettant de discuter de l'utilisation des outils dans le secteur de l'énergie, qui implique particulièrement les femmes, notamment dans le contexte des pays en développement. Les discussions portent, entre autres, sur les différentes données qu'il est nécessaire de recueillir pour la compréhension des enjeux de genre associés à un projet énergétique et des méthodes d'inventaire, de consultation et d'enquête appropriées pour la prise en compte du genre.

Le Guide d'intégration du genre aux évaluations environnementales se veut un outil opérationnel autant pour les experts de l'ÉE que pour les spécialistes du genre intervenant dans la planification du développement à toutes les échelles d'intervention.

D'une part, son apport réside dans la revue historique et la présentation des multiples contributions au plan conceptuel notamment : (i) la clarification des compréhensions des concepts clés afférents au développement durable, à l'évaluation environnementale et au genre, ainsi que leurs liens opérationnels ; (ii) l'état des lieux sur l'évolution de la prise en compte du genre dans les projets de développement selon différents courants de pensée et outils d'analyse selon les cas. D'autre part, l'expérience pratique des auteurs a permis de proposer des outils opérationnels faciles d'application. Il s'agit des grilles de croisement entre enjeux de genre et enjeux environnementaux, de listes de questions clés pour l'intégration du genre dans les étapes de l'évaluation environnementale stratégique et de l'étude d'impact environnemental et social, de matrices ÉES-Genre et ÉIES-Genre et de matrices de prise en compte du genre dans la participation publique.

Annexes

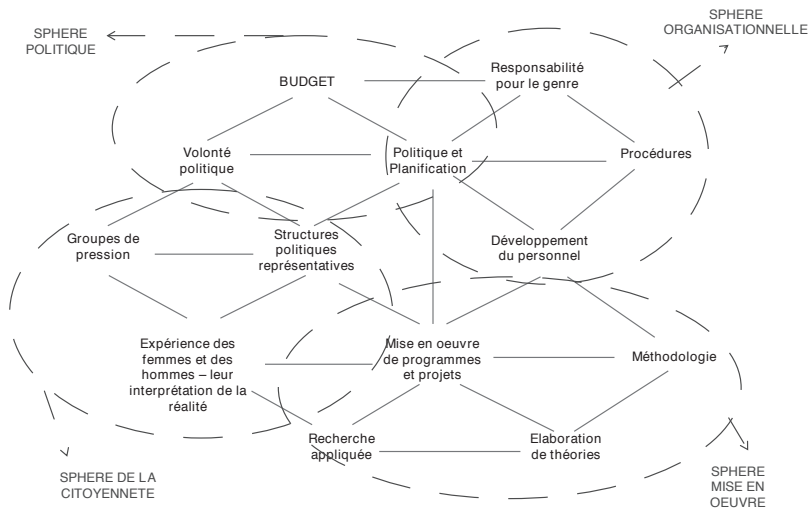
Annexe A – Glossaire : les « mots » du genre

<i>Care</i>	Ensemble des aides et soins apportés en face à face aux personnes dépendantes dans les économies formelles et informelles.
<i>Complémentarité entre les sexes</i>	La complémentarité des femmes et des hommes entérine la notion de différences entre les deux sexes, non seulement comme nécessaire, mais aussi indépassable, leur conférant une valeur positive et souhaitable. La complémentarité est une vision qui assure que la somme des différences entre les femmes et les hommes, présentées comme symétriques, a pour résultat la satisfaction des intérêts de toutes et de tous, sans pour autant viser l'égalité.
<i>Discrimination positive</i>	La discrimination positive est une mesure compensatoire et souvent temporaire afin de permettre aux femmes ou aux groupes discriminés d'entrer en compétition avec les groupes surreprésentés. Exemple : on réserve un pourcentage de places d'apprentissage et de travail aux femmes quand elles sont sous-représentées.
<i>Discriminations basées sur le genre</i>	Les discriminations basées sur le genre font que les femmes sont traitées différemment – le plus souvent à leur détriment – du simple fait qu'elles sont de sexe féminin.
<i>Disparités de genre</i>	Les disparités et inégalités de genre sont liées aux rôles différenciés socialement alloués aux hommes et aux femmes. Ces disparités – ou écarts – se mesurent notamment par des différences d'accès aux choix et aux ressources. Plus globalement, elles couvrent toutes les inégalités de droits dans les sphères politique, économique, sociale et culturelle.
<i>Division sexuelle du travail</i>	Les rapports sociaux de sexe s'expriment à travers la division du travail, rémunéré et non rémunéré, entre les femmes et les hommes, tant dans la vie privée que dans la vie publique. Cette division des tâches prend deux formes : la séparation et la hiérarchisation. Généralement, les travaux masculins sont valorisés alors que le travail domestique, souvent invisible et socialement réservé aux femmes, est non pris en compte.
<i>Égalité de genre</i>	L'égalité de genre est accomplie lorsque toute personne, quel que soit son sexe, son orientation sexuelle, son groupe ethnique, a la possibilité de réaliser tous ses droits à la mesure de son propre potentiel et de contribuer à l'évolution culturelle, économique, politique et sociale de son pays, tout en bénéficiant personnellement de cette évolution.

<i>Égalité des droits entre les hommes et les femmes</i>	L'égalité de traitement entre femmes et hommes, l'égalité des chances, l'égalité de salaire, et plus globalement l'égalité des droits, représentent un sous-ensemble de l'égalité de genre.
<i>Empowerment des femmes</i>	L'autonomisation (ou <i>empowerment</i>) est le processus par lequel les femmes et les hommes prennent le contrôle de leur vie, c'est-à-dire définissent leurs propres priorités, acquièrent des compétences, gagnent en assurance, résolvent des problèmes et développent leur autonomie. Nul ne peut « autonomiser » quelqu'un d'autre : l'individu est seul apte à s'autonomiser, et donc à créer les conditions lui permettant de faire ses propres choix et de s'exprimer librement.
<i>Équité de genre</i>	L'équité de genre est différente de l'égalité de genre dans le sens où elle se mesure à l'appréciation de ce qui est dû à chacun(e). Cette notion fait davantage référence à une justice naturelle qui n'existe pas dans les lois, ce qui renvoie à un monde hiérarchisé où l'on recherche l'amélioration des conditions et non leur transformation.
<i>Genre</i>	Le concept de genre, inventé par la théorie féministe, fait référence à la construction des rapports sociaux de sexe (versus biologiques) et à la définition des constructions des identités sexuelles (masculinité, féminité, transgenre).
<i>Genrer</i>	Apporter une perspective de genre dans l'analyse sociologique.
<i>Identité sexuelle</i>	L'identité sexuelle se définit au fait de se reconnaître comme de l'un ou l'autre sexe, et d'être reconnu comme appartenant à l'un des deux. Or, la répartition biologique des sexes ne garantit pas l'identité sexuelle. Celle-ci, en effet, est le produit d'une identification. Aussi le sexe anatomique ne constitue pas l'indication la plus sûre de l'identité.
<i>Justice de genre</i>	La justice de genre dépasse les notions d'égalité entre hommes et femmes, ou égalité de genre, pour révéler une position politique, un ensemble de convictions quant à ce qui est « juste » et « bon » dans les rapports entre les sexes. Les idéologies et les conventions motivant la subordination des femmes aux hommes et à la famille s'enracinent souvent dans des idées préconçues quant à ce qui est « naturel » ou « voulu par Dieu » dans les rapports humains. Ces points de vue sur la « normale » subordination des femmes tirent leur légitimité non pas de références à la justice, mais de convictions socialement ancrées. Le concept de justice de genre privilégie l'autonomie et les droits dans la pratique (pas seulement dans les textes) des femmes face aux hommes.
<i>Mainstreaming de genre ou transversalité</i>	Les politiques de <i>gender mainstreaming</i> consistent à intégrer transversalement à tous les domaines d'intervention nationale, régionale, locale (santé, éducation, travail, sécurité, politique, économie...) la problématique de genre, et en particulier d'égalité hommes/femmes.
<i>Masculinisme</i>	Dimension idéologique des masculinités, qui renvoie à l'hégémonie masculine du pouvoir.
<i>Masculinités</i>	Les masculinités caractérisent ce qui a trait à l'identité masculine (virilité, autorité...).
<i>Parité</i>	La parité entre femmes et hommes désigne la représentation égale de femmes et d'hommes dans les organisations, notamment dans les structures de l'État, en particulier dans les institutions élues.

<i>Paternalisme</i>	Le paternalisme recouvre une conception selon laquelle tous les rapports d'autorité doivent être régis par les règles de la vie familiale, incluant des rapports de dépendance et de subordination, selon un mode condescendant, protecteur.
<i>Patriarcat</i>	Le patriarcat représente un système social basé sur la division sexuelle du travail. Il sert de fondement à la différenciation sociale entre sphère privée (socialement dédiée aux femmes) et sphère publique (socialement dédiée aux hommes). Son abandon vise à éliminer toutes les formes d'oppression des femmes.
<i>Sexisme/machisme</i>	Attitude de discrimination à l'égard des femmes qui consiste à les déprécier, exclure, sous-représenter, considérer comme formant un groupe dont les membres sont indifférenciés.
<i>Sexospécificités</i>	Dans le cadre de la prise en compte des disparités de genre, prendre en compte les sexospécificités, c'est avoir une approche intégrée. Le terme « sexospécificité » renvoie néanmoins plus facilement au biologique et non au culturel/social.
<i>Société matrilinéaire</i>	La société matrilinéaire est une société où la transmission du statut social avec nom et fortune passe par la lignée maternelle. Il n'existe pas de société matriarcale ou de patriarcat, c'est-à-dire de système basé sur le pouvoir des femmes (ou de la mère).
<i>Stéréotypes de genre</i>	Les stéréotypes de genre désignent des opinions sur les femmes qui, le plus souvent, se bornent à reproduire des jugements ou représentations discriminatoires.
<i>Violences à l'égard des femmes</i>	Les violences à l'égard des femmes se définissent comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » (Cedef 1993).
<i>Violences de genre</i>	Les violences de genre englobent les violences concernant les hommes et les femmes, où les femmes sont généralement les victimes. Ces violences découlent des relations inégales de pouvoir entre hommes et femmes. La violence est dirigée contre une femme du fait qu'elle est une femme. Elle comprend, sans s'y restreindre, des agressions physiques, sexuelles et psychologiques. Il s'agit également de violences perpétrées ou pardonnées par l'État.
<i>Violences domestiques</i>	Les violences domestiques ou conjugales concernent les violences perpétrées par un homme sur une femme au sein du ménage. Elles peuvent être physiques, sexuelles et psychologiques.
<i>Violences sexuelles</i>	Les violences sexuelles recouvrent « tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais s'en s'y limiter, le foyer et le travail » (OMS, 2002). Elles sont un sous-ensemble des violences de genre et font partie des violences domestiques.

Annexe B – La Toile de l'institutionnalisation du genre



(Source : Caren Levy, Development Planning Unit, 1996)

Annexe C – Liste des participant(e)s à l’atelier sur l’intégration du genre dans le processus et les outils de l’évaluation environnementale

Paris - siège de l’OIF, du 20 au 23 juin 2011

Katond Mbay Jean Paul

Service Aero-Thermo-Mechanique/ULB
Chercheur/doctorant
Bruxelles Belgique

Dossou Guedegbe Odile

Département de Géographie
et Aménagement du Territoire
(Université d’Abomey-Calavi)
Enseignant-chercheur
Cotonou Bénin

Yonkeu Samuel

Institut Supérieur d’Informatique
et Gestion (ISIG)
Ex-Directeur général
Ouagadougou Burkina Faso

Ouedraogo Denis

Université polytechnique de Bobo-
Dioulasso (UPB)
Enseignant-chercheur
Bobo-Dioulasso Burkina Faso

Ouedraogo Djénéba Leïla

Maîtrise d’Ouvrage de l’Aéroport
de Donsin (MOAD)
Assistante des Affaires Économiques
et Financières
Ouagadougou Burkina Faso

Ndemanou Richard

Société Africaine d’Expertise SAFEX
Chef de division Environnement
Yaoundé Cameroun

Tchindjang Mesmin

Département de Géographie
Université de Yaoundé I
Environnementaliste
Yaoundé Cameroun

Binga Hubert

Centre National Anti-Pollution
Directeur général adjoint
Libreville Gabon

Kourouma Dan Lansana

Ministère de l’environnement et CERE
Conseiller technique
Conakry Guinée

Balde Mahmoud

Tropic environnement
Expert
Conakry Guinée

Keita Seydou

Ministère des Mines
Conseiller du Ministre
Bamako Mali

Gamatie Mariama Yaye

Laboratoire d’Études Géotechniques
et Environnementales du Niger
(LEGENI S.A.)
Chef du Service Environnement
Niamey Niger

Feu Kimba Hassane

Association Nigérienne des Profession-
nels en Étude d’Impact Environnemen-
tal (ANPEIE)
Président
Niamey Niger

Sene Abdoulaye

Institut des sciences de
l’environnement- ISE-UCAD
Professeur
Dakar Sénégal

Ndene Simon

Agence Nationale de Conseil
Agricole et Rural (ANCAR)
Point focal Environnement
et Responsable Qualité
Dakar Sénégal

Houessou Sotelle

Communauté Électrique
du Bénin (CEB)
Chef du Service Environnement
Lomé Togo

Abdoulhalik Faouzia

OIF/IEPF
Responsable de projet Environnement
Québec Canada

Eleveren Dilek

OIF/DPS Unité Genre
Responsable de projet Égalité
des genres pour le Développement
Paris France

Samoura Karim

SIFEE
Ex-Directeur
Montréal Canada

Cormier Antoni

SIFEE
Chargé de projet
Montréal Canada

Hébert Jean

Hydro-Québec
Chargé de projet Environnement
Montréal Canada

Vouhé Claudy

Genre en Action
Experte en genre
Paris France

Palmieri Joelle

Chercheure en sciences politiques
Experte en genre
Paris France

Bibliographie

- Aguilar, F.J., Carvajal, F., Aguilar, M.A., Agüera, F., 2007. « Developing digital Cartography in rural planning applications ». *Computers and Electronics in Agriculture*, 55, pp. 89-106.
- André, P., Delisle, C. E. et Revéret, J.-P., 1999. *L'évaluation des impacts sur l'environnement : processus, acteurs, pratiques pour un développement durable*. 1^{ère} édition. Montréal: Presses internationales polytechniques. 416 p.
- André, P., Delisle, C. E. et Revéret, J.-P., 2003. *L'évaluation des impacts sur l'environnement : processus, acteurs, pratiques pour un développement durable*. 2^{ème} édition. Montréal: Presses internationales polytechniques. 519 p.
- André, P., Delisle, E. et Revéret, J.-P., 2010. *L'évaluation des impacts sur l'environnement : processus, acteurs et pratiques pour un développement durable*. 3^{ème} édition. Montréal: Presses internationales polytechniques. 398 p.
- Antrobus, Peggy. 1989. « The Empowerment of Women », in Rita S. Gallin, Marilyn Aronoff and Anne Ferguson eds. *The Women and International Development Annual*, Volume 1. London: Westview Press.
- Banque africaine de développement, 1990. *Politique en matière d'intégration de la femme au développement*. p. 6.
- Banque africaine de développement, Fonds africain de développement, 1992a. *Directives pour l'incorporation du rôle des genres dans les projets agricoles du Groupe de la banque*, février 1992.
- Banque africaine de développement, Fonds africain de développement, 1992b. *Directives pour l'incorporation du rôle des genres dans les projets industriels du Groupe de la banque*, février 1992.
- Banque africaine de développement, Fonds africain de développement, 1992c. *Directives pour l'incorporation du rôle des genres dans les projets de santé/population du Groupe de la banque*, février 1992.
- Banque africaine de développement, Fonds africain de développement, 1990. *Politique en matière d'intégration de la femme au développement*, 1990, 66.
- Banque mondiale - Département de l'environnement. 1999b. *Manuel d'évaluation environnementale. Vol. III. Lignes directrices pour l'évaluation environnementale des projets énergétiques et industriels*. Washington.

- Banque mondiale, 2001. *Prendre des engagements durables, une stratégie environnementale pour la Banque mondiale. Résumé.* Banque Internationale pour la reconstruction et le Développement. Banque mondiale. Washington.
- Banque mondiale, 2002. *Politique de sauvegarde : Cadre d'amélioration de l'efficacité pour le développement.* Oct. 2002.
- Banque mondiale, 1975. *Integrating Women into Development*, August 1975, 29 pages.
- Banque mondiale, 1983. *Women in Development (WID) - Briefing Note*, octobre 1983, 16 pages.
- Banque mondiale, 1986. *The World Bank proposed Work Plan for Women in Development*, 1986, 6 pages.
- Banque mondiale, 2001. *Prendre des engagements durables, une stratégie environnementale pour la Banque mondiale. Résumé.* Banque Internationale pour la reconstruction et le Développement. Banque mondiale. Washington.
- Berr E. et Harribey Pessac J-M., 2006. *Le développement durable en question.* Presses universitaires de Bordeaux, 2006
- Bitondo, D., Post R and Van Boven G., 2013. *Évolutions des systèmes d'étude d'impact sur l'environnement en Afrique Centrale : rôle des associations nationales. 1^{ère} édition,* Digit Print, Yaoundé (Cameroun). ISBN : 9789042194526.
- Boserup, E., 1990. « Economic Change and the Roles of Women », in *Persistent Inequalities: Women and World Development*, Édition Irene Tinker, Oxford Press University, pp. 14-53.
- Boserup, Ester, 1970. *Woman's Role in Economic Development*, New York, Saint-Martin's Press, (1970). 283 pages; traduction française: *La femme face au développement*, Paris, PUF, 1983.
- Bouchard, A. M., 2000. *Évaluations environnementales stratégiques : Document de réflexion en vue de la mise en œuvre d'un processus d'évaluations environnementales stratégique en République du Bénin.* Rapport d'étude pour Tecsuit International Inc. Atelier national d'élaboration des procédures nationales d'EES. Abomey, Bénin, du 24 au 26 juillet 2000.
- Bouchard, Ginette, 1988. *À propos de l'intégration des femmes dans le développement – Femmes et développement : historique et initiative*, préparé pour l'Organisation canadienne pour la solidarité et le développement, février 1988.
- Brydon, Lynne et Sylvia Chant, 1989. *Women in Third World - Gender Issues in Rural and Urban Areas*, Rutgers University Press, New Brunswick, New Jersey, (1989), 327 pages.
- Cernea, Michael M., 1990. « Poverty Risks from Population Displacement » In *Water Resources Development, HIID Development Discussion Paper No. 355*, Harvard University, Cambridge, MA.

- CIDD, 1999. *L'évaluation environnementale stratégique: un outil pour le développement durable*. Comité interministériel du développement durable (CIDD). Québec (Québec). 102 p.
- CNUED, 1992. *Agenda 21: déclaration de Rio. Nations Unies*. New York, États Unis. 275p.
- Coady International Institute, 1990. *Guide d'analyse sociale selon le sexe*, préparé pour la Direction du développement social et des ressources humaines de l'ACDI, Hull, 107 p.
- Commission des communautés européennes, 1990. *Manuel on Strategy Environment Assessment of Transport Infrastructure Plans*. Pays-Bas. 118 p.
- Conseil canadien pour la coopération international (CCCI), Centre international MATCH, Association québécoise des organismes de coopération internationale, (1991), *Un autre genre de développement. Un guide pratique sur les rapports hommes-femmes dans le développement*, Ottawa, 197 p.
- ECOSOC, 1997. *Mainstreaming the gender perspective into all policies and programs in the United Nations system. Coordination of the policies and activities of the specialized agencies and other bodies of the united nations system. Action taken by the council*. <http://www.un.org/womenwatch/osagi/pdf/ECOSOCAC1997.2.PDF>. Téléchargé le 16 octobre 2016.
- Educating Girls and Women*, 1990. Investing in Development, 1990, 17 pages.
- Hébert, Jean, 1988. « Réflexions sur le mal développement et les concepts alternatifs de développement », *Cahiers du Centre de recherches en aménagement et en développement*, vol. 11, no. 5, 122 p.
- Herz, Barabara et Anthony Measham, 1987. « The Safe Motherhood Initiative – Proposals for Action », *World Bank Discussion Papers*, no. 9, 1987, 52 pages.
- Hydro-Québec, Vice-présidence ingénierie et services, 1995. *Revue documentaire et outils d'intervention relatifs à l'enjeu du genre dans le contexte des projets énergétiques, Tome 1*, « Les contributions des auteurs/res et des principales agences de développement international », Services Études environnementales, février 1995, Montréal, 197 pages.
- Hydro-Québec, Vice-présidence ingénierie et services, 1995. *Revue documentaire et outils d'intervention relatifs à l'enjeu du genre dans le contexte des projets énergétiques, Tome 2*, « Enjeux de genres et projets énergétiques », Services Études environnementales, février 1995, Montréal, 115 pages.
- IEPF, 2011. *Rapport du séminaire sur l'intégration du genre dans le processus et les outils de l'évaluation environnementale. Paris-siège de l'OIF, 20-23 juin 2011*.
- Indra, D.M., 1989. *Resettlement and Gender Differences: A Lethbridge Community Study*, Canadian Women Studies, spring 1989, pp. 63-66.
- ISIS, 1988. *Femmes et développement - Outils pour l'organisation et l'action*, Éditions d'En Bas et l'Harmattan, Lausanne, 253 p.

- Jacobs, P. et B. Sadler, 1998. *Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de planification d'un avenir commun*. Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale. Hull.
- Joumard R., 2011. *Durable ?* Édition Ifsttar, R284, Bron, France, 292 p.
- Kankindi C., 1994, *Les enjeux de genre et les projets hydroélectriques, Rapport de stage à Hydro-Québec*, Service Études environnementales, décembre 1994, 55 p.
- Kankindi C., 1993, *Contribution à l'étude du rôle et de la place de la femme rurale dans la problématique de l'environnement au Burundi*, Thèse de maîtrise, Université Senghor, Alexandrie, mai 1993, 76 p.
- Leduc, G. et M. Raymond, 1999. *L'évaluation des impacts environnementaux : un outil d'aide à la décision*. Éditions MultiMondes. Québec. Canada. 403 p.
- Leite, E.-C., Kasisi, R. et P. Jacobs, 2002. « Stratégies de gestion durable des écosystèmes aquatiques en Afrique : le cas du complexe Lac Nokoué-Lagune de Porto-Novo au Bénin ». *La revue des cycles supérieurs de l'Université de Montréal*. Volume 11(2). pp. 26-27.
- Lerond, M., Corinne, L., Michel, P., Roudier, B. et Sanson C., 2003. *L'évaluation environnementale des politiques, plans et programmes : objectifs, méthodologies et cas pratiques*. Lavoisier. Paris. 311 p.
- Lexow, J et al., 1995. « Empowering Women : Thirteen Lessons from Thirteen Swedish Funded Projects », Secretariat for Analysis of Swedish Development Assistance, Working Paper No 42, 1995.
- Longwe, S. H., 1991, *Gender Awareness: The Missing Element in the Third World Development*, dans *Changing Perceptions, Writings on Gender and Development*, édité par Tina Wallace et Candida March, Oxfam Publications, pp. 149-157.
- Ly, A. B., 1994, *Outils méthodologiques d'intervention sur le terrain pour l'intégration de la dimension genre dans les projets hydroélectriques*, réalisé pour le Service Études environnementales d'Hydro-Québec, 30 p. et annexes.
- Ly, 1994. *Outils méthodologiques d'intervention sur le terrain pour l'intégration de la dimension genre dans les projets hydroélectriques*, réalisé pour le Service Études environnementales d'Hydro-Québec.
- Momsen, Janet Henshall et Janet G. Townsend, 1987. *Geography of Gender in the Third World*, State University of New York Press, Albany, 1987, 411 pages.
- Moser, C. O.N., 1989. « Gender Planning in the Third World: Meeting Practical and strategic Gender Needs », *World Development*, vol. 17, no. 11, p. 1799-1825.
- Moser, Caroline et Linda Peake. 1987. *Women, Human Settlements and Housing*, Tavistock, London, U.K., 1987.
- Mosse, J. C., 1993. *Half the World, Half a Chance, An Introduction to Gender and Development*, Oxfam, 229 p.

- Munro, M., 1991. « Ensuring Gender Awareness in the Planning of Projects », in *Changing Perceptions, Writings on Gender and Development*, édité par Tina Wallace et Candida March, Oxfam Publications, pp. 172-178.
- Ndeto Mwau, A., 1991. « 'Integrating Women in Development' is a Myth », in *Changing Perceptions, Writings on Gender and Development*, édité par Tina Wallace et Candida March, Oxfam Publications, pp. 284-285.
- OCDE. 1998. *Vers un développement durable. Indicateurs d'environnement*. OCDE. Paris. 130 p.
- OCDE. 1996. *La cohérence dans l'évaluation environnementale : orientations générales pratiques pour les projets de coopération pour le développement*. Organisation de coopération pour le développement (OCDE). Paris. France. 112 p.
- OCDE, 1990, *Principes directeurs révisés sur la participation des femmes au développement*, Paris, 7 p.
- Paquot Elisabeth, 1982. *Terre des femmes, panorama de la situation des femmes dans le monde*, Paris, Montréal, La Découverte/Maspero, Boreal-Express.
- PNUE, 2005. *Mainstreaming Gender in Environmental Assessment and Early Warning. – L'intégration du genre dans l'évaluation environnementale et la pré-alerte*.
- Price Gittingker, 1990. « Household Food Security and the Role of Women », *World Bank Discussion Papers*, no. 96, 1990, 43 pages.
- Projet de renforcement du secteur de l'énergie et d'expansion de l'accès à Haïti, rapport final*, 114 p.
- Quivy R. et L. v. Camphenhoud, 1988. *Manuel de recherche en sciences sociales*, Bordas, Paris.
- Quivy et Campenhoudt, 1995. *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris. p. 179.
- Rao, A., M. B. Anderson et C. A. Overholt, 1991, *Gender Analysis in Development Planning, A Case Book*, Kumarian Press, 104 p.
- Rathgeber, E. M., *Integrating Gender into Development : Research and Action Agendas for the 1990's*, CRDI, Ottawa, 41 p.
- Réseau d'expertise E7 pour l'environnement global, 2003. *Évaluation des impacts environnementaux*. Québec. Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF). 102 p.
- Risse, N., 2004. *Évaluation environnementale stratégique et processus de décision publics : contributions méthodologiques*. Thèse de doctorat. Bruxelles, Université libre de Bruxelles. 324 p. et annexes.
- Rodgers, Barbara, 1980. *The Domestication of Women - Discrimination in Developing Societies*, London, 1980, 220 pages.

- Rotondo, E. et Vela, G., 2004. *Lignes directrices conceptuelles et méthodologiques pour concevoir et utiliser des indicateurs sensibles à la dimension de genre dans les projets du FIDA en Amérique latine et dans les Caraïbes*. Preval, Lima; Fonds international pour le développement agricole (FIDA), Rome et PROGENERO, Santiago, 2004 (espagnol).
- Rubin, F., 1991. « Women and Evaluation », in *Changing Perceptions, Writings on Gender and Development*, édité par Wallace T. et C. March, Oxfam Publications, pp. 181-183.
- Rubin, D.L. & Greene, K.L. 1991. *Sex Roles - Effects of biological and psychological gender, age cohort, and interviewer gender on attitudes toward gender-inclusive language*. April 1991, Volume 24, Issue 7, pp 391-412. UVED (2006).
- Sadar, M. H. 1996. *Évaluation des impacts environnementaux*. 2^{ème} édition. Ottawa. Ontario. Carleton University Press, 158 p.
- Sadler, B. 1996. *L'évaluation environnementale dans un monde en évolution : évaluer la pratique pour améliorer le rendement*. Agence canadienne d'évaluation environnementale. Ottawa. Canada. 300 p.
- Saint-Amant, A. 2002. *Arrimage entre l'étude d'impact sur l'environnement et l'évaluation environnementale stratégique*. Rapport de stage réalisé au ministère de l'Environnement de Québec.
- Samoura, K., Bouvier, A.-L. et I-P. Waaub. 2007. « Strategy environmental assessment for planning mangrove ecosystems of Guinea ». *Knowledge, Technology & Policy*. Vol. 19, no 4. pp. 77-93.
- Samoura, K. et I-P. Waaub. 2008. *Impacts du barrage de Garafiri sur le bassin du Konkouré en Guinée*. Revue Liaison Énergie de la Francophonie.
- Scott J., 2000 [1986], « Genre, une catégorie utile d'analyse historique » in Bisilliat J., Verschuur C. (dir.), *Le Genre, un outil nécessaire, Cahiers Genre et Développement, n° 1*, Genève/Paris, L'Harmattan, pp. 41-69, first published as « Gender, a Useful Category of Historical Analysis » in *American Historical Review*. 91, n° 5, décembre 1986.
- Sen, Gita et Caren Grown, 1987. *Development, Crises, and Alternative Visions*, Dawn, New York, Monthly Review Press, 1987, 116 pages.
- Sen, S. and Batliwala S., 2000. « Empowering women for reproductive rights » in *Women's empowerment and demographic processes*, Harriet B. and Gita Sen Presser. New York: Oxford University Press.
- Sharon Holt et Helena Ribe, 1991. « Developing Financial Institutions for the Poor and Reducing Barriers to Access for Women », *World Bank Discussion Papers, no. 117*, 1991, 45 pages.
- Sivard Ruth, 1985. *Women...a World Survey by*, 1st edition (1985). ISBN 0-918281-00-8. <http://www.ruthsivard.com/women85foreword.html> (Téléchargé le 16 octobre 2016).

- Société Financière Internationale, 2006. *Normes de performance sur le développement social et environnemental durable*. SFI. Édition 2006.
- Thérivel, R. et M. R. Partidario. 1996. *The practice of strategie Environmental Assessment*. Earthscan. Londres. 206 p.
- Thérivel, R. et coll. 1999. *Strategy environmental assessment*. The Royal Society for the Protection of Birds. London. Great Britain. 181 p.
- Thomas, Ducan, 1991. « Gender Differences in Household Ressource Allocations », *The Living Standards Measurement Study Working Paper, no. 79*, 1991, 33 pages.
- UNESCO, 2003. *Genre et Éducation pour tous le pari de l'égalité*. Édition UNESCO. <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/efa-gmr-2003-4-fr.pdf>. (Téléchargé le 08/10/2016).
- Waub, J.-P. 2003. « L'évaluation environnementale stratégique : processus, outils, évolution ». Communication présentée dans le cadre du séminaire intitulé : L'évaluation environnementale stratégique : enjeux et défis. Semaine de l'UQÀM à l'ULB. Bruxelles. 6 mai 2003.
- Wieringa M.H., Weyler J.J., Van Bever H.P., Nelen V.J. and Vermeire P.A., 1999. *Gender differences in respiratory, nasal and skin symptoms : 6-7 versus 13-14-year-old children*. pp. 147-149. Version of Record online: 2 jan 2007 | DOI: 10.1111/j.1651-2227.1999.tb01072.x.
- World Commission on Environment and Development. 1987. *From One Earth to One World: An Overview*. Oxford: Oxford University Press. Faye Mbengue (2012).
- Young, K., 1988. *Genre et développement : une approche relationnelle*, Institute of Development Studies, Université Sussex, Angleterre, traduction française CQFD/AQOCI, février 1990, 18 pages.
- Young, Kate, 1988. *Women and Economic Development - Local, Regional and National Planning Policies*, BERG/UNESCO, Oxford/Paris, 1988, 232 pages.



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble à ce jour 84 États et gouvernements dont 54 membres, 4 membres associés et 26 observateurs. Le Rapport sur la langue française dans le monde 2014 établit à 274 millions le nombre de locuteurs du français.

Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Madame Michaëlle Jean est la Secrétaire générale de la Francophonie depuis janvier 2015.

58 États et gouvernements membres

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • République centrafricaine • Chypre • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Nouvelle Calédonie • Qatar • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

26 observateurs

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada-Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • République dominicaine • Émirats arabes unis • Estonie • Géorgie • Hongrie • Kosovo • Lettonie • Lituanie • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Serbie • Slovaquie • Slovénie • République tchèque • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris France

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

www.francophonie.org